

**Sur les traces des jihadistes tunisiens en Syrie**

N° 76 - Septembre 2017 - 4 DT • www.leaders.com.tn

# Leaders



**Exclusif**

**Youssef Chahed**

**Ce que j'exige  
de mes ministres**

**Sadok Belaïd : l'égalité homme-femme, mère de toutes les batailles**

# BLACK BAY 36

BOÎTIER EN ACIER  
DIAMÈTRE 36 MM  
ÉTANCHE JUSQU'À 150 M

L'essence de Black Bay.  
Les aiguilles angulaires  
caractéristiques et le  
cadran inspiré des montres  
de plongée TUDOR des  
années 50 sont les codes  
esthétiques emblématiques  
de la famille Black Bay.



Taille versatile. Avec ses  
36 millimètres, le diamètre  
de la Black Bay 36 en  
fait une montre chic et  
sportive, adaptée aux looks  
plus habillés comme aux  
poignets plus fins.

#TUDORWATCH  
TUDORWATCH.COM

*Ben Jannet*

RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS  
TÉL.: +216 71 963 555

C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS  
TÉL.: +216 70 836 224



**TUDOR**

# ÊTRE L'ENTREPRISE D'ÉNERGIE LA PLUS RESPECTÉE D'AFRIQUE



Vivo Energy Tunisie est la société qui distribue et commercialise les carburants et lubrifiants de marque Shell. La marque Shell est présente en Tunisie depuis 1922.

Vivo Energy Tunisie offre aux particuliers et aux entreprises des carburants, lubrifiants, services de paiement par carte, des boutiques et autres services, comme la vidange et le lavage de voiture ainsi que du gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Vivo Energy Tunisie est reconnue comme le leader du secteur pétrolier. Son engagement à appliquer et maintenir les normes internationales les plus strictes en matière de santé, sûreté, sécurité et environnement (HSSE) est au cœur de son activité.

Nous souhaitons que nos employés soient fiers de travailler pour Vivo Energy, ainsi, nous nous engageons à appliquer les bonnes pratiques en matière d'éthique et de conformité et à développer un ensemble clair de principes, de politiques et de manuels pour veiller à conduire nos activités dans les règles afin d'être la société d'énergie la plus respectée d'Afrique.

 [www.vivoenergy.com](http://www.vivoenergy.com)

 [VivoEnergyTunisie](https://www.facebook.com/VivoEnergyTunisie)

 [@VivoEnergyTN](https://twitter.com/VivoEnergyTN)

 [www.linkedin.com/company/vivo-energy](https://www.linkedin.com/company/vivo-energy)

# SMART OFFICE GÉREZ VOTRE ENTREPRISE À DISTANCE



\* À partir de 49DT TTC /mois  
Sous réserve d'étude de faisabilité, une offre de prix sera proposée  
pour tout débit supérieur à 100 Mo

1288

www.tunisiatelecom.tn



## Débloquer l'avenir

**Q**uels que soient son périmètre et ses nouvelles figures, le remodelage du gouvernement ne suffira pas à répondre aux exigences de la situation et aux attentes des Tunisiens. Dans cette aberrante logique de quotas entre partis au pouvoir, la compétence n'est guère la première valeur prise en compte, devancée de loin par l'obédience et l'allégeance.

**Qu'il change ou non de ministres**, Youssef Chahed reste l'otage du même système qui l'enlise davantage sous des pressions qui ne lui donnent guère les moyens d'accomplir sa véritable mission. Abandonné à son destin, il ne trouve soutien, jusque-là, qu'auprès du président Caïd Essebsi et, dans «une compréhension critique», l'Uggt. Versatile, fugace et non encartée dans un parti, l'opinion publique l'applaudit au lendemain du coup de filet du 23 mai, mais son appui ne se traduit pas en voix effectives au sein du Parlement.

**Le temps est compté pour le locataire de la Kasbah**, censé être l'incarnation de la majorité. Son gouvernement est programmé pour tenir, théoriquement, jusqu'à début 2020. C'est-à-dire la passation, fin janvier ou début février, avec le nouveau gouvernement qui sera issu des élections de fin 2019. Mais, d'ici là, sous un ciel assombri, les signes avant-coureurs de tempêtes successives semblent alarmants, malgré toute la baraka escomptée.

**Le blocage politique décrié** ne saurait occulter la primauté de l'économique et du financier. Le grand brasier est celui du crash des finances publiques, l'explosion de la balance commerciale aggravant la dépréciation vertigineuse du Dinar, et le gouffre béant du déficit sans cesse accumulé par des entreprises publiques à l'agonie.

**Plus que jamais, l'Uggt reste accrochée à ses lignes rouges** : pas de privatisation, pas de partenariat public-privé, pas de licenciements, pas de réformes douloureuses. Pas de ciblage de la compensation, pas de compression du commerce parallèle, pas de lutte contre le système fiscal forfaitaire et l'évasion fiscale, renchérissent les uns. Pas de traque généralisée et intensive de la corruption, de contrôle du financement étranger des associations, des partis et des médias hors la loi, et pas d'inspection de crèches, jardins d'enfants et écoles privées, illégaux ou autorisés, embusqués derrière l'enseignement religieux, clament les autres. Pas de sanctions pour des fonctionnaires fantômes, indisciplinés et prédateurs qui encombrant l'administration publique. Leurs syndicats se complaisent dans l'impunité. Les mains de l'autorité sont liées.

**Youssef Chahed est-il conscient des limites de sa politique** jusque-là déployée, de son mode de gouvernance, de sa pédagogie pour expliquer

son action ? Mesure-t-il à leur juste valeur ses rapports avec les autres institutions et les forces qui comptent dans le pays ? Peut-il s'inventer de nouveaux ressorts puissants pour rebondir et revoir sa vision, sa stratégie, ses priorités et son style de gouvernement ?

**S'enfermer dans une bulle** risque de déformer sa perception de la réalité et de réduire sa marge de décision. Jusqu'à preuve du contraire, aucun électrochoc tenté par Chahed et ses prédécesseurs n'a suffisamment secoué les Tunisiens. Sauf l'opération coup de poing du 23 mai, restée sans suite soutenue et irréversible. La forte approbation qu'elle a suscitée a rapidement succombé au torpillage et à l'étouffement.

**Plus qu'un choc, il faut se lancer à l'assaut**. Youssef Chahed n'a plus le choix.

**On attend de lui des signaux forts**. En tout premier lieu, dédier un ministère aux grandes réformes, à la privatisation, au PPP et au développement. Il doit manifester au plus vite sa détermination à faire sauter les tabous et franchir les lignes rouges imposées.

**Les Tunisiens se tournent-ils tous vers un horizon commun ?** Partagent-ils les mêmes rêves ? Pourquoi le passé leur paraît-il meilleur ? Face à l'indifférence des autres acteurs qui empêchent la prise en charge de ce questionnement, que fait le gouvernement ? Youssef Chahed est-il à même de neutraliser la nostalgie d'un passé révolu, pour la convertir en nouvel espoir, en nouvelle confiance ? Songe-t-il à rendre les utopies réalistes ? Envisage-t-il une politique et une économie du bien-être ? Peut-il permettre aux Tunisiens de réaliser leur vie, retrouver le bonheur et la joie de vivre ?

**Sceptiques de nature, désenchantés par la « révolution »** et déçus de leurs gouvernants, ils voient l'avenir plombé, incertain, menaçant. Saignées par l'avalanche des charges écrasantes du Ramadan, des vacances, des mariages et de l'Aïd, les familles doivent affronter, en cette rentrée, les frais de scolarité exorbitants de leurs enfants, dans un système éducatif désuet, loin de l'esprit du XXI<sup>e</sup> siècle. Surtaxées et fragilisées par la concurrence et la sous-capitalisation, les entreprises sont en lutte pour la survie.

**La mainmise des forces hégémonistes** intoxique la vie politique et l'économie. Le lynchage médiatique et parlementaire s'y ajoute pour priver les rouages de l'Etat des meilleures compétences, entraver les décisions appropriées et assombrir l'horizon.

**Débloquer l'avenir de la Tunisie**, la libérer de tous ces boulets s'érige en priorité salutaire. C'est la mission première de Youssef Chahed. En sera-t-il capable ?

T.H.

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

## CONSEILLER

Hédi Behi

## COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Raouf Ben Rejeb  
• Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot Remadi  
• Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz  
• Mohamed Ali Halouani • Mohamed El Aziz Ben Achour • Houcine Jaidi  
• Mohamed Jaoua • Dr Essedik Jeddi • Elyès Jouini • Emna Kallel  
• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi  
• Habib Mallakh • Samir Marrakchi • Mansour Moalla  
• Ahmed Ounaies • Mehdi Taj • Habib Touhami • Riadh Zghal  
• Dr Saadeddine ZMerli • Dr Sofiene Zribi

## CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni  
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz  
(Designer)

Marwa Makni  
(Vidéo)

## PHOTOS

Leaders - DR

## MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz  
(Directrice Marketing)

Imen Channoufi

Bourane Ennaïfer Hajem  
(Directrice Communication)

## APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet • Samira Chtila Krifa  
• Najah Kharraz • Fayçal Mejjadi • Leïla Mnif  
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

## IMPRESSIION

Simpact

## PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,  
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,  
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333  
abonnement@leaders.com.tn • marketing@leaders.com.tn  
• redaction@leaders.com.tn  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)



Disponible sur

الخطوط التونسية  
TUNISAIR

# S O M M A I R E

## Opinion

**18** Les multiples formes de violence économique à l'encontre des femmes  
Par Riadh Zghal

## En couverture

**20** Youssef Chahed : Ce que j'exige de mes ministres

**24** Le poumon vert de la Tunisie à l'épreuve du feu

## Nation

**40** Sayida Ounissi : Se défaire de ses certitudes: gouverner à l'époque de l'union nationale

**44** Egalité et libertés individuelles : le grand défi de la Commission de BCE

**47** Hakim El Karoui : Quelle nouvelle politique arabe pour la France ?

**51** Skander Charfi : admis aux grandes écoles, parcours d'un leader en herbe

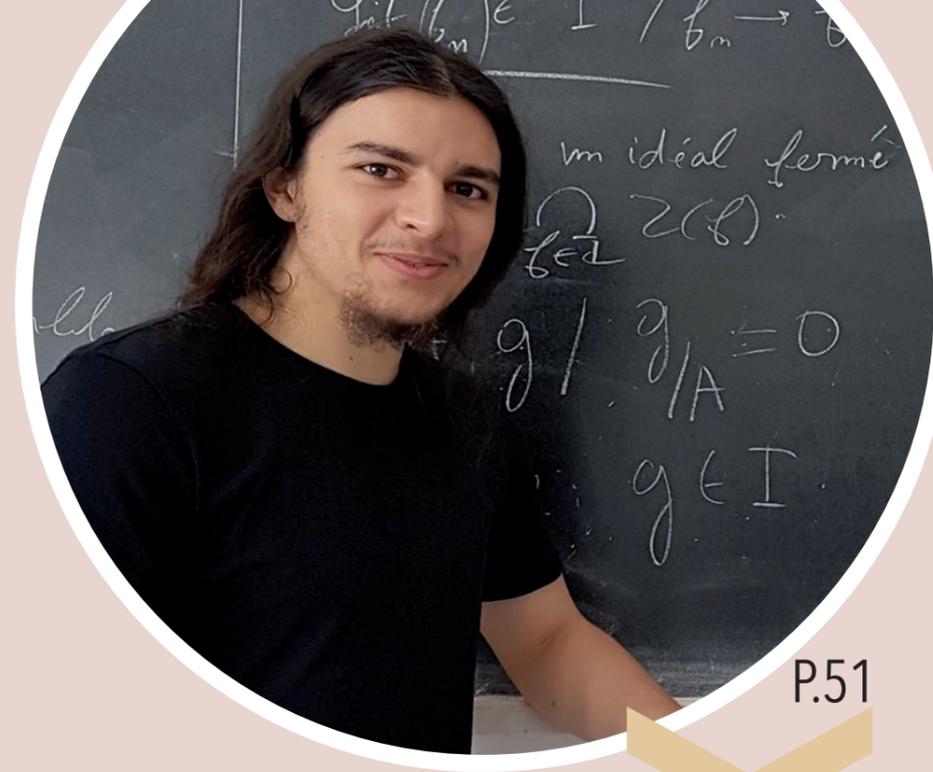
**55** Leïla Chettaoui : Sur les traces des jihadistes tunisiens en Syrie

## Chronique

**60** Les étudiants tunisiens en France : démographie et repères  
Par Habib Touhami



P.40



P.51

## Economie

**64** Magasin Général : La tradition du succès

## Société

**67** ... Il sera le siècle de la femme, ou il ne sera pas...  
Par Sadok Belaïd

**73** Notre sécurité sociale est en péril, nous pouvons la sauver et la rénover  
Par Mahmoud Ben Romdhane

**78** Le Général Khérédine ou le réformisme à l'épreuve de la société  
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

**87** A propos du fondamentalisme religieux et de ses antécédents  
Par Ammar Mahjoubi

**96** Kalthoum Bornaz...un an déjà

**98** D'Alep à Rennes  
Par Rafik Daragi

**104** Abdelaziz Frikha : le photographe de la lumière

## Billet

**108** Oui, la loi sur l'égalité dans l'héritage est opportune  
Par Hédi Béhi



P.47

« Nouveau monde arabe, nouvelle "politique arabe" pour la France », le rapport de Hakim El Karoui publié par l'Institut Montaigne en août dernier est riche en analyses et propositions pertinentes.... →



P.96

A l'occasion de la commémoration de la première année de la disparition de sa sœur, la cinéaste Kalthoum Bornaz, Alia Baccar publie un ouvrage, de belle facture, intitulé *Kalthoum Bornaz, l'Etoile à la recherche du fil perdu*. →



P.104

Abdelaziz Frikha, pionnier de la photographie moderne en Tunisie, nous a subitement quittés le 14 août dernier. Sa longue silhouette, son sourire ineffable, sa rigueur au travail et sa chasse incessante de la lumière, des couleurs, des formes et des émotions nous manqueront à jamais. De lui nous garderons certes tant d'images →



## Macron en visite d'Etat, en novembre prochain

Emmanuel Macron est attendu à Tunis en novembre prochain pour une visite d'Etat, la première qu'il effectue dans notre pays depuis son élection en mai dernier à l'Elysée. Dans la continuité des relations tuniso-françaises, elle vient en réponse à celle entreprise par le président Caïd Essebsi à Paris, en avril 2015. Macron sera précédé à Tunis par son Premier ministre Edouard Philippe, annoncé du 4 au 5 octobre prochain, à la tête d'une importante délégation officielle et d'hommes d'affaires. Avec son homologue Youssef Chahed, il présidera la première réunion du Haut conseil de coopération et de dialogue instauré entre la Tunisie et la France, lors de la visite de Caïd Essebsi en 2015.

## Macky Sall, Alassane Ouattara et Paul Kagamé, bientôt à Carthage

Le président français ne sera pas l'unique hôte de marque en visite officielle à Tunis cet automne. Trois illustres chefs d'Etat africains ont favorablement répondu à l'invitation du président Caïd Essebsi. Il s'agit des présidents Macky Sall (Sénégal), Paul Kagamé (Rwanda) et Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire). Si les dates précises de ces visites d'Etat ne sont pas encore fixées, les préparatifs sont bien engagés.



**RACING IN STYLE.** 1000 MIGLIA >

WORLD SPONSOR AND OFFICIAL TIMEKEEPER SINCE 1988.

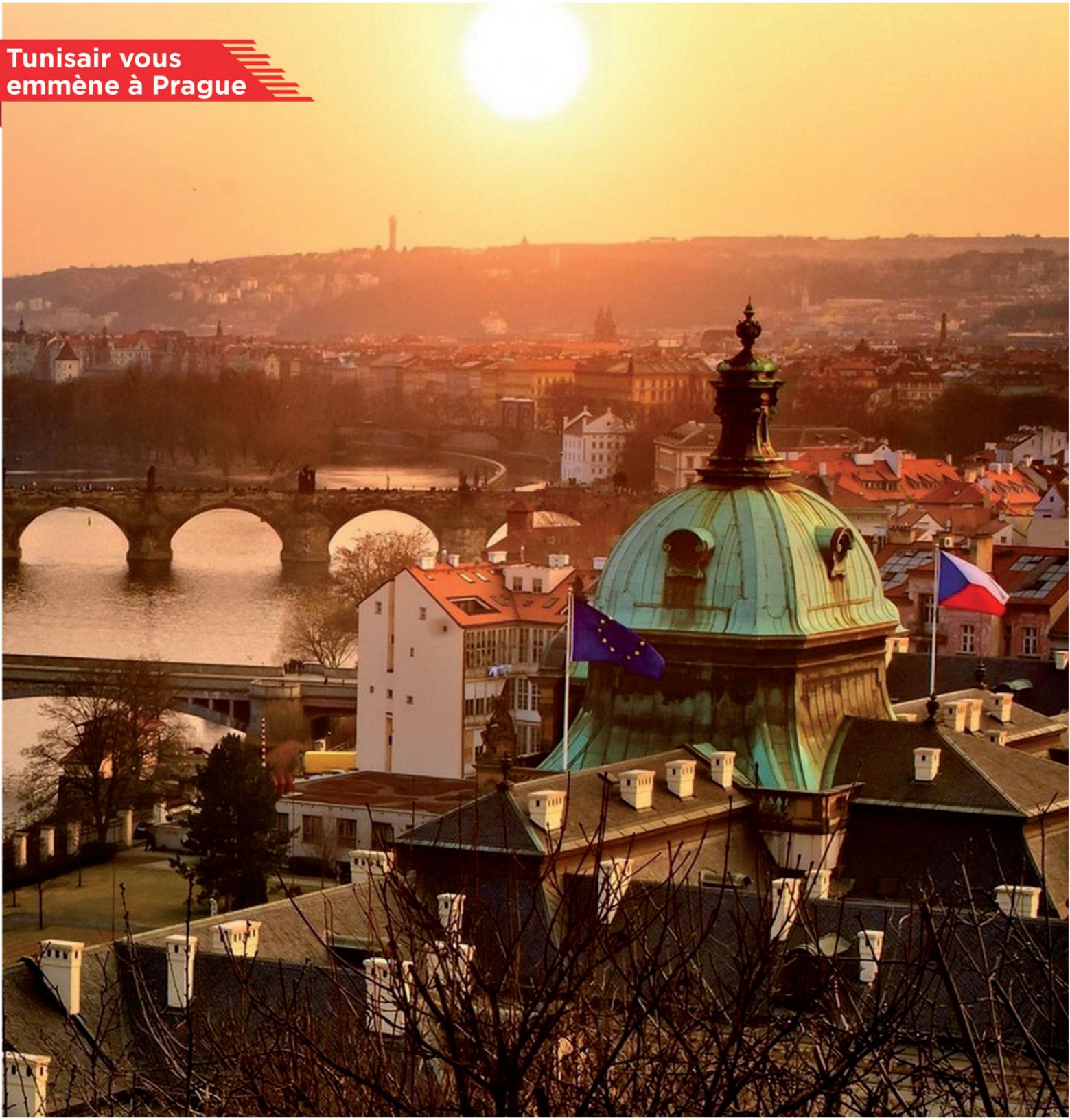
MILLE MIGLIA 2016 XL RACE EDITION (168580-3001). CHOPARD MOVEMENT, CALIBRE 03.05-C

*Ben Jannet*

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS  
TÉL.: +216 71 860 475  
RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS  
TÉL.: +216 71 963 555  
C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS  
TÉL.: +216 70 836 224

MILLE MIGLIA  
*Chopard*

Tunisair vous emmène à Prague



### Le Caire, Lisbonne et Nairobi pour Youssef Chahed

L'agenda diplomatique du chef de gouvernement est lui aussi chargé pour cet automne. Youssef Chahed recevra, en effet, ses homologues français, début octobre, et jordanien les 6 et 7 novembre. La visite du chef de gouvernement jordanien vient à la faveur de la tenue de la grande commission mixte bilatérale et en réponse à celle effectuée en décembre 2015 à Amman par Habib Essid.

conduira dimanche 12 novembre au Caire, pour coprésider avec son homologue égyptien la grande commission mixte. Le second sera à Lisbonne pour raffermir la coopération avec le Portugal. Une visite en Espagne est également en cours de programmation.

Deux importants déplacements à l'étranger sont programmés pour Youssef Chahed au mois de novembre. Le premier le

Quant à la deuxième partie de la tournée africaine, initialement prévue début septembre et portant sur le Cameroun et le Gabon, elle sera juste reportée au plus tôt possible. Elle inclura le Kenya à l'occasion de l'inauguration de la première ambassade de Tunisie à Nairobi.



## La cravate de la discorde ?

En mettant la cravate, Rached Ghannouchi surprenait plus d'un, lors de son interview sur Nessma TV, le 1er août dernier. A commencer par son coéquipier de la Troïka Moncef Marzouki. Fort récalcitrant à l'arborer, l'ancien président provisoire de la République y avait mis une condition. Interrogé à ce sujet par Samir El Ouafi, dans «*Limam Yajrou faqat*» du 9 juin 2014, il avait apporté une réponse en forme d'engagement. «*Si mon ami Rached Ghannouchi porte une*

*cravate, j'en ferai de même, dira-t-il. Mais, je ne pense pas qu'il le fera !*» Et d'ajouter jouant sur les mots en langue arabe: «*ان تونس في حاجة اليوم الى رئيس برباطة الجأش قبل رباطة العنق*» «*La Tunisie a besoin aujourd'hui d'un président déterminé avant d'être cravaté*».

Ses propos sont rappelés par le professeur d'histoire contemporaine Fethi Liassir, dans son excellent ouvrage *L'Etat des amateurs, deux années du pouvoir de la Troïka en Tunisie*. Un ouvrage fourmillant de détails croustillants et riche en analyses. A lire. (Editions Mohamed Ali, 2016, 488 pages, 20DT).

## Star : Samir Mlaouhia, président du Conseil, et Hassen Feki, directeur général

Nouvelle gouvernance à la Star avec séparation des pouvoirs jadis tenus par un même P.D.G. C'est ainsi que Lassaad Zarrouk, en poste depuis mai 2011, cède la présidence du conseil d'administration à Samir Mlaouhia et la direction générale à Hassen Feki.

Contrôleur général des finances et ancien directeur général du CGF (201 - 2008), puis des Impôts (2008 - 2011), Mlaouhia (56 ans) était jusque-là directeur général de l'Institut de financement du développement du Maghreb arabe IFID (2011 -2017).

Il est titulaire d'un diplôme de 3e cycle en fiscalité de l'Institut d'économie douanière et fiscale d'Alger (1987).

Quant à Hassen Feki, il ne fait que revenir à la Star où il avait été directeur général adjoint et représentant de Groupama auprès du P.D.G. en charge des fonctions supports et transverses 2012-2016). Plusieurs projets structurants ont alors été menés dont la refonte des systèmes d'information et la mise en place de projets stratégiques



et opérationnels. Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Paris (promotion 98), il est également titulaire d'un DEA en modélisation et méthodes mathématiques en économie à la Sorbonne (1998) et a accompli une formation d'actuaire au Centre des études actuarielles (CEA), Paris, 2003 - 2004. Hassen Feki, 43 ans, avait commencé sa carrière en qualité d'auditeur financier chez Pricewaterhouse Coopers, puis de manager chez Deloitte à Paris. Il rejoindra Groupama en 2004 pour occuper de hautes fonctions, notamment celle de directeur technique de la Banque postale assurances IARD (LBP AI). Depuis 2016 et jusqu'à sa récente nomination à la Star, il était directeur général délégué de Groupama Sigorta&Emeklelik à Istanbul.

# JEEP® Renegade, LA BELLE & LABEL.



**ITALCAR**  
Représentation de matériel de transport

**Jeep**®

**TUNIS** : Showroom ITALCAR : Boulevard Principal, les Berges du Lac, 2045 Tunis – Tél. : 71 655 500 / Fax : 71 655 407  
**TUNIS** : Showroom Megrine : Zone Industrielle Megrine route de Sousse GP1 5.5 km – Tél. : 31 363 240 / Fax : 71 297 177  
**EZZAHRA** : Eurocar Service : GP1 K12 Ezzahra, 2034 Ben Arous – Tél. : 31 505 019 - **SOUSSE** : Société Nimr : 251, Route de Tunis, 4011 Hammam Sousse - Tél. : 73 364 088 / Fax : 73 364 089 - **MONASTIR** : Autopro : Zone Industrielle Ghedir, 5000 Monastir - Tél. : 73 425 932 / Fax : 73 425 933 - **SFAX** : Sfax Motors : 01, rue Jamel Eddine Al Afghani, Zone Industrielle Poudrière, 3002 Sfax - Tél. : 74 287 381 - 74 287 382 / Fax : 74 287 375 - **DJERBA** : Djerba Tourism Services : Km 2, Route Houmet Souk, 4116 Djerba Midoun - Tél. : 75 764 550 - 75 764 551 / Fax 75 764 552 - **GABÈS** : Thabti Auto Services : Avenue Abou El Kacem El Chebbi, 6011 Gabès - Tél. : 75 293 205 / Fax : 75 293 225  
 E-mail: jeep@italcar-sa.com / Jeep Tunisie

### Présidence de la République

- **Bohra Belhaj Hmida**, présidente de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité auprès de la présidence de la République

### Diplomatie

Nouveaux ambassadeurs de Tunisie, consuls généraux et consuls à l'étranger  
Ambassadeurs

- **Samir Manser**, à Abu Dhabi
- **Khaled Sehili**, à Amman
- **Fayçal Ben Mustapha**, à Ankara
- **Brahim Rezgui**, à Bagdad
- **Seifallah Rejeb**, à Belgrade
- **Ahmed Chafra**, à Berlin
- **Mehdi Ferchichi**, à Dakar
- **Nébil Ben Khedher**, à Londres



- **Imed Torjeman**, à Ottawa
- **Karima Bardaoui**, à Prague



- **Nébil El Abed**, à Séoul
- **Moez Mahmoudi**, à Stockholm
- **Zied Bouzouita**, à La Valette
- **Naceur Essid**, à Alger

### Consuls généraux

- **Nasreddine Ben Soltana**, à Milan
- **Hafedh Ben Romdhane**, à Bonn
- **Seifeddine Fliss**, à Marseille
- **Hédi Malek**, à Istanbul

### Consuls

- **Baya Abdelbaki**, à Naples
- **Mohamed Habib Sassi**, à Tebessa
- **Hamed Zekri**, à Gênes

### Ministère de la Défense

- **Le général de brigade Mohamed Hajjem**, chef d'État-major de l'Armée de l'air

Il était jusque-là directeur du Centre national de la cartographie et de la télédétection. Auparavant, le général Hajjem avait été pendant trois ans attaché militaire à Washington DC.



- **Le général de Brigade Abdelmoneim Belati**, inspecteur général des Forces armées tunisiennes

Ancien directeur de la coopération et des relations internationales (2013-2015), puis attaché militaire à Madrid (2015-2017)



**STAR**  
ASSURANCES تأمينات

عمل علينا

” النجمة التي عينها علينا،  
تأميناتها تحمينا  
كل ما بنينا وعلينا “

NEW AGE

La STAR, Assureur leader en Tunisie

star.com.tn



الدار التي تحلم بيها  
ب"البركة" تشرتها

Your Partner Bank

www.albarakabank.com.tn



Al Baraka Bank Tunisia

### Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche

- **Nourreddine Khedher**, directeur général de l'Inspection générale
- **Ezzeddine Chalhaf**, directeur général de la production agricole
- **Faiez Msallem**, directeur général des barrages et des grands ouvrages hydrauliques
- **Jalel Ben Ameer**, directeur général du Centre national des études agricoles

### Ministère des Affaires sociales

- **Habib Toumi**, P.D.G. de la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss)

### Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

- **Hamida El Bour**, directrice de l'Institut de presse et des sciences de l'information (Ipsi)

### Ministère du Transport

- **Abdallah Nagati**, P.D.G. de la Société des travaux ferroviaires (Sotrafer)
- **Hédi Agrebi Jaouedi**, directeur général de l'Institut national de la météorologie

### Société tunisienne d'assurances et de réassurances (Star)

- **Samir Mlaouhia**, président du Conseil de la société
- **Hassene Feki**, directeur général

### Banque mondiale (BM) pour la Tunisie

- **Antonius Verheijen**, responsable des opérations

### Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- **Michael George Hage**, coordinateur du bureau sous-régional de la FAO en Afrique du Nord basé à Tunis.

### Association tunisienne des investisseurs en capital (Atic)

- **Mohamed Salah Frad**, président

## Décès

### • Pr Azza Hammou

Ancienne chef du service de radiopédiatrie à l'Hôpital d'enfants, ancienne directrice du Centre national de radioprotection et ancienne présidente de la Société tunisienne de radiologues

### • Dr Hédi Kammou

Gynécologue-obstétricien, fondateur et ancien P.D.G. de la clinique Avicenne, El Manar

### • Dr Ali Ben Brahim

Médecin à La Marsa et ancienne gloire du Club Africain

### • Belgacem Lahmadi

Ancien membre de la Chambre des députés

### • Abdelkrim Haddad

Ancien juge à la Cour de cassation de Tunisie et président de la Cour d'appel à Abu Dhabi

### • Abdallah Gaaya

Expert retraité des Nations unies, FAO, Rome

### • Abdelhamid Attia

Ancien directeur de la rédaction à l'agence Tunis-Afrique Presse (TAP)

### • Abdelaziz Frikha

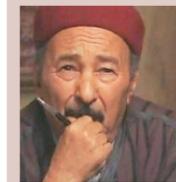
Directeur de la photo à la Télévision tunisienne depuis son lancement en 1966 jusqu'à son départ à la retraite

### • Mustapha Debbabi

Cinéphile et producteur d'émissions cinématographiques

### • Romdhane Chatta

Acteur



### • Slim Mahfoudh

Acteur



### • Béchir Kenani

Ancien directeur général de l'Office national des oeuvres universitaires (ONOU), hôtelier

### • Habib Harzallah

Hôtelier, ancien membre du conseil national de la Fédération tunisienne de l'hôtellerie et rotarien



### • Samir Chaffai

Ancien chef de cabinet du ministre de l'Économie nationale et P.D.G. de la Cftp.

# Les multiples formes de violence économique à l'encontre des femmes



• Par Riadh Zghal

La violence est d'abord une réduction du champ des possibles par la confiscation des libertés personnelles. Amartya Sen, prix Nobel d'économie, distingue entre liberté positive, qui permet à la personne d'exercer ses capacités, et liberté négative qui consiste en la levée des interdits qui empêchent la personne d'exploiter les opportunités disponibles et celles qui pourraient s'offrir à elle. La loi qui vient d'être promulguée visant l'éradication de la violence contre les femmes comporte à juste titre des dispositions concernant la violence économique car elle existe sous plusieurs formes, confisquant à la fois des libertés positives autant que négatives. →

**D'**abord il y a les exclusions : l'exclusion de l'héritage totale ou partielle qui induit l'exclusion financière et bancaire, l'exclusion statistique du fait que la contribution économique des femmes (production et services non rémunérés) n'est pas comptabilisée car assimilée à des devoirs domestiques. Du fait de l'exclusion statistique, la non-reconnaissance sinon la sous-estimation des métiers de femme, cela réduit l'intérêt pour la formation dans ces métiers et l'engagement de projets de recherche et développement R&D qui apporteraient une greffe scientifique et technologique à ces métiers. Une telle greffe permettrait de rendre ces métiers moins pénibles, plus rentables. Elle les placerait sur une pente ascendante de création de richesse et d'accès à des marchés plus larges au-delà du marché local et national grâce à la qualité et la capacité de production en grande quantité.

Lorsque la liberté de mouvement est confisquée aux femmes par une société conservatrice, elles sont exclues du marché et leurs

activités restent confinées dans l'environnement domestique. Ces activités sont alors non rémunérées sinon à faible valeur ajoutée car la commercialisation des produits par des intermédiaires ou un homme de la famille échappe aux femmes. Ces dernières, collées à la sphère domestique, sont dispersées et incapables de s'associer pour créer des structures économiques viables. Et pourtant, elles contribuent considérablement au PIB par leur travail non rémunéré ! Selon l'INS, en appliquant la méthode des coûts de remplacement, la contribution du travail domestique non rémunéré au PIB a été évaluée à 64% en 2006. Une étude sur «Budget temps des femmes et des hommes en Tunisie» a été réalisée en 2005-2006 par le ministère de la Femme et de la Famille. Elle montre que les femmes consacrent 77,6% de leur budget temps quotidien à des travaux domestiques non rémunérés (soins aux enfants et aux personnes âgées, entretien du foyer, cuisine, courses, travaux agricoles...) contre 9,4% par les hommes.

Un autre type de violence économique infligé aux femmes concerne l'emploi. Selon l'enquête nationale «population emploi» du 3e trimestre 2015, le taux de chômage des femmes diplômées de

l'enseignement supérieur est environ deux fois (41,1%) celui des hommes diplômés (21,4%). Le taux d'activité des femmes a été maintenu à 26% de 2006 à 2015.

La discrimination appliquée aux femmes s'étend à la rémunération, l'avancement dans la carrière et l'accès aux postes de décision. Selon le FMI, entre 2000 et 2011, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes a été d'environ 45% en Tunisie. L'Institut national de la statistique a conduit 4 enquêtes entre 1997 et 2012 dans ce qu'il appelle le secteur non structuré qui correspond aux entreprises employant moins de 10 personnes. Ces enquêtes menées à 5 ans d'intervalle révèlent que le salaire des femmes est toujours inférieur au Smig alors que celui des hommes lui est supérieur et que l'écart entre le salaire mensuel moyen des femmes et celui des hommes a augmenté entre 1997 et 2012, allant 24,5% à 35,5%. Autrement dit, le salaire des femmes était inférieur à celui des hommes à près du quart en 1997 et devient inférieur à plus du tiers en 2012 après la révolution !

Selon une étude du Centre de recherche et des études sociales (Ceres) réalisée en 2011-2012, l'image n'est pas plus reluisante dans le secteur privé structuré. L'écart entre le salaire mensuel moyen des femmes (458,5 dinars) et celui des hommes (614,8 dinars) est de 25,4%.

Et si les femmes sont employées et ont l'ambition de gravir les échelles pour atteindre les positions de décision, elles se heurtent à un «plafond de verre» invisible qui bloque leur ascension. Il est significatif que l'on ne dispose pas de statistiques fiables concernant la proportion de femmes aux postes de décision aussi bien au niveau du secteur public que du secteur privé. Conclusion: Il existe chez les femmes un capital intellectuel de savoir et de savoir-faire, des talents à valoriser pour réaliser le développement

économique local, régional et national, ce qui a fait dire à un journaliste du Figaro que le travail des femmes serait la planche de salut des pays émergents.

Aujourd'hui que la force motrice de l'économie mondiale est la connaissance et donc le capital humain, il devient vital pour notre pays qui vise l'émergence d'arrêter de gaspiller ce capital pour des raisons injustifiées de genre. Les réformes institutionnelles sont les bienvenues mais ne suffisent pas. Il faudra remédier à l'agression économique des femmes par des actions comme :

- Le nettoyage du cadre législatif de toute disposition discriminatoire à l'égard des femmes.
- La reconnaissance des talents et des qualifications des femmes même si elles sont analphabètes, l'alphabétisation n'étant qu'une capacité parmi d'autres.
- Lutter contre l'abandon scolaire précoce générant un retour à l'analphabétisme, particulièrement dans les régions rurales et les quartiers pauvres des grandes villes.
- Valoriser les métiers des femmes dont l'agriculture, la pêche et l'artisanat par la formation, une maîtrise de la chaîne de valeur par les productrices, la sensibilisation des institutions de recherche et de développement pour l'intégration de ces métiers dans leurs programmes. La R&D constitue la voie pour l'augmentation des capacités de production, l'amélioration de la qualité des produits, la réduction de la pénibilité du travail et l'association de femmes actives dans l'informel, dispersées dans les campagnes et les villes, pour la création d'entreprises et le passage au secteur formel.
- Stimuler la création d'entreprises par les femmes en adaptant les dispositifs aux différents profils d'entrepreneures, celles qui sont stimulées par leur savoir et leur expérience et celles qui sont handicapées par la finance. ■

R.Z.

Exclusif

# Youssef Chahed

## Ce que j'exige de mes ministres

«C'est trop tôt pour juger l'action du gouvernement. L'inflexion des courbes est difficile à réaliser en un an, estime Youssef Chahed. L'horizon temporel de l'Accord de Carthage, poursuit-il, est 2019. Quand on se met dans une optique de moyen terme, on lit à travers les mesures d'ores et déjà prises une réelle détermination qui anime le gouvernement et des avancées significatives accomplies à divers niveaux. Notre mandat est de mettre le pays sur le cap économique et social de 2019».

Dans un entretien accordé à *Leaders*, au terme de sa première année à la Kasbah et à la veille du remaniement qu'il s'appête à opérer début septembre, le chef du gouvernement défend son bilan, explique son mode de gouvernance, rappelle ce qu'il exige de ses ministres et annonce les grandes lignes de son programme pour la période à venir. Sans hésitation, il reconnaît des lenteurs, des dysfonctionnements et des ajustements nécessaires à apporter. Pas de relâche, cependant, quant à la traque systématique de la corruption

qu'il entend institutionnaliser. Confiant, Youssef Chahed indique que son gouvernement travaille dans l'optique du maintien jusqu'à terme en 2019 et raisonne sur les objectifs fixés à cette échéance.

Est-il suffisamment accessible à ses équipes et disponible pour les écouter longuement ? Il reconnaît la pression du temps à optimiser face aux sollicitations et aux urgences, mais affirme leur consacrer le temps nécessaire et être en contact continu avec eux. Ce qu'il leur demande le plus, c'est d'agir en combattants et de lui apporter des solutions, de contribuer activement à la croissance, de s'impliquer davantage dans la lutte contre la malversation, d'émettre des idées innovantes et concevoir des projets porteurs.

Affichant sa sérénité habituelle malgré la fébrilité du remaniement et les difficultés de la situation économique et sociale, Youssef Chahed affirme que son gouvernement est en mesure d'assurer et de rassurer. Interview. →



« La Tunisie a besoin de stabilité pour que les plans puissent fonctionner et les réformes s'articuler. L'horizon fixé par l'Accord de Carthage est 2019. Il est vrai que certaines réformes ou des projets initiés ont tardé et n'ont pas atteint le rythme escompté par les Tunisiens. On aurait pu, aussi, mieux faire si les conditions requises étaient réunies. Mais des avancées ont été accomplies à plusieurs niveaux. »

### Commençons par la sécurité...

La situation s'est nettement améliorée malgré la persistance des risques et menaces. La lutte contre le terrorisme s'est consolidée et renforcée. La levée progressive par de nombreux pays des mises en garde quant au voyage en Tunisie qui plombait le tourisme témoigne de cette amélioration des conditions sécuritaires.

### La traque de la malversation semble se ralentir ?

Pas du tout ! Pas de relâche, bien au contraire ! Un grand pas a été franchi. Mais beaucoup reste à faire. Nous ne le faisons pas pour le spectaculaire ou la popularité, mais parce que nous y croyons et c'est urgemment indispensable. L'opinion publique se focalise sur l'arrestation de figures connues, mais le flux des arrestations et traductions devant la justice se poursuit intensivement. Sur l'année, il y a du palpable, médiatisé, et du moins palpable. Nous persévérons en créant un processus et en l'institutionnalisant.

### De quelle manière ?

Le dispositif législatif et réglementaire se met en place. La loi sur l'accès à l'information, celle de la nouvelle instance de lutte contre la malversation ou de la protection des dénonciateurs ainsi que le projet de loi bien avancé sur l'enrichissement illicite constituent des jalons significatifs et importants. Tout comme le projet de digitalisation de l'administration avec des applications performantes pour les opérations douanières, les marchés publics et autres contribueront au verrouillage des systèmes contre toute manipulation frauduleuse. Sous un régime démocratique, rien ne doit se faire en dehors de la loi et du respect des droits. Je ne cesse d'exhorter les membres du gouvernement à s'y mettre résolument en activant leurs organes de contrôle et d'inspection. Si chaque ministre et secrétaire d'Etat débusquait une affaire de malversation par mois, nous n'en sortirions pas plus mal.

### Les Tunisiens sont impatients de vous voir prendre de grandes décisions à la mesure de leurs attentes ?

Quand on se met dans une optique de moyen terme, on lit une réelle détermination. C'est trop tôt pour juger l'action du gouvernement. L'inflexion des courbes est difficile à réaliser en un an. On est ambitieux de vouloir tout faire et tout de suite. Mais, on est frustrés des lenteurs qui nous sont imposées et qui sont endogènes. On essaye de changer la méthode suivie, mais c'est insuffisant.

### Que demandez-vous à vos ministres actuels et ceux que vous comptez bientôt nommer ?

D'être des combattants et des innovateurs. Chaque ministre doit être un chef de guerre, en mode de combat 24h/24 et 7j/7. C'est

vrai que cela leur rend la vie difficile, les soumet à de fortes pressions, mais c'est leur mission. Ce que j'exige d'eux ce n'est pas la gestion des affaires courantes, mais une réelle valeur ajoutée à apporter. Ils doivent marquer de leur empreinte leur passage au gouvernement. Sans cesse, je leur demande combien ils ont contribué à l'accélération de la croissance, à la lutte contre la corruption et la génération d'idées innovantes et leur mise en œuvre.

Je leur dis souvent, ne m'apportez pas des problèmes, mais des solutions. Ce que j'attends d'eux, en effet, c'est de l'ingéniosité et de l'innovation dans le traitement des questions qui se posent et des initiatives à prendre. Le contrat Al Karama pour l'emploi, le crédit premier logement et les microcrédits s'inscrivent dans cet effort d'innovation à généraliser. Un ministre doit apporter un plus, un grand plus.

### Quel est votre programme pour la période à venir ?

Je le présenterai sous peu en détail aux élus de la Nation à l'ARP. Mais, je peux vous dire que nous avons préparé tout un plan de relance économique, avec des dispositifs de concessions, d'activation du PPP et de consolidation de l'économie réelle. Celle-ci affiche des tendances prometteuses. C'est le redressement des finances publiques qui exige une priorité absolue, tout comme la balance commerciale et les entreprises publiques en difficulté. Nous nous y employons, tout comme l'avancement des quatre grandes réformes prioritaires.

### Pourquoi devriez-vous passer par l'ARP pour l'investiture des nouveaux membres de votre gouvernement ?

L'ARP donnera par son vote de confiance réitéré un soutien encore plus fort au gouvernement. Et c'est essentiel. Il y a aussi une deuxième considération, par souci d'égalité. Il ne faut pas que des ministres obtiennent l'investiture de l'Assemblée et d'autres pas.

### En prenant vos fonctions à la tête du gouvernement, étiez-vous surpris par les difficultés à surmonter ?

Je m'y attendais en arrivant à la Kasbah. Mais, j'en découvre chaque jour davantage. Nous n'avons d'autre choix que de redoubler de courage et de persévérance.

### Votre staff est-il suffisamment fourni et performant pour vous y aider ?

Peut mieux faire. Il faudrait le renforcer et le spécialiser. Aujourd'hui, la présidence du gouvernement est le centre nerveux de l'exécutif où tout converge. Nous devons restructurer notre dispositif et mettre en place les process appropriés.

Prenons l'exemple du traitement des dossiers devant être examinés en Conseil ministériel restreint (CMR), avant d'être soumis au Conseil des ministres. Nous avons érigé le secrétariat général du gouvernement en guichet unique pour les réceptionner, vérifier qu'ils comprennent tous les documents utiles et ont accompli les démarches préalables nécessaires. Ils seront alors examinés au sein du cabinet par les conseillers techniques et chargés de mission, discutés avec les parties concernées et préparés pour



## Quatre limogeages, une exfiltration et une démission

En exercice depuis le 27 août 2017, au lendemain de son investiture par l'ARP, le premier gouvernement Youssef Chahed a gardé jusque-là son architecture initiale, mais connu cinq départs. Initialement, ils étaient 39 au total (26 ministres et 13 secrétaires d'Etat), issus des quatre partis de la coalition (Nidaa, Ennahdha, UPL et Afek), ainsi que des indépendants. En

les CMR. Le processus est bien défini et ses délais sont raccourcis, avec un système de pilotage et de suivi. Cela nous fera gagner du temps. Ce n'est là qu'un exemple de la réorganisation du mode de fonctionnement pour plus de célérité et d'efficacité. Nous sommes à la recherche du meilleur management possible.

### Quel est votre mode de fonctionnement au quotidien ?

Tôt le matin, j'essaie de traiter les notes reçues, le courrier, sans rien laisser s'empiler sur mon bureau. Je passe des coups de fil urgents pour vérifier l'application de telle ou telle instruction donnée la veille ou m'enquérir d'un dossier, de la situation ici ou là. Dès 8 heures du matin, je tiens un briefing avec mon directeur de cabinet, le secrétaire général du gouvernement, le porte-parole et le chargé de la communication. Il s'agit de passer en revue l'actualité et de bien caler l'agenda du jour. Puis je démarre ma journée. Généralement, je réserve la matinée à des audiences ou des activités extérieures et l'après-midi aux réunions en CMR. Chaque vendredi, un briefing est consacré au bilan de la semaine qui s'écoule et surtout à l'examen du programme des deux semaines à venir.

cours de route, Youssef Chahed a procédé à quatre limogeages successifs.

- Abdeljelil Ben Salem, ministre des Affaires religieuses,
- Abid Briki, ministre chargé de la Gouvernance et de la Lutte contre la malversation et figure syndicaliste de proue, payera rapidement les frais de ses déclarations,
- Lamia Zribi, ministre des Finances, subira de plein fouet les conséquences de ses déclarations ayant déclenché une forte chute du dinar,
- Mais, c'est le limogeage, sur insistance de l'Uggt, et à la veille du 1er Mai, de Néji Jalloul, ministre de l'Education, qui sera le plus significatif.

Deux intérimaires seront désignés, Fadhel Abdelkéfi aux Finances et Slim Khalbous à l'Education.

Dans la foulée, et suite à une « incompatibilité d'humeur » avec son ministre Zied Ladhari (Ennahdha), Fayçal Hafiane, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, chargé du Commerce, sera exfiltré du département et nommé conseiller politique auprès du chef du gouvernement à la Kasbah. Abdellatif Hmam, alors directeur général de l'Ontt, lui succédera au Commerce.

### «Un des meilleurs ministres, pas facile de le remplacer»

La démission de Fadhel Abdelkéfi, ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale et des Finances par intérim, a été cependant le plus fortement ressentie. Apprenant qu'il fait l'objet d'un jugement par contumace prononcé en son contre il y a plus de trois ans, en sa qualité d'ancien représentant légal de Tunisie Valeurs, sans qu'il en soit notifié, pour une affaire d'incorporation au capital d'une filiale au Maroc, d'apports en contrevaletur d'un logiciel, il a préféré s'affranchir de sa charge ministérielle pour se présenter devant la justice «en humble citoyen». La machine du lynchage médiatique s'est emballée contre lui, «l'écorchant à vif, sans l'atteindre dans l'âme», affirment ses proches. Un départ du gouvernement qui a accéléré le remaniement et chamboulé la donne.

« J'en suis le premier lésé, confie à Leaders le chef du gouvernement, Youssef Chahed. C'est l'un de mes meilleurs ministres, sinon le meilleur. Il ne me sera pas facile de lui trouver un remplaçant. »

Vous ne pouvez pas imaginer le flux de demandes de toutes sortes qui affluent chaque jour, nous mettant dans une perpétuelle recherche d'optimisation du temps et de priorisation des urgences.

### Etes-vous facilement accessible à vos équipes et suffisamment disponible pour elles ?

Le chef du gouvernement est là pour arbitrer, inspirer et animer les équipes. Il n'a pas le temps pour s'étaler sur ce que je considère comme la vie quotidienne et la gestion courante. Je peux paraître pour certains de mes conseillers ou certains membres du gouvernement moins disponible que ce qu'ils attendent. Mais, je demeure toujours accessible et en contact permanent avec eux. Au risque de bousculer le peu de temps de répit qui leur est possible, SMS et emails sont incessants.

### Quel est l'horizon de votre gouvernement ?

Nous travaillons dans l'optique du maintien jusqu'à terme, en 2019. Nous raisonnons sur les objectifs fixés à cette échéance. ■

Taoufik Habaieb

# Le poumon vert de la Tunisie à l'épreuve du feu



Est-ce un pur hasard ? Pas moins de 94 incendies recensés en une seule semaine, fin juillet-début août dans 8 gouvernorats limitrophes ? Certains à une même heure tardive de la nuit, vers 1 heure du matin (Jebel Khenazir, Bargou...). Les mêmes incendies qui, éteints, « se rallument » une semaine plus tard. D'origine naturelle, accidentelle ou criminelle ? Les officiers de la Protection civile s'interdisent tout commentaire à *Leaders*. C'est du ressort des autorités judiciaires, se contentent-ils de nous dire.

Depuis le 27 mai dernier, date de lancement de la campagne de lutte contre les incendies agricoles et forestiers, 199 incendies de forêt ont été recensés et éteints, au 15 août 2017. Ils n'étaient qu'au nombre de 162 pour la même période en 2016, soit 34 de plus. Les superficies incendiées ont quasiment doublé, passant de 2 165 ha en 2016 à 4 285 ha pour la même période cette année. L'augmentation porte sur 1 965 ha.

Déjà pour les zones céréalières, 95 incendies ont affecté 519 ha cette année. En 2016, on en a enregistré 72, touchant 404 ha, soit 23 incendies et 115 ha de plus.

Nombre de facteurs peuvent concourir à des origines naturelles : température élevée, foudre, etc. Les accidents peuvent provenir de mégots mal éteints, de déchets et autres combustibles jetés non loin des forêts, étincelles d'engins, et autres. Quant à l'origine criminelle, elle est sous enquêtes judiciaires. Se rendant immédiatement sur les lieux des récents incendies dans le gouvernorat de Jendouba, le chef du gouvernement a fermement déclaré qu'en cas d'origine criminelle, les auteurs seront dûment recherchés et traduits en justice. Les parquets des régions concernées viennent d'annoncer des arrestations et des placements sous écrous. →



## Tout commence aux Berges du Lac

Sur l'avenue de la Bourse, en plein quartier des affaires aux Berges du Lac 2 de Tunis, l'immeuble moderne se confond avec les bâtisses de grandes compagnies high-tech et financières. C'est pourtant le siège de l'Office national de la Protection civile (Onpc), le cœur battant stratégique et de commandement opérationnel de l'organisme public en toute première ligne de secours et d'intervention appropriée. Son numéro d'appel, le 198, fait de lui le premier qu'on alerte au moindre incident survenu. Qu'il s'agisse d'un accident de la route, d'une urgence médicale, d'une évacuation impérieuse, d'un incendie, d'une catastrophe ou autres, les Tunisiens, en détresse, l'appellent au secours en premier lieu. Acteur majeur de gestion de crise, il est constamment à pied d'œuvre, 24h/24 et 7j/7.

«Il faut compter pas moins de 300 demandes d'intervention reçues chaque jour, indique à *Leaders* le colonel-major, Salah Korbi, directeur des opérations. En 2016, le nombre total a atteint 114 376, précise-t-il. Si près de la moitié (51 563) concernent des évacuations par ambulance, suite à des accidents routiers, nous avons traité 32 684 secours routiers et 14 472 incendies. Jusqu'à début août, nous sommes à plus de 79 000 demandes d'intervention et estimons terminer l'année avec près de 120.000 interventions. D'année en année, l'augmentation est d'environ 8 000 demandes additionnelles.»

«L'Onpc ne cesse de renforcer ses moyens, dans la limite des ressources allouées, rassurent les officiers de la Protection civile. Cette année, notre parc s'est enrichi de 38 nouveaux camions spécialisés : 14 pour les forêts et 24 pour les zones urbaines. L'acquisition de ces engins est très importante et nous permet d'être constamment prêts à intervenir. Quant aux équipes, elles bénéficient d'une formation poussée. L'Onpc dispose de sa propre école. Des stages sont également prévus. L'esprit de corps est fondamental, les équipes sont très soudées. N'oubliez pas que certaines interventions exigent une présence continue de trois jours, voire plus, comme tout récemment pendant 8 jours. L'engagement face au feu est nourri d'une grande volonté de secourir les victimes et de protéger

les personnes, les biens et la nature ».

A la base, ils sont des officiers formés à l'Académie militaire de Fondouk Jedid, des ingénieurs de différentes écoles de grande réputation et dans diverses spécialités, notamment le génie mécanique et électrique ainsi que les technologies de l'information et de la communication, des médecins, notamment urgentistes. L'École nationale de la Protection civile assure de son côté la formation et le perfectionnement dans les spécialités requises. «Quels que soient la formation de base, le grade ou la fonction, nous sommes tous des pompiers, moulés dans un même corps, pétris des mêmes valeurs, mobilisés dans l'accomplissement de notre mission», affirme la direction générale de l'Onpc. □



**J**eudi 10 août. Dans la forêt de Cap Serrat près de Sejnane, au pied du mont Haddada, la scène est presque irréaliste. Alors que la terre porte encore les stigmates vifs du feu et que la végétation luxuriante a disparu pour céder la place à un paysage lunaire, un groupe d'habitants plante le premier arbre dans le cadre de l'action «Planter un arbre, c'est planter la vie». Tout un symbole sur cette terre largement consumée. Il résume cet état d'esprit commun à la plupart des Tunisiens, de ne jamais céder à la fatalité.

En une semaine, 37 incendies se sont déclarés dans le nord-ouest et le centre, réduisant en cendres des centaines d'hectares de forêt. Une mince consolation ? C'est tout le bassin méditerranéen qui a été touché. L'Algérie, le sud de l'Italie, le Portugal, le sud de la France, la Grèce, mais aussi le nord du Canada et la côte ouest des États-Unis. Ces incendies ont certes occasionné des

pertes, suscité des élans de solidarité, mais aussi soulevé des interrogations. Outre les facteurs climatiques, de nombreux éléments liés au contexte social, économique et politique tendu ont semé des doutes et des suspicions légitimes quant aux origines des feux.

### Chronologie d'un enfer annoncé

Il faut dire que les incendies font partie intégrante de l'écosystème des forêts, notamment celui des forêts méditerranéennes, où les feux naturels réguliers jouent un rôle crucial dans le développement et la régénération de la nature. Chaque année, il se produit en moyenne 200 incendies forestiers occasionnant une perte de 1 300 hectares. Ces incendies sont la conséquence de la sécheresse, d'actes de négligence, de feux agricoles ou pastoraux, de l'accumulation de matières combustibles au cœur de ces forêts ou d'actes criminels crapuleux.

Le début de l'été 2017 s'annonçait déjà difficile au regard des pics de chaleur enregistrés. Plusieurs feux forestiers se sont déclarés, à rythme et étendue normaux pour la saison. De fin mai au 15 août, on dénombrait 199 incendies de forêt. Le directeur général des forêts, Habib Abid, signalait un rythme moyen pour la saison entre 3 et 4 incendies de forêt déclarés chaque jour pour tout le territoire national.

### Lundi noir pour le nord-ouest

C'est à partir du lundi 31 juillet que la véritable guerre du feu se déclare. La cadence des foyers déclarés monte d'une façon vertigineuse et alarmante. Plus de 14 incendies se sont déclenchés dans le gouvernorat de Jendouba très tard la nuit entre 1 heure et 6 heures du matin, dans les forêts de Kroumirie, de Aïn Draham, Fernana, Hammam Bourguiba et Beni Mtir, s'étendant vers Babouch, Balta Bouaouen à Ghardimaou, Bousalem,

Tabarka. En quelques heures et malgré l'intervention immédiate de la Protection civile, des agents et gardes forestiers et des soldats de l'armée de terre dépêchés sur les lieux, le feu a fini par atteindre les maisons des citoyens habitant dans les montagnes, ainsi que leurs troupeaux, leurs pâturages et leurs récoltes. La propagation des incendies s'est poursuivie, facilitée par

les vents et les fortes chaleurs exceptionnellement enregistrées dans la région. En moins de 24 heures, 200 hectares et 23 habitations ont été détruits dans le seul gouvernorat de Jendouba. Le même lundi noir, 31 juillet, les feux se sont déclarés dans d'autres gouvernorats : Béja (Nefza), Bizerte (forêts de Sejnane et Ennadhour, El Harrach et Lebta), Kairouan (mont

Serij), Le Kef (Jbal Bouali) et Kasserine (Hidra, Jbal Tebaga) et Zaghouan.

Au total en deux jours, une centaine d'incendies se sont déclarés dans le nord-ouest du pays sur 8 gouvernorats, dévorant 2.000 hectares de forêt, 23 habitations. Les pertes matérielles sont en cours de recensement. Sur le terrain, →

## Voyage au cœur de la Salle d'ops centrale

*«Tout transit via la salle d'opérations centrale, explique-t-il, véritable poste de commandement centralisé. Tout y atterrit, toutes les instructions en émanent et toutes les coordinations y sont engagées et les liaisons établies. Pas une seule barrière n'est levée dans tous les postes sur l'ensemble du territoire, pour la sortie de tout véhicule et tout équipement sans l'informer. Informée de toute alerte, elle en prend la charge et en assure le suivi jusqu'à la fin de la mission.»*

*«La salle d'ops centrale, poursuit le colonel-major Korbi, est connectée en temps réel aux autres salles similaires de l'Onpc dans les régions ainsi que celles du ministère de l'Intérieur, de la Défense nationale, de la Santé (Choc-room), de la Steg, de la Snct, et autres organismes. Les procédures sont bien établies et la communication est assurée en flux tendus, sans la moindre discontinuité.»*

Pas facile d'accéder à la salle d'ops. En dehors de l'équipe de permanence dûment mandatée, l'entrée y est formellement interdite. Déjà l'entrée au siège de l'Office est hautement sécurisée. Il aura fallu à l'équipe de Leaders obtenir une autorisation exceptionnelle de la Direction générale pour y être admise pour une courte visite.

*«C'est essentiel pour la réussite de notre mission, nous confie le chef de la salle d'ops. Il est vrai que nous travaillons sous la pression, mais dans la bonne organisation et la synchronisation en temps réel, ainsi que le respect total des procédures et la traçabilité. Nous n'avons droit ni au moindre retard, ni à la moindre erreur. Tout est déterminant, vital.»*

Le reporting précis est important. Tout est consigné et remonté aux autorités supérieures, avec des mises à jour au fur et à mesure. Des synthèses sont établies et transmises. Nuit et jour, l'activité y est fébrile, chacun est rivé à son poste. La relève est assurée, sans rupture. C'est toute une organisation, tout un métier et une mission de haute importance. **L**



→ l'intervention immédiate des unités de la Protection civile, de l'armée nationale et de la direction générale des forêts a permis de circonscrire et maîtriser le feu. Sur le plan national, une cellule de crise regroupant les ministères de l'Intérieur, de la Défense, de l'Agriculture et de la Santé a été mise en place pour coordonner les opérations. Les feux du nord-ouest à peine maîtrisés, c'est au tour de Djebel Bargou (Siliana) de s'embraser, où le feu a réduit en cendres quelque 30 hectares de forêts de pins d'Alep. Après 48 heures de lutte farouche contre les flammes et malgré les conditions climatiques difficiles et l'importante densité des forêts, les soldats du feu ont réussi à maîtriser le sinistre dans sa totalité. Le bilan final au 15 août est lourd : 4 285 ha ravagés (2 165 ha en 2016, soit 1 965 ha de plus).

### Stupeur et suspicion

Dès les premiers incendies déclarés, on a évoqué l'hypothèse terroriste. Bien plus qu'une simple psychose tunisienne, ce sont la nature même des incendies, leur emplacement, leur chronologie et dans certains cas leur reprise qui ont orienté vers la piste criminelle ou terroriste, en plus des causes naturelles évidentes.

En premier lieu et en analysant les statistiques données par l'Office national de la Protection civile sur une période allant du 27 mai au 10 août, on constate entre 2016 et 2017 une hausse du nombre d'incendies forestiers (52 de plus) et une hausse très importante du nombre d'hectares de forêt brûlés (+3 258 ha en 2017 en seulement deux mois). Ces statistiques ne laissent aucun doute quant à l'acte criminel. Deuxièmement, la déclaration de plusieurs feux simultanément, à intervalles réguliers, dans huit gouvernorats et à des heures tardives de la nuit a immédiatement intrigué les agents de la Garde nationale qui ont ouvert des enquêtes et procédé aux arrestations dès les premiers jours.

Troisièmement, la localisation des foyers de départ du feu dans des zones reculées d'accès difficile comme les sommets de



## Comment combattre un incendie

On ne s'attaque pas au feu d'emblée : une démarche rigoureuse en quatre séquences successives :

1. Le constat de la situation pour estimer l'ampleur de l'intervention requise, les équipements et les effectifs nécessaires à mobiliser, les voies d'accès, identifier les points sensibles à sécuriser d'urgence, les populations et les habitations en premier lieu ainsi que les biens qui doivent être protégés (défense des points sensibles, DPS) ...
2. Eviter la propagation du feu et l'encercler, quitte à fragmenter le terrain et créer des lisières et des zones de coupe-feu,
3. Eteindre le feu en s'attaquant d'abord à sa tête, et le maîtriser totalement, en poursuivant un arrosage soutenu de refroidissement,
4. Surveiller en continu pendant au moins 24 à 48 heures en maintenant sur les lieux tous les équipements et les effectifs indispensables.

Commence ensuite l'évaluation des dégâts, y compris écologiques. Tout ce travail de fond s'effectue en étroite synergie avec les intervenants concernés, notamment la Direction générale des forêts, la Garde nationale, l'Armée nationale, etc.

montagnes et la reprise de feux quelques jours après leur extinction ont renforcé la piste criminelle.

Le traitement sécuritaire de la situation pragmatique et efficace a permis d'explorer et d'analyser la dimension criminelle de certains incendies. Au total, 11 personnes ont été arrêtées, plusieurs enquêtes menées et un total de 35 procédures judiciaires effectuées (26 procès à Jendouba et 7 à Bizerte).

### Des causes naturelles

-En période de grandes chaleurs, le lit végétal forestier se transforme en vecteur redoutable de flammes (exemple le pin d'Alep). «A Jendouba, les températures sont montées jusqu'à 59 degrés en plein soleil et 47 degrés à l'ombre. Cela a favorisé la dilatation des câbles électriques et la propagation des feux», précise le colonel-major Khélifa Chibani. L'enfumage des ruches d'abeille ou des actes de négligence tels que la préparation

du thé sur le kanoun ou des mégots de cigarettes, des déchets jetés en pleine forêt sont souvent à l'origine des incendies.

### La piste criminelle

Concernant les départs de feu ayant pour origine des actes criminels, le porte-parole de la Garde nationale, Khelifa Chaibani, a déclaré : «Un incendie n'est pas un simple crime. Pour prouver l'intention d'un criminel de mettre le feu, il nous faut des témoins». →



→ Au 17 août, onze personnes impliquées dans ces crimes et dont la culpabilité a été prouvée ont été arrêtées. Trois d'entre elles ont été arrêtées à Bizerte, quatre à Jendouba et quatre autres à Béja. Ces actes malveillants sont pour la plupart crapuleux ayant pour but soit d'agrandir des champs agricoles, des pâturages pour les troupeaux ou de produire et de vendre du charbon. Les problèmes fonciers et des litiges familiaux ont été de même évoqués.

L'ombre terroriste n'étant pas exclue, des investigations menées par le ministère public ont permis d'identifier un seul cas à Sejnane où il s'agissait d'un individu appartenant à un réseau salafiste takfiristes.

#### Face au feu, des héros anonymes

La vague d'incendies qui a secoué la Tunisie a encore une fois révélé le vrai trésor de notre patrie : le capital humain. Face au feu, une armée d'hommes a combattu sans relâche, parfois pendant plusieurs jours, sous-équipée et en sous-effectifs mais avec



le sens du devoir et l'acharnement pour sauver les vies humaines et les forêts. Une organisation qui rassemble plusieurs corps appartenant à la Direction générale des forêts, l'Office national de la Protection civile, la Garde nationale et l'Armée tunisienne.

#### Direction générale des forêts : priorité à la prévention

Face aux risques d'incendies forestiers, la Direction générale des forêts occupe les premières lignes. Elle joue à ce titre plusieurs rôles allant de la prévention à la sensibilisation en passant par la formation et la veille, pour donner l'alerte. Chaque année, la direction s'autoévalue après la saison estivale pour corriger les dysfonctionnements et améliorer son plan d'action. Le dispositif de lutte assure prioritairement la protection des zones habitées et limite, de ce fait, les pertes humaines et les destructions causées aux biens. En période estivale, le risque d'incendie augmente pour les 1,3 million →

## Un dispositif complet de prévention et de renfort

Tout au long de l'année, des préparatifs sont engagés. A la mi-septembre, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les feux agricoles et de forêt est passée au peigne fin pour évaluation, intervention par intervention. Cette analyse est opérée au niveau régional et central. Tout est vérifié : l'interaction des intervenants, le système d'alerte et de communication, les zones mortes bloquant la communication mobile, l'état des équipements, les points d'eau, les lacunes relevées, les enseignements à tirer.

En mars sont programmées des visites dans les domaines agricoles et les zones forestières. Il s'agit de s'assurer de la qualité de prévention et de protection des cultures céréalières et des richesses forestières. Courant mai, des réunions régionales de coordination sont tenues dans chacun des 13 gouvernorats

concernés. Leurs conclusions sont soumises lors d'une réunion nationale qui associe, sous la présidence des autorités supérieures, de hauts responsables de la Protection civile, de la Direction générale des forêts et des autres intervenants impliqués dans le dispositif.

Fin mai, à l'orée de la campagne céréalière, et en plus des moyens déployés dans les régions, des centres mobiles prêts à intervenir en renfort immédiat sont installés dans des points névralgiques, comme Téboursouk, Bou Salem, Oued Mliz, etc.

Pour les forêts, des brigades d'appoint sont déployées, début juillet, en soutien aux structures régionales, à Aïn Draham, Ghardimaou, Medjez El Bab, Sejnane et au Kef.

# EXPRESS AIR CARGO



## VOTRE PARTENAIRE POUR LE FRET AÉRIEN

**5** 5 VOLS PAR SEMAINE VERS L'ALLEMAGNE

**3** 3 VOLS PAR SEMAINE VERS LA FRANCE

**5** 5 VOLS PAR SEMAINE VERS MALTE

[www.express-aircargo.com](http://www.express-aircargo.com)

# ASSURANCE Construction



Promoteurs immobiliers... et professionnels du secteur du bâtiment

Pour assurer la réalisation de vos projets en toute sérénité...

des solutions adaptées à chaque besoin !

Nos ++

- un savoir-faire et une expertise reconnue,
- un accompagnement personnalisé pour vous guider dans vos projets...

## Un corps d'élite hautement qualifié



L'Onpc s'appuie également sur une unité spéciale d'intervention composée d'éléments de haut niveau. Dotée d'équipements très performants ainsi que d'une brigade canine, elle se tient en alerte dans sa base à Naassène, non loin de la capitale, pour intervenir d'urgence, en cas de besoin. Cette unité est formée à affronter tous les risques et intervenir en plus des incendies, en toutes circonstances de catastrophes naturelles, écologiques, technologiques, séismes, et autres. Elle est entraînée à la détection de victimes sous des décombres, aux secours et à l'évacuation. 





→ d'hectares de forêt tunisienne et ses 800 000 habitants. La lutte contre les incendies de forêt commence en amont par une politique volontariste de prévention du risque. Le premier maillon de la chaîne est constitué par les 5 150 gardes forestiers, les 370 cadres et ouvriers des centres de protection forestière et les 160 tours de contrôle ou les agents se relaient par équipe de trois, 24h/24.

Outre le facteur humain primordial, la Direction générale des forêts dispose d'un arsenal de véhicules ruraux et de véhicules de lutte contre les feux de forêt adaptés aux pistes forestières escarpées. Un dispositif de 94 fourgons d'intervention légers (800), 39 camions-citernes d'une capacité de 3 000 litres et 13 camions-citernes de lutte contre le feu d'une capacité de 6 000 litres. En outre, la DGF dispose

de véhicules, motorgraders, bulldozers et d'une unité de guidage et d'intervention mobile.

Face aux changements climatiques rapides et à la succession de plusieurs années de sécheresse, la Direction générale, réglementée par un code forestier, a établi un plan national de lutte contre les feux de forêt s'étalant de 2015 à 2024. Ce plan est réévalué de façon cyclique, grâce aux rapports émis par les centres de protection forestiers (10 sur tout le territoire) et des commissions régionales de lutte contre les catastrophes naturelles. Ce plan a pour but principal la protection du capital forestier tunisien et des populations habitant et exploitant cet espace. Il est axé sur trois volets : la prévention, la prévision et la lutte contre les feux.

La prévention a pour but de limiter au maximum le nombre de départs de feu en s'attaquant directement à leur origine, grâce aux interventions des gardes forestiers par l'information et la dissuasion. La prévision permet de se préparer à la lutte ou de minimiser les effets du passage du feu dans les milieux forestiers lorsque les mesures strictement préventives ont atteint leurs limites.

En matière de préparation à la lutte contre les incendies de forêt, il s'agit essentiellement de l'aménagement des circuits forestiers défensifs de l'espace, de l'installation de points d'eau mais aussi du recensement et de la représentation graphique de ces éléments, au bénéfice des intervenants, ou encore de l'installation de postes d'observation pour renforcer →



## Sapeurs-pompiers : les soldats d'extinction du feu

Le combat contre le feu remonte aux origines du temps, avant de se professionnaliser et de se mécaniser en Europe et aux États-Unis dès le début XIXe siècle. Le nom de pompier provient de cette fonction d'actionner les pompes d'eau pour éteindre le feu. Quant à celui de sapeur, il qualifie l'action d'abattre le mur d'une maison qui brûle. Ce corps fait désormais partie intégrante de la Protection civile, dans une mission plus large.

En Tunisie, on trouve les premières traces en 1894 avec la création de l'Association d'entraide et de secours. Elle constituera le premier noyau de ce qui deviendra plus tard l'Office national de la Protection civile (Onpc), officiellement créé dans sa forme actuelle en 1993. Entre-temps, divers statuts d'agents pompiers seront institués et améliorés, à partir de 1904, en 1949, puis après l'indépendance. Il faut attendre 1968 pour voir naître un service national de protection civile sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

Dès 1975, c'est une sous-direction avant d'être érigée en office de pleine entité en 1993. La loi n°121-93 du 27 décembre 1993 portant création de l'Onpc lui attribue en son article 2 «*toutes*

*missions et interventions nécessitées par les différents sinistres, catastrophes et calamités qui portent préjudice à la population et aux biens ou les menacent, ou qui portent atteinte ou menacent les biens nationaux, la nature de l'environnement, et ce en coopération et en coordination avec les différentes autorités et institutions publiques.*».

Pour compléter le dispositif, l'École nationale de la Protection civile est créée le 20 juillet 2011.

L'implication de la Tunisie au sein de l'Organisation internationale de Protection civile (Oipc), basée à Genève, est très active depuis 1970, participant à ses différentes instances et formations. En reconnaissance de la compétence des dirigeants tunisiens, le colonel Sadok Znaidi a été élu secrétaire général de l'Organisation en 1987 pour trois mandats successifs jusqu'en 2002, soit pendant 15 ans.

Par ailleurs, la Tunisie a été élue en 2011 à la présidence du conseil exécutif de l'Oipc pour un mandat de deux ans. Il lui a été renouvelé deux fois de suite, jusqu'au mois de mai de cette année soit, six ans au total de 2011 à 2017. **L**



→ les tours de contrôle. La prévision comporte également la réduction du combustible arbustif et la préparation du terrain forestier à la lutte contre le feu. La lutte consiste à prendre toute mesure permettant de s'opposer au développement d'un incendie, de le réduire, puis de l'éteindre en s'appuyant sur les équipements de la DGF avec l'appui de l'Office national de la Protection civile et de l'Armée nationale.

La forêt tunisienne, poumon vital mais également espace de vie pour 800.000 habitants, doit faire face à de nombreux défis climatiques mais également à des conditions extrêmes en rapport avec un contexte politique et économique particulièrement «brûlant». Après l'extinction des feux, le temps est à l'extinction des rumeurs, aux enquêtes, à l'analyse et à l'autoévaluation, pour que naissent de la terre brûlée «de meilleurs avrils».

Amel Douja Dhaouadi

## Snacr : l'outil de pilotage stratégique

C'est une première, fort utile, dans les annales de l'Office national de la Protection civile (Onpc). Un schéma national d'analyse et de couverture des risques (Snacr) pour les cinq années 2017-2021 vient d'être élaboré. En pas moins de 500 pages, enrichies de tableaux statistiques, de graphiques et de cartes, tout y est détaillé, région par région, localité par localité.

«Indispensable pour la prise de décisions structurantes, il constitue un outil de pilotage stratégique». Aussi, il est la base de l'élaboration d'un Règlement opérationnel (RO) unifié fixant les modalités d'engagement.

Le document est élaboré par un groupe de travail de hauts cadres de l'Office. Les



## Une catastrophe écologique, culturelle et humaine



«Ce feu qui ravage la forêt, ce sont nos cœurs qu'il consume, la forêt qui brûle, ce sont nos pâturages, nos bêtes, nos couvertures. Nous qui habitons la montagne, vivons de la montagne, mangeons de la montagne, comment voulez-vous qu'on vive maintenant». Cette femme dévastée de douleur errait dans la maison des jeunes d'Aïn Drahem, le matin du 3 août. Quelques heures avant, elle a été évacuée ainsi que 23 familles pour échapper aux feux ravageant les forêts de Fernana et de jbel El Hamra. Pour sauver l'essentiel, ils laissent derrière eux maisons, animaux, terres, effets et des morceaux de vie. «A la période des cenelles, on mange les cenelles, à la période des pignons, on mange les pignons, et à la période des catastrophes, on mange les catastrophes», se résignait une vieille femme, elle aussi rescapée in extremis du feu assassin

Ces témoignages poignants sont le reflet de l'ampleur de la catastrophe. Quand la forêt brûle, c'est la flore, la faune, mais aussi le sol et tout l'écosystème qui sont affectés. «Il faut attendre 6 ans pour voir nos forêts qui sont mises à nu se régénérer et récupérer ce que le feu a dévoré en seulement quelques jours», reconnaît avec amertume Habib Abid, directeur général des forêts.

De début juin au 10 août 2017, ce sont des milliers d'hectares de forêt dans le nord et le nord-ouest du pays qui ont été ravagés par le feu. Les dégâts sont immenses en faune, flore et flore, et pour les populations rurales riveraines dont la forêt constitue un lieu de vie et de travail et la principale source d'emplois et de revenus. A Jendouba, où plus de 900 hectares de forêt ont été ravagés, la Direction générale des forêts (DGF) envisage d'entamer, bientôt, ses diagnostics et de faire l'évaluation des dégâts et les démarches à entreprendre pour régénérer l'espace forestier, poumon de la Tunisie. A Thala, dans le gouvernorat de Kasserine, les incendies ont dévoré près de 1 700 hectares de forêt et de plantes aromatiques et de consommation (romarin, zgougou...). Le coût écologique et financier est très important. «Le coût d'un seul hectare incendié peut s'élever à 9 mille dinars (lutte contre l'incendie, les produits perdus et le service de protection contre l'érosion et l'aspect environnemental)», a ajouté le directeur général, Habib Abid. Après les incendies, il faut éteindre le traumatisme, de la terre et des hommes. L'heure est donc aux bilans mais aussi aux plans d'action. La DGF prévoit quatre types de programmes. Le premier concerne les forêts de chênes-lièges de Jendouba, régions la plus touchée. Il consiste à couper les arbres et ceux-ci se régénèrent naturellement à travers les rejets. Le deuxième programme concerne le pin pignon et prévoit la coupe des arbres et le reboisement des plantations avec la même espèce. Le troisième programme est pour le pin d'Alep (couper les arbres, avant leur régénération naturelle). En contact avec la chaleur des incendies, les cônes gonflent, s'ouvrent et libèrent les graines de "zgougou" (pignons de pin d'Alep) avec des quantités énormes. «Une observation pendant une ou deux années est nécessaire, pour voir la réaction du terrain, si les arbres repoussent seuls, sinon les services sylvicoles optent, alors, pour le reboisement», précise Habib Abid.

Regrettant l'implication partielle et insuffisante de l'Etat dans le domaine et la préservation de la forêt tunisienne, le directeur général a recommandé la révision du code forestier. «Cette révision ne peut être évitée à court terme, tant la réglementation actuelle a démontré son incapacité à contenir les atteintes aux espaces boisés», estime-t-il. Il a insisté sur la prévention et l'éducation de la population rurale, via la sensibilisation et la vulgarisation des différents plans et programmes, ainsi que leur implication pour prévenir et lutter contre les incendies.

travaux ont bénéficié du concours d'experts français au titre de la coopération technique. Dans sa partie introductive, le rapport rappelle le contexte général de l'élaboration du Schéma national, la protection civile en Tunisie et la méthodologie d'analyse et de traitement des risques. Il présente ensuite l'analyse, l'évaluation et la couverture des risques courants, gouvernorat par gouvernorat, puis les risques particuliers et majeurs (séismes, feux, risques technologiques et industriels, inondations, etc.) Il s'attarde particulièrement sur le dispositif opérationnel en cas d'événement majeur.

La constitution d'une capacité de renfort national ponctuel lors d'événements spécifiques a conduit à la réflexion pour la création d'un centre national de gestion des catastrophes afin d'améliorer la conduite des interventions en cas de catastrophes. Ses missions, les modalités de son engagement opérationnel et son organisation sont dûment précisées. Le schéma national consacre sa dernière partie à la prévention des risques d'incendie, d'explosion et de panique afin de consolider la résistance aux dommages.



## Sayida Ounissi

Secrétaire d'Etat auprès du ministre la Formation professionnelle et de l'Emploi, chargée de l'Initiative privée

# Se défaire de ses certitudes: gouverner à l'époque de l'union nationale

Elle fait partie des benjamins du gouvernement Youssef Chahed, issus de divers partis. Députée, élue en 2014 sur la liste d'Ennahdha dans la circonscription France 1, Sayida Ounissi est passée de l'exil au Bardo. Avant de devenir, il y a un an, en août 2016, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, chargée de l'Initiative privée. A mi-mandat législatif et présidentiel, comment a-t-elle vécu ses 30 mois ? Quelle expérience exceptionnelle en tire-t-elle. Témoignage. →

**O**n peut théoriser l'action publique, l'idéaliser, la planifier, l'envisager, s'y préparer pendant des années mais rien n'égale la réalité de sa pratique.

Être au gouvernement, c'est voir se matérialiser devant soi des notions de science politique parfois complexes et lointaines avec une réalité et une violence inattendues. L'union nationale, la raison d'Etat, les inégalités régionales, l'Etat central, le jacobinisme, la bureaucratie, la sacralité de la loi et le fragile équilibre des alliances politiques sont autant de sujets qui façonnent le quotidien d'un membre du gouvernement.

### L'incertitude...

Quels que soient la génération dont on est issu ou l'horizon dont on provient, il y a une constante qui anime notre pratique du pouvoir, celle de l'incertitude. A fortiori, lorsque l'on est dans un contexte où les parties prenantes sont à la fois nombreuses et volatiles. On se rassure en admettant le fait que nous sommes toujours au sein d'une période transitionnelle où l'ancien côtoie le nouveau, où le changement est pris en otage par ceux qu'il effraie, où les partisans de la révolution butent sur le scepticisme de ceux qui regrettent les temps passés. Ces tiraillements incessants qui se

répercutent sur l'ensemble des processus de prise de décisions et de leur mise en œuvre ont une influence majeure sur la nature de notre travail.

J'ai l'habitude de me parer de peu de certitudes ; cependant, je dois reconnaître qu'il y en a une qui s'impose à moi de plus en plus à mesure que ma compréhension de l'action gouvernementale se précise. En effet, l'Etat ne se gère pas comme une entreprise. On a beau voir se développer nombre de travaux vantant les mérites du new public management ou exiger des gouvernants qu'ils maîtrisent les outils et méthodes de la gestion de projets, on ne convainc pas du bien-fondé d'une politique publique comme on vend un produit. Les exigences de cohésion sociale, du maintien de l'ordre ou de la paix sociale ne demandent pas toujours des approches financièrement rationnelles ou des plans à l'objectivité parfaite. L'expérience de la proximité avec les gens, au niveau local ou au cœur des institutions régionales, est le meilleur moyen de se rendre compte de la complexité propre à l'exercice du pouvoir et le rôle déterminant que joue l'appréciation de l'opinion publique.

### Un processus différent

Le processus de décision à l'aune de la démocratisation n'est plus un simple ordre ou une décision venus d'en haut, mais bien un ensemble d'actions qui doit cheminer

entre les institutions et obtenir en même temps l'approbation des masses. C'est là la source de tous les défis et challenges qui animent notre route. A plus forte raison lorsqu'il apparaît que le cycle propre à ce cheminement peut constituer l'obstacle majeur à une résolution des problèmes, quelle que soit leur nature.

On ne gère pas une administration aussi historiquement et structurellement établie que la nôtre comme on dirige une équipe de salariés quelconques. En politique, il s'agit de rassembler plutôt que d'imposer, de rallier plutôt que d'ordonner, de convaincre plutôt que de contraindre. C'est là les règles du jeu démocratique, à plus forte raison lorsque les acteurs eux-mêmes ne semblent pas être en accord sur les définitions des principes qui nous gouvernent ni des normes qui organisent l'exercice du pouvoir.

### L'attitude

Quand on est membre du gouvernement, à côté des éléments de cadrage et de contexte cités plus haut, il y a l'attitude. Prendre la tête d'un département ministériel, que ce soit au niveau d'un ministère ou d'un secrétariat d'Etat, impose une règle de bon sens indispensable, celle de se parer d'humilité en toutes circonstances. Humilité devant l'ampleur de la tâche, humilité devant l'immensité de l'attente populaire. →





→ humilité devant l'action de ceux qui nous ont précédés et face à ceux qui, discrètement, font tourner la machine à l'ombre de leurs bureaux exigus. On pourrait être tenté de montrer de l'exaspération face à la lenteur de l'administration ou encore perdre patience devant le caractère ubuesque de certaines de ses dispositions mais d'après mon expérience, cela ne fait qu'aggraver l'inimitié primaire qui régit les relations entre politiques et fonctionnaires.

Ne pas saisir la temporalité particulière de l'action publique est une erreur particulièrement coûteuse puisqu'elle vous pousse à vous débattre, à pester, à gigoter, à commettre ces indécidables que l'administration ne pardonne pas. Par exemple, ne pas comprendre que le respect des procédures, qu'elles soient écrites ou non écrites, est plus important aux yeux de l'administration que l'action elle-même. Le fait de respecter la hiérarchie entre les fonctionnaires, de tenter de valoriser l'expérience qu'ils ont acquise, de leur octroyer le temps d'écoute et d'attention nécessaire sont des choses qui ne sont écrites nulle part, mais qui sont essentielles pour être sûr d'entretenir des relations cordiales avec les équipes. L'aspect positif de ces relations n'est pas une fin en soi, mais un composant indispensable pour permettre une communication fluide et une remontée de l'information qui permettra

aux projets d'avancer et donc la réussite du département ministériel dans son ensemble. La tentation de remplir les cabinets de collaborateurs personnels afin qu'ils se substituent aux directeurs généraux et aux différents collaborateurs administratifs se révèle souvent contre-productive. Plus on aura tendance à penser que contourner l'administration augmente l'efficacité de notre action, plus on contribue à créer un fossé entre le système décisionnel et le système exécutif dans la production et la mise en œuvre des politiques publiques en Tunisie.

#### Indispensable réforme de l'administration

Après cette courte année d'expérience, je n'ai jamais autant perçu l'intérêt et l'importance de procéder à une véritable réforme de la fonction publique, mère de toutes les luttes et à la source du salut des gouvernements qui se succéderont. Sans cela, tout effort ressemble fort à ces coups d'épée dans l'eau qui ne permettent en rien à la vie du citoyen de s'améliorer et à l'économie de notre pays de se développer ni à la classe politique tunisienne d'acquiescer une crédibilité et une légitimité vitales. Il faut prendre le temps de mettre à plat un système qui a pâti d'années de rafistolage et dont le sens global s'est dilué dans les exigences contradictoires émanant des

multiples parties prenantes en jeu (syndicats, gouvernements, Parlement...). Il faudrait appliquer l'approche du dialogue national politique qui a abouti à l'une des expériences de démocratisation pacifique les plus surprenantes de ce début de siècle à la réforme de l'administration. Il ne s'agit pas à mon sens d'une obscure opération technique d'uniformisation des statuts ou de réévaluation des procédures d'évolution de carrière, mais bien de penser au sens philosophique du rôle du pouvoir exécutif et de son expression dans sa diversité la plus large.

Le véritable changement de régime en Tunisie ne peut s'opérer qu'à travers cette transformation du corps administratif et une vision nouvelle du rôle de celles et ceux qui, aux yeux des citoyens, représentent «elhakem», qu'ils soient commis d'Etat ou éphémères contractuels. C'est dans un dialogue ouvert, respectueux et exigeant, entre ceux qui représentent la souveraineté populaire et ceux qui tirent leur légitimité de leur expertise que doivent se résoudre l'exercice du pouvoir et l'implémentation des décisions, projets, réformes et autres mesures. Car après tout, c'est là tout le sens de notre mission, rendre du service public tout en permettant à la société de nous évaluer et de nous juger sur nos actions. ■

T.H.

Epargne  الخبير

## Le meilleur des cadeaux

L'ATB félicite les élèves et les étudiants qui ont réussi dans les divers examens et leur souhaite encore plus de succès.



سبق الخير...  
تلقى الخير بزايد.



Des professionnels  
pour vous.

# Egalité et libertés individuelles

## Le grand défi de la Commission de BCE



**L**e pavé était lancé dans la mare, comme sait le faire le président Béji Caïd Essebsi, dans son discours du 13 août dernier. L'égalité hommes / femmes dans les droits successoraux

et la levée de l'interdiction de mariage d'une Tunisienne avec un non-musulman doivent être érigées en tête des avancées à accomplir pour faire entrer la Tunisie de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle, plaide-t-il. Dans ce même élan, des réformes sont à introduire

en matière de libertés individuelles et d'égalité, insiste-t-il. BCE prend cependant la précaution d'appeler à se conformer dans cette démarche aux dispositions de la nouvelle constitution, aux normes internationales en matière de droits de

l'homme et aux nouvelles orientations dans le domaine.

Volonté annoncée, principe cadré, il ne restait qu'à faire aboutir le projet. Prenant de court son auditoire du 13 août, il annoncera, dans son discours largement médiatisé, la constitution d'une commission qu'il avait reçue le matin même et chargée de lui faire un rapport quant aux réformes à introduire. Composée de 9 membres, tous bénévoles, elle est présidée par Bochra Belhaj Hmida, avocate, militante de la société civile et députée à l'ARP. Un décret présidentiel (2017-111 du 13 août 2017) en a fixé la création, défini la mission et désigné sa composition.

### Opérationnelle dès le premier jour

Les services de la Présidence de la République ont bien fonctionné : l'intendance était déjà prête. Une villa à Sidi Dhrif, appartenant à la Présidence, déjà équipée en mobilier, bureaux et informatique et dotée du personnel nécessaire, a été mise à la disposition de la Commission.

*« Nous avons pu ainsi démarrer immédiatement nos travaux et dans de bonnes conditions, confié à Leaders Bochra Belhaj Hmida. Les délais qui nous sont impartis sont en effet très serrés. Avec le président Caïd Essebsi, nous nous sommes donné 6 mois pour lui remettre notre rapport. Ce que je crois savoir à ce sujet, c'est que le président le fera publier intégralement, sans le moindre changement, ce qui est une chance pour nous mais aussi une responsabilité. Nos propositions seront probablement examinées au cours d'un Conseil des ministres spécial que le président présidera, comme l'y autorise la constitution. Celles qui seront adoptées par le gouvernement et endossées à cette occasion seront mises en œuvre. Ce cheminement garantira, malgré les délais serrés, un aboutissement rapide. Notre grand vœu est de voir le président Caïd Essebsi annoncer le 13 août prochain la concrétisation des réformes nécessaires et l'avancement de leur déploiement. »*

Bochra Belhaj Hmida est confiante et optimiste. Confiante : « Une bonne équipe, animée d'une grande détermination, une bonne ambiance de travail, et une bonne méthodologie adoptée », souligne-t-elle. Optimiste : « Beaucoup de bonnes volontés s'associent à nos efforts pour aplanir les difficultés, trouver les bonnes solutions et formuler les recommandations appropriées », affirme-t-elle.

## Composition de la Commission



**Bochra Belhaj Hmida**  
(présidente)



**Abdelmajid Charfi**  
(membre)



**Slim Loghmani**  
(membre)



**Slaheddine Jouchi**  
(membre)



**Saloua Hamrouni**  
(membre)



**Dora Bouchoucha**  
(membre)



**Malek Ghazouani**  
(membre)



**Ikbel Gharbi**  
(membre)



**Karim Bouzouita**  
(membre)

DANS UN MONDE QUI CHANGE,  
VOUS AVEZ BESOIN DE  
SÉCURISER VOS ACHATS  
SUR INTERNET.



### CODE INTERNET DYNAMIQUE

Effectuez vos paiements sur internet en toute sécurité 24h/24 et 7j/7.  
À chaque paiement en ligne sur site tunisien ou étranger, vous recevez votre code internet par SMS.

www.ubci.tn | Centre de Relations Clients : 70 000 050



**UBCI** GROUPE BNP PARIBAS

الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque  
d'un monde  
qui change



Hakim El Karoui

## Quelle nouvelle politique arabe pour la France ?

« Nouveau monde arabe, nouvelle "politique arabe" pour la France », le rapport de Hakim El Karoui publié par l'Institut Montaigne en août dernier est riche en analyses et propositions pertinentes. Benchmark des stratégies déployées par les grandes puissances dans la région et comparaison à celles de la France et proposition d'un « ensemble de pistes de discours et d'actions, en raisonnant par échelles (du plus global au plus local) ». →



**L**e plus apporté est la conception d'un modèle d'analyse du degré d'avancement de la transformation sociale des sociétés de la région. «Cela nous permet, écrit El Karoui, en tenant compte des réalités économiques et politiques nationales, de mesurer la stabilité des différents pays, tout en racontant la vraie histoire des mondes arabe, turc et iranien contemporains. Ce pays ne connaissant pas une grande régression sociale comme le disent les islamistes et maints commentateurs, mais au contraire une dynamique très forte de modernisation».

En quatre chapitres, le rapport met en lumière ces «deux mondes qui s'interpénètrent et s'influencent», analyse «la "grande transformation" des sociétés arabes et moyen-orientales» et s'emploie à la recherche d'une «stratégie arabe» de la France, avant d'esquisser les contours d'un «néoréalisme français dans la politique arabe et moyen-orientale».

Normalien, agrégé de géographie, et ancienne plume de J.P. Raffarin à Matignon, avec un passage à Bercy et à la Banque Rotschild, Hakim El Karoui est particulièrement doué pour ce genre d'exercice. Sous son habituelle plume alerte et raffinée, il nous livre, en 200 pages d'agréable lecture, une analyse aussi dense que fine. Le document est enrichi par un cahier de données statistiques instructives. Pour l'élaboration de son rapport, El Karoui a bénéficié du concours et du témoignage de personnalités significatives. Il s'est également entouré, pour la conduite des recherches d'une équipe restreinte, bien efficace, comptant parmi elle notamment un jeune Tunisien prometteur, Anis Marrakchi (X-2014, administrateur de l'Insee), tous mentionnés dans les remerciements.

### Le rapport aboutit à des propositions claires

**1.** La France doit reconnaître son imbrication avec le monde arabe et définir une nouvelle stratégie pour la région, fondée sur une approche réaliste et sur

un objectif de stabilité, afin de réduire les risques majeurs induits par la transformation rapide de ces pays

**2.** La France doit lutter efficacement contre l'exportation du salafisme et de l'islamisme dans la région et au-delà. Pour cela, elle doit adopter une position claire concernant l'islam politique, construire des alternatives en France, porter ce discours sur la scène européenne et mondiale afin d'inciter les pays concernés à cesser la propagation de cette idéologie.

**3.** La France et l'UE doivent se donner les moyens de répondre dès à présent aux crises migratoires présentes et à venir, et

intégrer cette dimension fondamentale dans la politique étrangère qu'elles développent avec les pays de la région. Avec le Maghreb, il faut adopter une politique de cogestion de ces enjeux au sein du Dialogue 5+5.

**4.** La France doit adopter une politique étrangère équilibrée entre les monarchies du Golfe et l'Iran – en ne valorisant aucune puissance plus qu'une autre – et jouer un rôle de médiateur dans le conflit opposant Riyad et Téhéran.

**5.** La France doit faire évoluer sa politique avec les pays suivants : Liban, Syrie, Israël, Egypte et Turquie. ■

## Tunisie : un certain optimisme

La partie consacrée à la Tunisie dans ce rapport est intéressante à lire. «La démocratie tunisienne est fragile, mais un certain optimisme doit contrebalancer les discours tout faits de nostalgiques de l'ancien régime qui annoncent le chaos si un dictateur ne revient pas rapidement», écrit Hakim El Karoui. Extraits :

«À partir de 2013, la Tunisie est restée le seul pays ayant achevé avec succès sa transition politique. La célébration de sa jeune démocratie constitue un outil fédérateur majeur de la population tunisienne autour de ses nouvelles institutions et de sa nouvelle Constitution, qui reconnaît notamment l'égalité entre les hommes et les femmes (mais qui n'interdit toujours pas l'inégalité devant les héritages entre les hommes et les femmes). La démocratie tunisienne a par ailleurs fait preuve de sa vitalité et de sa maturité en intégrant notamment les islamistes d'Ennahdha dans le jeu démocratique, permettant ainsi de dépasser la traditionnelle ligne de fracture entre laïcs (autoritaires ou non) et islamistes. Ce compromis est le fruit de la crise de l'été 2013 au cours de laquelle les deux camps faillirent avoir recours à la violence pour dépasser un blocage politique.

L'enjeu économique et sécuritaire est un défi majeur pour le gouvernement tunisien. Les attentats terroristes commis dans le pays, la menace du retour des djihadistes tunisiens (premier contingent de combattants étrangers en Irak et en Syrie) et le risque d'une contagion progressive du chaos libyen à la Tunisie soumettent en outre le gouvernement à une forte pression populaire et l'exposent à la tentation du «tout sécuritaire». Au problème de sécurité se sont ajoutés les dysfonctionnements économiques, de même que le haut niveau de corruption, qui provoquent un certain découragement et une désaffection citoyenne envers la politique, symbolisés notamment par le faible taux de participation lors des élections présidentielles de 2014.

Malgré les difficultés, le nouveau gouvernement tunisien a décidé de s'attaquer à la corruption en emprisonnant quelques-uns des «barons» des différents trafics, souvent liés au chaos libyen. C'est important à double titre : pour faire baisser le niveau de prédation général qui affecte le bon fonctionnement de l'économie, mais aussi pour montrer que l'État a encore une autorité qu'il faut respecter. Derrière cette nécessaire réalité, le pouvoir tunisien doit montrer que la politique peut améliorer la vie quotidienne des citoyens. »

**esprit**   
Se former autrement

En partenariat avec

**Sainte-Geneviève**  
GINETTE  
Classes préparatoires aux grandes écoles

ÉCOLE SUPÉRIEURE PRIVÉE D'INGÉNIEURIE ET DE TECHNOLOGIES

## Résultats d'admission aux concours français et tunisien MP 2017

La direction, l'administration et les enseignants d'Esprit-Prépa sont heureux et fiers d'annoncer un taux d'admission de 83% aux concours français et tunisiens. Les motifs de fierté sont à rechercher, en plus de la quantité, dans la qualité des résultats obtenus par les préparateurs d'Esprit-Prépa :

- 1 admis à l'Ecole Polytechnique (l'X) et à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon
- 11 admis au concours Centrale-Supélec et concours affiliés ;
- 9 admis aux concours Mines-Ponts et Mines-Télécom ;
- 16 admis au Concours Commun Polytechnique et concours affiliés ;
- 13 admis au concours E3A ;
- 32 admis au concours national dont 22 classés parmi les 50% premiers.

Esprit-Prépa tient également à décerner une mention spéciale aux jeunes, Skander CHARFI, admis à l'ENS de Lyon ainsi qu'à l'Ecole Polytechnique (l'X), et Houssein OUERTATANI, admis 7ème au concours national et affecté à la filière ENIT-ENSTA.

► **Bravo à nos élèves et merci à leurs parents qui nous ont fait confiance**

**Vous souhaitez aussi préparer les concours d'ingénieur Français et Tunisiens. Vous pouvez toujours vous inscrire : [www.esprit-prepa.com](http://www.esprit-prepa.com)**



 Z.I. Chotrana II - Pôle Technologique El Ghazela - 2083  
 (216) 70 685 685 / Fax : (216) 70 685 454  
 [contact@esprit.tn](mailto:contact@esprit.tn)  
 [www.esprit-prepa.com](http://www.esprit-prepa.com)

Un Hors-Série de



Qu'ils soient reconduits dans le gouvernement 2 de Youssef Chahed ou qu'ils le quittent, les ministres sont redevables aux Tunisiens de leur bilan. Quelle valeur ajoutée ont-ils effectivement apportée au pays ? Un an, c'est court, mais l'urgence et l'ampleur des attentes devaient leur imposer des résultats concrets. La mesure de leurs performances est indispensable. Leur autoévaluation est utile à connaître.

Qu'ont-ils au juste accompli de significatif ? Que faut-il en retenir le plus ? C'est ce que Leaders leur a demandé de consigner. Non pas un bilan narratif, autopromotionnel, mais l'essentiel, le conceptuel, le stratégique et les moments forts.

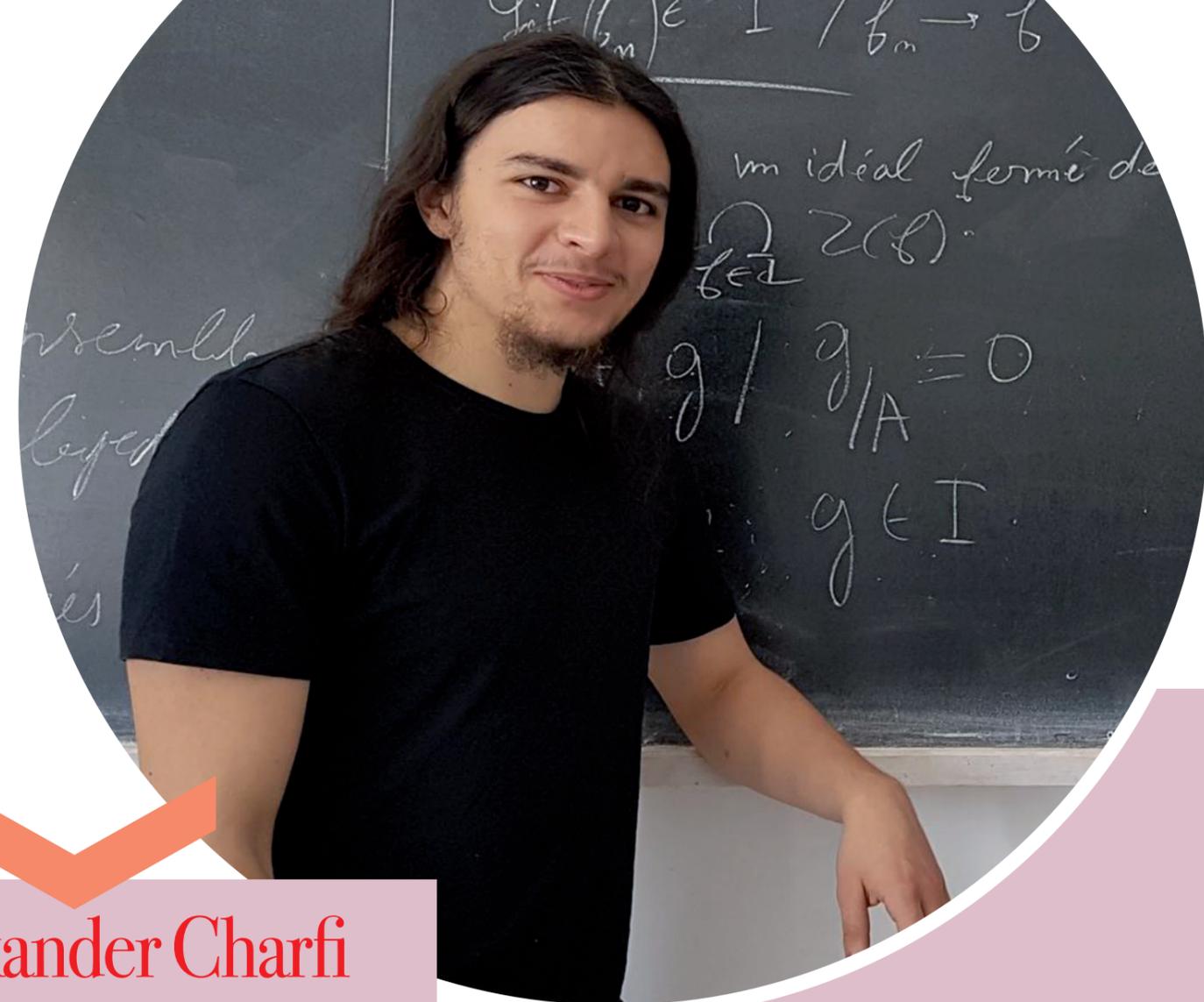
Trois questions ont été posées par Leaders à tous les ministres : les principales épreuves endurées, les grandes mesures prises et celles qu'ils n'ont pu jusque-là décider et mettre en œuvre. Frustrations et regrets dessinent la voie pour leurs secteurs respectifs durant la période à venir.

Leurs propos restent instructifs pour comprendre comment les ministres fonctionnent, pensent, agissent, conçoivent leurs stratégies, priorisent leurs plans, déploient leurs actions, les suivent, les évaluent et les recentrent, au besoin.

Un Hors-Série\* de Leaders qui vous permettra d'en juger.

Bonne lecture !

(\*) Vendu séparément en kiosque, 4DT et disponible au siège de Leaders (Tel. 71 232 111)



Skander Charfi

## Admis aux grandes écoles Parcours d'un leader en herbe

Skander Charfi, jeune étudiant d'Esprit Prépa, vient d'être admis – entre autres ! – à l'X (Ecole Polytechnique) et à l'ENS Lyon. Il a choisi d'intégrer cette dernière pour se préparer à une carrière d'enseignant-chercheur en mathématiques. Retour sur un parcours d'excellence.. →

### Racontez-nous un peu le parcours scolaire qui vous a conduit à ces succès

En fait, je me suis intéressé aux mathématiques et aux sciences physiques de façon solitaire depuis mon plus jeune âge. Les problèmes posés aux Olympiades de mathématiques et les énigmes constituaient mon passe-temps favori, à côté d'autres lectures en relation avec les sciences. J'ai été élevé au sein d'une famille certes aimante, mais je n'étais pas entouré de scientifiques, mes parents ayant pour vocation principale l'éducation physique. Ayant raté successivement les concours d'accès au collège pilote et au lycée pilote de Sfax, j'ai suivi une scolarité somme toute normale. J'étais persuadé que je ne pouvais mieux faire dans les examens et les concours nationaux qui, il faut l'avouer, sont davantage basés sur la restitution des savoirs que sur une réflexion conceptuelle, propre et profonde. L'année du bac, je m'étais efforcé de travailler dur dans l'espoir de poursuivre des études scientifiques dans un environnement autrement plus stimulant que le secondaire.

Malheureusement, j'ai été une fois de plus déçu par ma performance au baccalauréat «mathématiques». Avec 17 de moyenne, je n'avais pas le score suffisant pour accéder aux classes préparatoires en France, ni à l'Ipest. La seule perspective qui m'a été offerte par le système national d'orientation était l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Sfax. Il faut préciser que ma famille n'était pas non plus en mesure de me prendre en charge pour partir faire prépa en France.

### De là, vous avez choisi de rejoindre Esprit Prépa. Comment avez-vous vécu cela et quel regard portez-vous sur cette prépa ?

J'ai choisi de rejoindre Esprit Prépa qui, bien que récente de création, avait déjà fait ses preuves en offrant une nouvelle chance aux jeunes comme moi. Aujourd'hui, je peux dire qu'Esprit Prépa a carrément changé ma destinée, voire ma vie.

Au départ, j'étais toujours hanté par le complexe que je ne pourrai pas faire mieux que les lauréats orientés à l'Ipest ou dans les Cpge en France. Mais très vite, j'ai appris à avoir confiance en moi, et grâce à l'excellent encadrement de mes professeurs, j'ai commencé à nourrir l'ambition d'intégrer l'X ou une école normale.

En 2016, j'étais déjà admissible en 3/2 à tous les concours ENS, X, Mines-ponts, etc. Ayant raté les premières épreuves orales aux ENS, et bien qu'on m'ait proposé l'ENS de Rennes, j'ai décidé de refaire l'année en 5/2, avec l'ambition d'intégrer la rue d'Ulm.

### Quels ont été vos résultats aux concours cette année ?

Cette année, j'ai été admis à l'X (classé 21e parmi les 45 étrangers). J'ai raté de peu la rue d'Ulm mais j'ai été admis à

l'ENS de Lyon, que j'ai choisi d'intégrer car elle m'offre de meilleures perspectives dans la recherche en mathématiques plus tard. Je peux donc affirmer sans regret que j'ai réalisé mon rêve.

### Comment avez-vous pu faire face aux frais de scolarité à Esprit Prépa ?

La première année en MPSI a été totalement prise en charge par mes parents. En 2e année (MP\*), Esprit Prépa m'a offert une bourse d'excellence en tant que lauréat d'une sorte d'olympiade nationale organisée par l'association «Les amoureux des mathématiques», et j'ai enfin pu faire face aux frais de l'année 5/2 grâce au concours de la Fondation Esprit qui m'a proposé un prêt, remboursable une fois que j'aurai terminé mes études.

### Et comment allez-vous financer vos études en France ?

Je regrette amèrement que les bourses nationales du ministère de l'Enseignement supérieur, octroyées sur la base du mérite aux admis aux grandes écoles françaises figurant sur une liste restreinte du ministère, soient réservées aux seuls élèves de l'Ipest et des Cpge en France. Car le mérite se juge par les résultats obtenus aux concours. Heureusement, l'Institut français de Tunisie offre des bourses d'excellence, et j'espère pouvoir en bénéficier pour poursuivre mes études à l'ENS de Lyon.

### Quelles sont vos nouvelles ambitions ?

Mon rêve se transforme en réalité. J'ai fait le choix d'intégrer l'ENS de Lyon, pour m'adonner pleinement aux mathématiques dont je compte faire mon métier, dans l'enseignement et la recherche. Je pars donc à l'aventure, avec la certitude de découvrir de nouveaux horizons sur place.

Je ne saurais conclure sans adresser un message aux jeunes lycéens pour qu'ils croient davantage en leur potentiel caché. Si mon parcours pouvait les inspirer et changer la donne dans ce sens, j'en serais le premier ravi. Ma gratitude s'adresse à Esprit Prépa (professeurs, administration, etc.) qui – je peux le dire – a changé le cours de ma vie, m'a donné des ailes et m'a permis de réaliser le rêve que je nourrissais depuis mon plus jeune âge. Je ne ménagerai aucun effort pour me mettre à sa disposition pour lui rendre cela sous quelque forme que ce soit. L'ambassadeur de France, M. Olivier Poivre d'Arvor, est personnellement intervenu pour que j'obtienne à temps mon visa afin de passer mes oraux en France. Qu'il en soit remercié tout comme l'Institut français de Tunisie qui m'offre l'opportunité de bénéficier d'une bourse d'études à l'ENS de Lyon.

T.H.



SIMPAR

71 840 244 / 29 921 009

[www.simpar.tn](http://www.simpar.tn)

[simpar@planet.tn](mailto:simpar@planet.tn)



Localisation de la résidence

Situé à la banlieue nord de Tunis sur la Route de Gammarth, cité Erriadh, cet ensemble immobilier de haut standing est proche des divers équipements commerciaux et scolaires. En un rien de temps, vous êtes au centre de la Marsa, à Sidi bou said, à Carthage ou à Gammarth.

Il abrite 3 immeubles du type R2+ qui desservent 17 appartements et doté d'un grand parking sous-sol.

Vous découvrirez des prestations de qualité pour un vrai confort de vie.



**BH INVEST**  
Intermédiaire en Bourse

**SICAV BHO**  
SICAV BH OBLIGATAIRE



**Leïla Chettaoui**

## Sur les traces des jihadistes tunisiens en Syrie

Poursuivant son enquête sur les filières d'envoi de Tunisiens pour combattre dans les zones de tension, Leïla Chettaoui revient de Syrie. La députée, limogée de la présidence de la Commission d'enquête qu'elle avait initiée au sein de l'ARP en tant qu'élue de Nidaa, a pu la rejoindre en tant que représentante d'El Machrou. Partie pour Damas en août dernier, au sein d'un collectif de parlementaires, elle a pu rencontrer non seulement le président Bachar El Assad et nombre de hauts dirigeants, mais aussi quatre des jeunes Tunisiens, parmi les cinquante-cinq détenus en prison, qui attendent d'être fixés sur leur sort. Tous affirment qu'ils n'avaient nullement pris partie à des actions jihadistes, clamant leur innocence, mais reconnaissent leur introduction illégale sur le territoire syrien. De ce voyage, à travers le Liban et de ses entretiens, elle livre à *Leaders* un témoignage poignant. →

L'objectif initial de la mission à Damas était, outre l'expression du soutien au peuple syrien, de plaider en faveur du rétablissement des relations diplomatiques entre la Tunisie et la Syrie au niveau des ambassadeurs. Mais la députée a su intégrer la question des prisonniers dans le programme. «C'est en insistant auprès du président du parlement syrien, Nadjat Ismail Anzour, qu'un comité réduit a été autorisé à rendre visite à quatre parmi les cinquante-cinq prisonniers détenus par les autorités syriennes à Damas. Ils font partie du premier flux de Tunisiens arrivés en 2012», nous confie-t-elle.

La rencontre a eu lieu dans les locaux des Services de renseignements et de la Sûreté générale. Ils sont situés dans le quartier sécurisé de Kafar Soussé à l'ouest de Damas, en présence d'un responsable syrien de la sûreté. «C'était riche mais frustrant, on en ressort avec peu de réponses mais beaucoup de questions», avoue Leïla Chettaoui. «Ils sont entrés dans la pièce un par un, la tête basse et les mains croisées devant, prêts à être menottés comme ils en ont pris l'habitude, poursuit-elle. Ils sont tous habillés d'un même uniforme, réservé aux prisonniers. La Sécurité syrienne a accédé à notre demande de les rencontrer un à un. Les trajectoires personnelles sont différentes, mais les récits se rejoignent en plusieurs points. Deux de ces jeunes ont parlé de leur recrutement par des prédicateurs islamistes dans la mosquée du quartier mais tous ont cité les chaînes satellitaires arabes telles qu'Al Jazeera qui les ont convaincus de se rendre en Syrie pour le jihad».

### Ces jeunes perdus dans la tourmente jihadiste

«Le premier, un jeune homme appelé M. est originaire de Hammem El Ghezaz, petite ville du Cap Bon», rapporte Leïla Chettaoui. En 2011, ce bachelier de 17 ans issu d'une famille modeste assiste impuissant sur les écrans d'Al Jazeera au spectacle de la barbarie quotidienne. A l'époque, sa vie se résumait à désertier son lycée pour se réfugier à la mosquée. Rapidement l'imam, un islamiste extrémiste, lui parle du jihad comme un devoir sacré.

L'idéal s'incarne et prend forme dans l'esprit du lycéen. L'embrigadement s'est poursuivi sur trois mois de cours théoriques et de débats avec l'imam nahdhaoui. L'idée du départ en Syrie pour «instaurer le califat et combattre le taghout» est plus que jamais concrète. A peine majeur, M. se voit remettre un passeport en quelques jours grâce à l'imam ».

### La voie balisée

«Tout s'est passé avec une facilité déconcertante, poursuit la députée Chettaoui. Le billet pour Antalya en main, le jeune accomplit les formalités au niveau de la police des frontières de l'aéroport Tunis-Carthage sans être inquiété. Arrivé à Istanbul, il sera accueilli comme un frère par un passeur syrien. Il rejoint un camp de réfugiés dans la ville de Reyhanli où il séjournera une semaine avant de passer la frontière syrienne. Le rêve jihadiste de M. prendra fin au premier barrage policier à quelques kilomètres d'Edleb où il était attendu pour rejoindre ses frères de Jabhat Ennosra. La police syrienne le capture, il sera incarcéré à Homs avant d'être transféré à Damas.» Les trajectoires vers l'enfer jihadiste syrien se calquent sur le récit de M., berger à Menzel Bourguiba. Evadé de prison et chômeur à Gabès, le point de départ diffère, mais la route est la même. La première vague de départs de Tunisiens vers la Syrie avait ceci de particulier : une manipulation médiatique, un enrôlement individuel et isolant, une facilitation des procédures administratives, un envoi presque systématique depuis l'aéroport Tunis-Carthage et un accueil fraternel et chaleureux en Turquie.

### Regrets, mais triste sort, dans de tristes conditions

La trajectoire syrienne fut courte pour ce groupe. Depuis 5 ans, ils croupissent dans les prisons syriennes, accusés d'entrée illégale sur le sol syrien et d'atteinte à la sûreté de l'Etat. En attente de procès, ces prisonniers vivent dans des conditions extrêmes, sans aucun soutien financier, à la charge de l'Etat syrien et à la merci de la loi du plus fort du milieu carcéral. Certains arrivent en se débrouillant à établir un contact avec leurs familles via Skype ou

Messenger. Tous affichent leurs regrets, se disent avoir été manipulés et expriment le désir d'être rapatriés et jugés en Tunisie. Mais l'omerta qu'ils cultivent sur le réseau et le financement de leur voyage morbide laisse beaucoup d'interrogations : «ils refusent d'évoquer un parti, une association, un responsable administratif.»

### Une mine de renseignements

La députée ajoute qu'une rencontre de quelques heures ne permet pas d'accéder à ce genre d'informations. La coopération tuniso-syrienne dans l'enquête sur ces réseaux est une nécessité à ce stade. Car «ce groupe n'est pas le plus représentatif des Tunisiens jihadistes en Syrie. Beaucoup sont malheureusement capturés pour des faits plus graves, après avoir combattu dans les rangs de Jabhat Ennosra ou Daech, et ils risquent la peine capitale. Ils constituent une source d'informations à laquelle la Tunisie est pour le moment incapable d'accéder.»

### Redéployés au Sinaï et au Sahel

«Plusieurs jihadistes tunisiens qui tentaient de fuir la Syrie ont été tués par l'armée turque à la frontière syro-turque pour que le rôle de la Turquie dans la facilitation du passage des terroristes vers la Syrie ne soit pas révélé», ajoute la députée. Elle souligne de source sûre que plusieurs combattants, dont des Tunisiens, ont été envoyés au Sinaï (Egypte) et même dans le Sahara, au Sahel pour rejoindre les combattants de l'Aqmi. Soit autant de menaces terroristes pour l'Etat tunisien.

De son périple syrien, Leïla Chettaoui ramène un récit poignant et beaucoup d'interrogations. Son enquête se poursuit en Tunisie où elle rencontrera les familles des détenus dans les jours à venir, avant de porter ses conclusions devant la commission d'investigation sur l'envoi de Tunisiens dans les zones de conflits. Elle portera son plaidoyer «pour une coopération tuniso-syrienne et pour la création urgente d'une commission d'enquête mixte» sur toute les tribunes, «car la question syrienne devient une question de sûreté de l'Etat tunisien».

A.D.D.

# En été, votre sécurité est notre priorité

**AMI** تأمينات  
Assurances  
تأمينك وأطمينك

«AMI» تمنح حرفائها فرصة الفوز  
بسنة من التأمين المجاني  
في صورة عدم إرتكابهم حادث خلال صيف 2017  
تم عملية القرعة و السحب في شهر نوفمبر 2017 بحضور عدل تنفيذ

## Avis de Vente au plus offrant Appel d'Offres International n° 27/2017

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres international de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien (en lots séparés):

D'un Palais « La Baie des Angès » et d'une Résidence « Florallis » sis à El Kantaoui –Sousse.

Lot	Bien	Titre Foncier	Composantes	Terrain	Superficie Couverte
I	Le Palais «La Baie des Angès»	100538 Sousse	Palais R+1 avec Rez de Jardin se compose de 59 Pièces, Jardin, Allées et Piscines (12 271 m <sup>2</sup> )	13 844 m <sup>2</sup>	3 487 m <sup>2</sup>
II	La résidence «Florallis»	119249 sousse 117808 sousse 128830 sousse 23600 sousse 28003 sousse 82729 sousse 29745 sousse	Une résidence principale d'une superficie couverte de 1 383m <sup>2</sup> , 08 bungalows, un espace aménagé et un Salon de Thé loué	5 121 m <sup>2</sup>	2 590 m <sup>2</sup>

Les plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn), ou directement chez Gammarth Immobilière.

### I. Le Palais «La Baie des Angès » :

- **Titre Foncier :** 100538 Sousse
- **Nom du Titre :** « La Baie des Angès »
- **Emplacement :**
  - El Kantaoui « La Baie des Angès » mitoyen avec le terrain de Golf El Kantaoui.
  - Perché sur le haut de la falaise d'El Kantaoui à 60 m d'altitude dominant directement le port de Plaisance El Kantaoui.
  - À 30 minutes des deux Aéroports Internationaux « Enfidha-Hammamet » et « Habib Bourguiba - Monastir ».

- **Superficie du terrain:** 13 844 m<sup>2</sup>.
- **Superficie couverte:** 3 487 m<sup>2</sup>
- **Superficie du jardin aménagé :** 12 271 m<sup>2</sup>
- **Clôture extérieure :** 527 ml / Hauteur 2,50 m
- **Accès:** Entrée Principale depuis le lotissement «La Baie des Angès». Le confort, la richesse de choix du revêtement et des équipements les plus modernes qui ont été associés/ combinés avec les éléments de décoration typiquement Tunisienne (des arcades, des pergolas, des colonnes, des balustrades ...).
- **L'implantation du Palais, son aménagement paysager et la répartition des ouvertures lui offrent des vues panoramiques dans toutes les directions:** sur la plage, le terrain du golf, la zone touristique de Sousse et le port de plaisance El Kantaoui.
- **Nombre de Niveaux :** 03
- Le Rez-de-chaussée : 1 256 m<sup>2</sup>

- Le 1er étage : 859 m<sup>2</sup>
- Le Sous-sol : 824 m<sup>2</sup>
- Les locaux en annexes : 548 m<sup>2</sup>
- **Nombre des pièces :** 59
- **Deux Piscines chauffées découvertes (239 m<sup>2</sup>)** au jardin bénéficiant d'un vue panoramique sur la plage d'El Kantaoui dont une en cascade et avec débordement.

### II. La Résidence « Florallis » :

Emplacement : Dans un quartier résidentiel de très haut standing, à l'angle de l'avenue Les Palmiers et rue Sidi El Kantaoui, en mitoyenneté avec Hôtel «Vincci Arcobaleno» et à coté du Port El Kantaoui et de l'hôtel «Aqua Palace», à la Zone touristique El Kantaoui Sousse.

- **Le bien est composé:**
  - **D'une villa principale** avec trois entrées indépendantes, composée d'un Rez-de-chaussée, un 1er étage et un sous sol (1 383 m<sup>2</sup>).
  - **De huit (08) Bungalow (649 m<sup>2</sup>).**
  - **D'un espace aménagé (356 m<sup>2</sup>)** pour musée des Parfums ou Salon de beauté.
  - **D'un salon de thé (202 m<sup>2</sup>).**

Le bâtiment présente une structure stable et en bon état. Il a subi des effets de dégradation. Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau.

Le Palais et la Résidence objets de la cession relèvent de la propriété privée de l'Etat tunisien et ils sont libres de tous droits ou hypothèques. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

La vente porte sur les biens immobiliers, meubles et équipements dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité. Les personnes intéressées par l'acquisition des biens objets de la cession sont invitées à s'assurer, le cas échéant, de leur vocation et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

**Le Palais «La Baie des Angès » objet du lot N° I sera vendu meublé.** La liste exhaustive des biens mobiliers et équipements est jointe au cahier des charges.

Gammarth Immobilière et l'Etat garantissent que la possession soit paisible contre les troubles de droit du fait des tiers - garantie incidente et appel en garantie.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent

appel d'offres est autorisée à visiter le bien mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 21 Août au 16 Octobre 2017. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de quatre cent dinars (400 DT) en espèces

ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire :** Société Gammarth Immobilière  
**Adresse :** Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie  
**Objet :** Participation à l'Appel d'Offres international n° 27 /2017  
*«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»*

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement .

- Lot I (Palais « La Baie des Angès ») : à quatre cent milles dinars (400 000 DT) pour les résidents et à cent cinquante milles dollars (150 000 \$) ou à cent cinquante milles euros (150 000 €) pour les non-résidents.  
- Lot II (Résidence « Florallis ») : à cinquante milles dinars (50 000 DT) pour les résidents et à vingt milles dollars (20 000 \$) ou à vingt milles euros (20 000 €) pour les non-résidents.

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 17 Octobre 2017 à 16H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **16H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216 71 960 100 , +216 73 369 037, + 216 98 910 000)

# Les étudiants tunisiens en France Démographie et repères



• Par Habib Touhami

La France demeure, et de loin, la première destination des étudiants tunisiens partant effectuer leurs études supérieures à l'étranger. Le bulletin «Campus France» estimait leur nombre à 11.573 en 2014-2015, retrouvant ainsi son niveau de 2009. Ils étaient 137 seulement en 1934. Leur effectif passa à plus d'un millier après l'Indépendance du pays en 1956 pour atteindre 6.087 en 1973-74, 7.857 en 1981-82, 11.177 en 2009. En comparaison, l'Allemagne a accueilli en 2013 près de 2.260 étudiants tunisiens et la Roumanie 1.248, le Canada et les USA se situant respectivement au 4e et 7e rang des pays d'accueil des étudiants tunisiens poursuivant leurs études à l'étranger. Selon l'Unesco, le nombre d'étudiants tunisiens en Arabie Saoudite serait passé de 20 en 2009 à 244 en 2013, de 58 à 155 au Qatar et de 114 à 155 aux EAU. Cette inflexion n'est pas sans rapport avec les événements politiques survenus en Tunisie depuis 2011.

## Principaux pays d'accueil des étudiants tunisiens

Pays d'accueil	Rang	2009	2013	Evolution 2009/2013
France	1	11.177	8.925	-20,1%
Allemagne	2	2.660	2.260	-15,0%
Roumanie	3	1.058	1.248	+18%
Canada	4	750	777	+3,6%
Italie	5	834	583	-30,1%
Ukraine	6	616	507	-17,7%
USA	7	301	439	+45,8%
Suisse	8	337	378	+12,2%
<b>Total général</b>		<b>18.983</b>	<b>16.889</b>	<b>-11,0%</b>

Source : Unesco

La Tunisie se classe au 4e rang par rapport au nombre total d'étudiants étrangers en France en 2013-2014 (4%) derrière le Maroc, la Chine et l'Algérie. Mais si on tient compte de la démographie des pays considérés, la Tunisie se classe largement au premier rang. Toutefois, les statistiques du ministère des Affaires étrangères de Tunisie font état d'un effectif de 26.082 étudiants tunisiens en France en 2010, un chiffre discutable a priori, mais qui pourrait s'expliquer par la comptabilisation des binationaux par les services consulaires tunisiens.

## Les 5 premiers pays d'origine des étudiants étrangers en France en 2014-2015

Pays d'origine	Effectifs	Part	Evolution 2014/2013	Evolution 214/2010
Maroc	35.199	11,8%	+3,8%	+9,9%
Chine	29.709	9,9%	-1,5%	+2,0%
Algérie	21.279	7,1%	-3,0%	-6,7%
Tunisie	11.573	3,9%	-2,5%	-15,2%
Italie	10.353	3,5%	+11,1%	+39,7%

Source : Campus de France. Janvier 2016

Les données statistiques disponibles concernant 2014 montrent que les niveaux master (51%) et doctorat (22%) dominent. Les étudiants tunisiens poursuivant leurs études supérieures dans les grandes écoles françaises représentent quant à eux 12% du total. La démarche des étudiants tunisiens expatriés semble obéir à une logique visant l'excellence en matière universitaire et de recherche scientifique. Ce constat est indirectement conforté par la prédominance des sciences fondamentales et appliquées, celles-ci accaparant 45,6% du total des étudiants tunisiens en France contre 13,8% pour la médecine, la pharmacie et la médecine dentaire ; 21,4% pour les lettres, langues et sciences humaines et sociales ; 13,8% pour l'économie et 5,7% pour le droit et les sciences politiques.

## Evolution de l'effectif des étudiants tunisiens dans les universités françaises par niveau

Niveau	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2010-2014
Licence L	3.526	3.328	2.744	2.702	2.333	-33,8%
Master M	4.966	4.430	4.322	4.369	4.391	-11,6%
Doctorat D	2.364	2.275	2.216	2.029	1.958	-17,2%
<b>Total</b>	<b>10.856</b>	<b>10.033</b>	<b>9.282</b>	<b>9.100</b>	<b>8.682</b>	<b>-20,0%</b>

Source : Campus France. Mai 2016. Dossier n°31

Le nombre d'étudiants boursiers tunisiens à l'étranger aurait été de 2.430 en 2014-2015 contre 1.709 en 2010-2011 selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Mesrs). Plus de la moitié des bourses accordées aux →



République Tunisienne

BANQUE ZITOUNA

ZITOUNA TAKAFUL



## CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN CABINET CONSEIL

La société AL KARAMA HOLDING lance une consultation auprès des banques d'affaires et des cabinets conseil pour l'accompagnement dans la cession des participations publiques directes et indirectes dans le capital des sociétés :

❖ BANQUE ZITOUNA

❖ ZITOUNA TAKAFUL

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer, à partir du mardi 15 août 2017 à 10h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING sis au rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis, le cahier des charges contre le paiement d'un montant de 500 DT non restituables.

La date limite de remise des offres est fixée au  
jeudi 28 septembre 2017 à 17h00



→ étudiants tunisiens à l'étranger en 2010-2011 a bénéficié aux résidents en médecine, aux boursiers de la coopération et aux boursiers en alternance. 100 bourses seulement ont été accordées aux étudiants de 3e cycle. Même si on prend en considération le nombre d'étudiants tunisiens bénéficiant d'une bourse française de coopération (175 en 2011), le pourcentage de boursiers tunisiens en France en 2011 reste faible, autour de 10% vraisemblablement. Cela résume les difficultés matérielles que rencontrent les étudiants tunisiens à l'étranger. Et si certains parmi eux ont la chance d'accéder à un logement à la Maison de Tunisie à la Cité Universitaire de Paris, ils doivent déboursier 404 euros/personne dans une chambre double.

On ne connaît pas avec exactitude le pourcentage précis des étudiants tunisiens rentrés au pays à la fin de leurs études en France par rapport au total de la population estudiantine tunisienne ayant séjourné dans ce pays au cours des quarante dernières années. Les estimations diffèrent ainsi que les époques et les cohortes. Ce qu'on sait avec certitude est que cette part est devenue de plus en plus faible et que la contagion s'est propagée à tous les pays d'accueil touchant tous les types de formation et plus précisément les niveaux supérieurs. En effet, la réticence à rentrer au pays concerne ceux effectuant des études avancées après avoir été plus au moins circonscrite aux diplômés des grandes écoles

d'ingénieurs. 90% des Tunisiens diplômés de ces écoles rentraient au pays dans les années soixante-dix, moins de 15% actuellement. La même tendance est observée en Allemagne où la majorité des ingénieurs tunisiens qui y sont formés a préféré rester dans ce pays ou à l'étranger.

Exode de cerveaux ou élites mondialisées, le phénomène ne cesse d'interroger les sociologues partout dans le monde. Ce que d'aucuns continuent à qualifier de dérive en Tunisie est devenu une réalité démographique et socioéconomique qu'il faut analyser avec pertinence. Cette saignée est en tout catastrophique pour la Tunisie, tant sur le plan de l'enseignement et de la recherche que sur le plan économique. Elle ne pourrait être maîtrisée qu'au prix d'une prise de conscience collective posant sans détour le problème épineux de l'existence de perspectives professionnelles et matérielles satisfaisantes et d'une économie nationale souffrant de désintégration industrielle et d'un management familial qui laisse peu de place à la méritocratie. Dans ces conditions, taxer de renégats ceux qui choisissent de faire leur carrière à l'étranger ne fera pas avancer les choses. Il faut aller au-delà de ce réflexe passionnel et primaire pour poser la question de la régression mentale, culturelle, socioéconomique et politique qui sévit en Tunisie. ■

H.T.

## E-Services QNB. Gardez un œil sur vos comptes.



Appelez le 36 00 40 00 ou visitez [qnb.com.tn](http://qnb.com.tn)

# Magasin Général

## La tradition du succès



Plus de 150 000 consommateurs tunisiens franchissent chaque jour le seuil d'un des 86 points de vente MG. Un pacte de confiance renouvelé quotidiennement qui s'est fait grâce à différentes étapes dont le double fil conducteur est le capital humain et la priorité au client.

### Un leadership confirmé

La plus ancienne enseigne de grande distribution se place aujourd'hui en leader. Détenteur de 45% de parts de marché (sur la gamme de supermarché, hors hypermarché), une progression constante et maîtrisée du chiffre d'affaires et une croissance du résultat supérieure à + de 50% attendue pour 2017, les performances financières de Magasin Général se distinguent, le plaçant en pole position de la grande distribution. Une position qui



sera consolidée par un projet d'hypermarché dans un avenir très proche. En dépit d'une conjoncture économique défavorable, MG a su préserver l'élan positif de croissance et d'expansion. «*Ce succès est une œuvre collective*», déclare Hédi Baccour, Directeur général adjoint de Magasin Général. «*Chacun depuis son poste et tous ensemble sommes animés d'un même désir de succès. L'humain est notre capital, et la satisfaction de nos clients est la meilleure des réussites*». Chacun des 4 300 salariés de Magasin Général porte les valeurs de l'entreprise et s'attelle à donner le meilleur de lui-même au service du client selon les codes et l'éthique de MG. Fidèle à ses valeurs fondatrices, Magasin Général place le développement personnel et professionnel de ses effectifs comme une priorité majeure. A travers différentes écoles et «*masterclass*», les employés seront individuellement évalués, orientés et formés selon leurs talents vers leurs domaines de compétences. Responsabilisation, promotion interne et formation font de ces «*écoles d'excellences*» un vivier de futurs directeurs, adjoints de direction, chefs de rayon où chacun aura la chance d'évoluer.

### Le succès, une tradition MG

Un succès qui s'inscrit dans le temps. Fondée en 1883 par les frères Bartolli, l'enseigne centenaire a su se redéployer et accompagner la société tunisienne dans toutes les étapes de son évolution. Depuis l'ouverture de son capital en 1999 et sa totale privatisation en 2007, MG n'a cessé de progresser, de s'étendre dans un souci de proximité et afin d'offrir le meilleur à chaque Tunisien. Après le supermarché de l'avenue de France, l'enseigne a donné vie à 86 magasins sur tout le territoire tunisien, et la famille MG s'agrandit cette année de 7 nouveaux points de vente à Béja, Mhamdia, Mourouj 5, Nefza,

Sidi Hassine, El Fahs et Métlaoui. Ce réseau couvre ainsi tous les gouvernorats de la Tunisie.

### Engagement et fidélité au consommateur

Magasin Général a fait évoluer la culture de la consommation tunisienne. Avec une offre de plus en plus riche, des produits frais et de qualité, des prix maîtrisés, MG place le client au cœur de ses préoccupations. Dans le souci d'offrir le meilleur en dépit d'un contexte de crise, MG lance en juillet 2017 le concept Mekina, la machine à geler les prix, qui s'étalera sur une année. Il s'agit de baisser et de maintenir les prix de 350 produits de consommation quotidienne pendant 365 jours dans tous

les points de vente MG. Pour alléger les dépenses du consommateur tout au long de l'année en plus des promotions et des opérations commerciales habituelles. Améliorer le quotidien du Tunisien, répondre à ses attentes et se soucier de ses problèmes est l'engagement tenu et renouvelé par Magasin Général «*le Meilleur chaque jour*»

### L'environnement, l'autre engagement de MG

Magasin Général s'inscrit dans une démarche responsable à l'égard de l'environnement. L'enseigne applique une politique énergétique cohérente et lutte contre la pollution environnementale, multipliant les campagnes de sensibilisation. Elle est l'une des premières à mettre à disposition de ses clients les sacs biodégradables écologiques pour remplacer les sacs plastiques. Enraciné au cœur de chaque ville tunisienne, Magasin Général tire sa richesse de son engagement envers ses clients, de leur fidélité et du dévouement de ses collaborateurs. Une histoire de succès qui continuera à s'écrire pour longtemps. 



# PRENEZ DE LA HAUTEUR PASSEZ AU PICKUP.



f Ssangyong Tunisie  [ssangyong-tunisie.com](http://ssangyong-tunisie.com)

**SOTUDIS**  
*Chemin de réussite*

**TUNIS**  
Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SOUSSE**  
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**SFAX**  
Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5  
Tél. : (+216) 74 281 000  
Fax : (+216) 74 281 020

**GABES**  
Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 75 270 044 - 75 277 560  
Fax : (+216) 75 274 151

## ... Il sera le siècle de la femme, ou il ne sera pas...



• Par Sadok Belaïd

En l'espace de cette si brève et tumultueuse période révolutionnaire et, à l'occasion de la célébration de sa fête annuelle, la femme tunisienne – et, derrière elle, la femme arabo-musulmane – aura conquis beaucoup plus de droits que ce qu'elle a subi d'humiliante infériorité sociale en l'espace de quatorze siècles de règne du dogme prétendument islamique : deux verrous qui, durant près de mille quatre cents ans, ont scellé sa soumission à un statut ont sauté comme par miracle, ont créé l'irréversible et ont annoncé l'écroulement de la citadelle de l'obscurantisme religieux : l'inégalité successorale et l'interdiction de contracter libre mariage. →

**A**ssurément, c'est là chose plus facile à dire qu'à faire! Le poids de plusieurs siècles de machisme phalocratique et de cupidité masculine aura laissé des traces profondes, même dans l'esprit d'un grand

nombre de femmes et seront aussi difficiles à éliminer que la violence et le harcèlement sexuel dans le comportement quotidien des hommes. La correction de cette mentalité se situe au niveau de l'éducation, à partir de la maternelle... Elle doit être prise au sérieux et elle doit occuper une place →

## UN AUTRE REGARD SUR LE FINANCEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

UNE DECISION RAPIDE

UN FINANCEMENT SOUPLE ET PERSONNALISÉ

UN FINANCEMENT À 100% DE VOTRE INVESTISSEMENT

→ importante dans la politique éducationnelle de l'Etat. En attendant, un effort intense et continu d'information, d'éducation sociale et de vigilance continue de la part de l'autorité publique autant que de la part de la société civile doit être entrepris dès aujourd'hui. A cet effet, et pour éviter les polémiques inutiles et les encombrantes surenchères des professionnels de l'obscurantisme religieux, il est essentiel que des éléments pertinents et strictement objectifs sur la dimension religieuse de la matière soient remémorés et immédiatement versés au débat. En un mot comme en cent, la question est la suivante : qu'est-ce que réellement le Coran a dit au sujet des droits successoraux de la femme musulmane et au sujet des relations de l'Islam avec les autres religions? Voici notre modeste contribution.

### I - L'inégalité successorale en Islam

Elle n'est pas une spécialité du monde musulman ni de la religion musulmane. Elle remonte à la Jahilya, aux temps préislamiques. Précisément, c'est cette injustice que le Coran a voulu éliminer, ou tout au moins, réduire. Il a été le premier des religions anciennes – et le seul des religions révélées – à le faire. A cet effet, il a posé le principe de l'égal droit de l'homme et de la femme à recevoir une part (naci) de l'héritage (sourate «Les Femmes», verset 7). Il a ensuite pris la précaution, si indispensable dans un milieu sociologique aussi retors que le monde sexiste et discriminatif de la Jahilya, de fixer des parts (les farayedhs) pour la répartition de la succession (v. notamment la sourate «Les Femmes», le verset inaugural 11 et le verset 33 : «Pour chacun d'entre vous, sont prévus des héritiers légaux... Que chacun reçoive la part qui lui revient...»). Une véritable guerre s'est alors déclenchée contre cette révolution; nous n'en décrivons pas ici le déroulement. Après de longues polémiques et le Coran ayant révélé les prescriptions définitives de Dieu, le Prophète a été amené à mettre fin à ces revendications en énonçant un verset révélé pour la circonstance : «Toutes ces prescriptions vous sont imposées par Dieu...». Cependant, et pour calmer le jeu, il a fait des concessions aux partisans des coutumes de la Jahilya en admettant le maintien du vieux système des donations (al-ouassyia)

et en lui donnant, à quatre reprises dans la même sourate «Les Femmes», la précellence sur les farayedhs. Les fukahas, qui craignaient que le système de la ouassyia ne soit utilisé pour tourner le système des faraydh et, surtout, pour tourner les coutumes discriminatoires en matière successorale qui frappaient les femmes, ont tout fait pour le discréditer. Ils ont – seule arme produite à ce sujet – fait état d'un hadith attribué au Prophète selon lequel il serait interdit d'allouer à un héritier plus que la part qui lui revient légalement et de ce fait, la ouassyia a été abandonnée comme étant contraire à la... Shari'a (qu'ils ont eux-mêmes fabriquée!).

Or, il est évident que l'on est là en présence d'une considérable tromperie commise sciemment par les fukahas par complaisance pour les grandes fortunes et pour les puissants. Il est, en effet, inadmissible pour tout musulman de bonne foi qu'un simple hadith – à supposer qu'il soit authentique – vienne contredire et annuler la Parole divine, de surcroît à quatre reprises clairement réitérée par le Saint Coran. Une lecture objective du Coran montre que rien n'interdit au musulman de compenser les inégalités de distribution de l'héritage par la voie de l'attribution d'une juste donation, qui peut prendre en considération diverses situations familiales particulières qui méritent de sa part un réajustement des répartitions successorales. Dans le droit moderne, des encouragements fiscaux peuvent être décidés en vue de faciliter le passage en souplesse d'un régime discriminatoire injuste et archaïque à un système successoral adapté aux structures sociales modernes et aux exigences des réalités et de la vie moderne.

### II - Mariages et héritages interdits

Voilà encore un cas de dénaturation, lourde de conséquences, des prescriptions du Coran par les fukahas. L'extrémisme est, ici, poussé jusqu'à ses dernières limites. Ici, il a insisté pour les fukahas, dans une totale inconscience des conséquences effroyables qui découleront de leur dogmatisme religieux, de poser les fondements d'une relation d'éternelle hostilité et de guerre entre la communauté musulmane, d'une part, et les autres religions –

particulièrement, les autres religions révélées-, d'autre part. Nous ne parlons pas ici de l'opposition historique entre 'Dar al-Islam' et 'Dar el-Harb', fabriquée par les fukahas. Nous parlons plutôt de relations matrimoniales et patrimoniales entre musulmans et non-musulmans. La doctrine traditionaliste a établi au nom de l'Islam un véritable blocus et un éternel mur d'hostilité avec les fidèles de ces religions, pourtant reconnues par le Coran et admises comme faisant partie de la même famille de religions que l'Islam. Le dogme islamiste est, ici, l'interdiction des mariages avec les non-musulmans (A) et l'interdiction de l'héritage entre musulmans et non-musulmans (B).

### A - Mariage mixte

La question posée ici est de savoir si le mariage entre musulmans et non-musulmans (le mariage mixte) est, ou non, autorisé en Islam? Commençons par rappeler que d'après les fukahas traditionnels, la réponse à toute question de droit doit, naturellement, être trouvée dans le Coran, source suprême du droit en Islam. Mais, devrait-on ajouter, cette réponse doit aussi rester dans les limites des prescriptions du Texte sacré. Or, était-ce bien le cas, avec la Shari'a, développée par les fukahas? Il semble bien que non. Ici comme dans le cas de l'héritage (entre musulmans) évoqué plus haut, la discrimination au détriment de la femme est voulue et systématiquement organisée, toujours au nom de l'Islam, et au nom même du Coran. Or, qu'en est-il des prescriptions du Coran? Nous distinguerons, comme le veut le Coran, deux cas : le mariage avec le muchrik (le païen), d'une part, et, d'autre part, le mariage avec une personne appartenant aux Ahl al-Kitab (les gens du Livre).

a - Le mariage avec les païens : le Coran dit très clairement que les musulmans ne doivent pas épouser des païens « tant qu'ils ne se seront pas convertis à l'Islam » et cette règle vaut aussi bien pour l'homme que pour la femme (sourate « La Vache », verset 221). Cependant, si, d'après le Coran, le principe de l'interdiction – dans les deux sens – est indiscutable, c'est au niveau de la définition du muchrik que, par le fait des fukahas, le problème →

BESOIN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE VOS VÉHICULES, OUTILS DE PRODUCTION OU LOCAUX PROFESSIONNELS ?  
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR-MESURE QUELQUE SOIT VOTRE MÉTIER OU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un conseiller clientèle sera à votre écoute pour vous accompagner durant toutes les étapes du crédit à travers un réseau de plus de 120 agences.

Centre de Relation Client 81 10 12 12

www.bt.com.tn

→ va se poser. Selon le sens qui lui est très généralement donné, ce terme muchrik désigne limitativement les associationnistes ou polythéistes. Tabari nous rappelle que dès les premières années du développement de la dogmatique traditionaliste, ce terme a, par une interprétation d'un extrémisme extravagant, été étendu à tous les non-musulmans, et notamment aux chrétiens, aux juifs, aux sabéens, aux zoroastriens, et à toute autre religion ou secte non musulmanes. On mesurera l'étendue de ces interprétations abusives du Coran au double fait que, du temps du Prophète, les musulmans n'ont pas dédaigné de se marier avec des chrétiennes ou avec des juives – et cela a été le cas pour le Prophète lui-même –, et que cette confusion extrémiste entre Ahl al-Kitab et Al-Muchrikun a été rejetée même par certains des maîtres de la doctrine traditionaliste, comme le regretté T. Ben Achour.

**b -** En fait, cette confusion était inventée et sciemment entretenue par les fukahas pour viser les juifs et les chrétiens, considérés comme les ennemis jurés des musulmans. Or, il se trouve que le Coran a expressément évoqué le mariage mixte avec les Ahl al-Kitab dans la sourate « Al-Maïda » (La Table Servie), verset 5. Par ce verset, il autorise explicitement les musulmans à se marier avec des femmes de Ahl al-Kitab, mais à condition qu'elles soient « chastes... et sous réserve de les doter et de vivre avec elles en une union régulière ». Cette disposition n'était évidemment pas faite pour plaire aux fukahas et ces derniers, malgré la clarté du verset, ont tout fait pour déconseiller ce mariage mixte et pour le condamner comme contraire à la Shari'a. Mais surtout les fukahas ont trouvé leur pain bénit dans le silence du Coran pour ce qui est du mariage de la musulmane avec le non-musulman : ce silence a été alors interprété par les fukahas comme étant une interdiction dirimante et absolue! Sur quelle base, donc?... Sur la base de cette proclamation au ton sexiste/phallogratique très prononcé, de Omar Ibn al-Khattab, selon laquelle « *le musulman peut épouser la chrétienne mais la musulmane ne peut épouser un non-musulman* » (i.e. : Nous prendrons leurs femmes mais nous ne leur donnerons

pas les nôtres !)... Les fukahas ont pris cette opinion d'Ibn al-Khattab pour une décision impérative en feignant d'oublier qu'il ne s'agit que d'une simple opinion individuelle, à laquelle il n'est attaché aucune sacralité et surtout en s'abstenant, comme en bien d'autres occasions, d'évaluer les inévitables retombées négatives et désastreuses que cette déclaration de guerre – purement gratuite – ne manquera pas d'avoir sur les relations entre les religions considérées... Il eût été pourtant possible et parfaitement conforme à l'esprit de l'islam et de surcroît très avantageux pour la bonne entente entre ces trois religions révélées et issues de la même paternité de faire preuve d'une plus grande flexibilité dans l'interprétation des cas de silence coranique, en faisant application du principe si généralement prisé par les fukahas, du raisonnement par analogie (le fameux *kias*), qui, par l'extension du précédent permissif du verset 5 de la sourate « La Table Servie » au cas non expressément codifié par le Coran, aurait laissé une porte ouverte et aurait fait confiance à la liberté de conscience de chaque musulman de se marier ou de ne pas se marier avec une personne n'appartenant pas à sa propre religion...

#### **B - Mixité en matière successorale**

Comme chacun sait, le Coran n'est pas un code de droit complet et cohérent, ni n'était destiné pour être cela, comme cela fut le cas plusieurs siècles auparavant pour les législations de Hammourabi, pour les codes juifs ou pour les codifications romaines. Il n'est donc pas étonnant que le Coran ne contienne nulle part une quelconque législation pour toutes les questions successorales et plus particulièrement pour les successions entre musulmans et non-musulmans. Les fukahas ne vont pas se gêner pour suppléer prestement cette lacune. Ils vont décréter qu'il n'y aura pas d'héritage entre musulman et non-musulman. Selon eux, cette interdiction est fondée sur le consensus (*al-Ijma*) des docteurs de la Shari'a et – ajoutent-ils –, fondée, elle-même, sur le hadith. A cet effet, ils attribuent au Prophète un hadith taillé dans le roc et selon lequel « *le musulman n'hérite pas du mécréant, et le mécréant n'hérite pas du musulman* ».

Il est déconcertant de faire, dans une matière aussi limitée que les droits matrimoniaux et patrimoniaux évoquée ici, le constat répétitif de la désinvolture avec laquelle les fukahas font et défont les lois de la Shari'a, toute placée, selon eux, sous l'égide du Coran. Le cas de la succession entre musulmans et non-musulmans nous fournira l'illustration de ces graves défaillances méthodologiques de la doctrine traditionaliste. En effet, pour fonder cette interdiction d'héritage, les fukahas font appel au consensus (*al-Ijma*), mais ils éprouvent le besoin de l'appuyer sur un hadith attribué au Prophète (encore une fois, ce hadith est-il authentique? Est-il possible d'établir cette authenticité?). Or, et en laissant de côté cette question, au moins trois interrogations vont se poser au sujet de ces affirmations des fukahas : d'abord, si ce hadith est authentique, pourquoi donc invoquer le consensus, superflu devant un hadith? Ensuite, en laissant cette question, et en admettant que le hadith et le consensus soient effectivement établis, la question restera toujours posée de savoir quelle normativité (*al-hukmia*) ils peuvent avoir, même ensemble, s'ils ne tirent pas leur fondement de la source suprême du droit musulman qui est, selon les fukahas, le Coran? La réponse ne peut être que hasardeuse et incertaine... Les réflexions qui précèdent sont extraites d'une étude qui va être publiée prochainement. Mûries à la suite de deux ans de recherches, elles ont une prétention strictement académique. Nous avons cependant pensé en donnant la primeur aux lecteurs de Leaders pour éclairer un aspect limité du débat lancé récemment et qui semble devoir prendre dans les prochains mois une ampleur toute particulière.

Ce qui s'est passé dernièrement nous a donné le sentiment que quelque chose de très profond et de très grave a bougé, et nous a aussi donné le pressentiment que quelque chose va irrémédiablement s'écrouler et, par une immense onde de choc, emporter bien des citadelles, bien des symboles, bien des échafaudages en carton-pâte, et bien des mythes et des mensonges. Car, autrement, pourquoi avoir évité le débat, pourquoi avoir fui le combat? La bataille, aujourd'hui engagée, sera la bataille qui fera ce siècle... ■

S.B.



Tél: (+216) 72 570 625 / (+216) 72 572 498

Route Menzel Jamil, Menzel Abderrahmane 7035 Bizerte

[www.afrikisol.com](http://www.afrikisol.com)

**AFRIKISOL**  
INDUSTRIE  
Isolation & Calorifugeage

» The Expert for Insulation

**AFRIKISOL**  
Études & Réalisations  
Montage tuyauteries  
& Équipements industriels

» The Industry Partner

**AFRIKISOL**  
TRADING  
Commerce Articles & Equipements  
de calorifugeage



» The Insulators Supplier

Programme "1<sup>ER</sup> Logement" | Votre Maison vaut plus qu'une Maison

0%  
Autofinancement

Pour l'acquisition de votre premier logement sans autofinancement, avec beaucoup de souplesse et à moindre coût... la BNA vous propose le programme "PREMIER LOGEMENT" :

- Une "Dotation Premier Logement" pour couvrir votre besoin en autofinancement est octroyée sous forme d'un crédit remboursable sur 7 ans après une période de grâce de 5. Cette dotation fixée à 20% du coût d'acquisition et plafonnée à 40 000 dinars.
- Un crédit premier logement pour financer les 80% du coût d'acquisition du bien immobilier sur une période allant jusqu'à 20 ans. Ce crédit est plafonné à 160 000 dinars.



• Par Mahmoud Ben Romdhane

# Notre sécurité sociale est en péril

## Nous pouvons la sauver et la rénover

La sécurité sociale est le socle sur lequel a été bâtie, pierre par pierre, en Tunisie depuis 1960, l'œuvre de solidarité moderne.

### La Tunisie pionnière

Au moment où elle a été lancée en 1960, la sécurité sociale semblait bien hardie aux contemporains les plus révolutionnaires de l'époque: la « priorité » n'était-elle pas de donner du pain, un toit, de l'instruction, d'éradiquer les épidémies et les maladies infectieuses qui faisaient des ravages, à une population analphabète, se déplaçant en haillons, vivant dans son immense majorité dans la promiscuité, dans des habitations en branchages, sans eau courante ni électricité? Selon quelle logique, le temps serait-il donc venu à la sécurité sociale, ce système où l'économie d'une épargne sur le surplus de revenu pouvait être fructifiée pour apporter, le temps venu, une protection individuelle ou familiale contre la maladie, l'accident ou la vieillesse? Cette époque serait-elle si vite venue, alors que nous venions tout juste de quitter le joug colonial et d'instituer à peine la première année de notre école publique obligatoire?

Si les simples citoyens ne comprenaient pas bien ce qui se mettait en place, ceux qui étaient en prise avec le monde avancé, et même ceux qui étaient porteurs des aspirations les plus avant-gardistes, ne pouvaient s'empêcher de montrer leur surprise, voire leur incompréhension. Quoi, la sécurité sociale, maintenant, ici, en Tunisie?

Parmi eux, Georges Adda, alors membre du bureau politique du Parti communiste tunisien, membre de premier plan de ce parti depuis déjà une génération, fin connaisseur du monde et de ses progrès sociaux. Au moment où les projets de loi de notre sécurité sociale étaient en discussion, il rencontre son ami de longue date, son compagnon de captivité, Ahmed Tlili, secrétaire général de l'Uggt, et lui demande : « Peux-tu m'expliquer, Ahmed, ce qui se passe? C'est vrai que vous voulez instaurer la sécurité sociale en Tunisie ? ». Ahmed Tlili lui répond : « J'ai rencontré récemment Bourguiba et, tout syndicaliste que je suis, je lui ai posé la même question. Au lieu d'une

*réponse, j'ai eu droit à une réprimande: "Et le peuple? m'a-t-il répondu. Quoi? Il n'y a pas droit?". Je ne pouvais plus rien dire», poursuit-il.*

La Tunisie est aujourd'hui l'un des pays les plus avancés du monde en termes de sécurité sociale : l'effort qu'elle y consacre représente aujourd'hui 9 % de son PIB et la situe au 1er rang du continent africain, loin devant le 2e pays d'Afrique qu'est le Maroc avec 5,9% et du 3e pays qu'est la Côte d'Ivoire, qui y consacre 2,0 %. Le sous-continent latino-américain avec les Caraïbes se situe, lui aussi, bien derrière : les cotisations à la sécurité sociale ne représentent que 3,7 % de son PIB en 2014.

Les pays européens sont, bien sûr, devant la Tunisie. Ils réservent plus de 15 % de leur PIB à la sécurité sociale, soit à travers un système essentiellement contributif (ou bismarckien) comme c'est le cas de l'Allemagne, de la France et de l'Autriche, soit à travers un système essentiellement fiscal (ou beveridgien) comme c'est le cas du Danemark où l'impôt représente la quasi-totalité du financement.

Trois millions de personnes, soit 90 % de la population tunisienne active occupée —salariée et non salariée— sont des assurés sociaux cotisant aux caisses de sécurité sociale dans les secteurs public et privé, et bénéficient, eux et leurs parents à charge, d'une couverture sociale face aux risques de la maladie, des accidents du travail, de l'invalidité, du décès et de la vieillesse. L'Organisation internationale du travail et son Bureau international (BIT) le répètent : le modèle tunisien est une source de fierté et d'inspiration; il est souvent donné en exemple au monde.

La naissance de ce modèle de sécurité sociale n'a pas été le résultat d'une gestation naturelle ; elle a été l'expression d'une volonté politique forte, résolue. Dans cette œuvre, Bourguiba a été l'artisan; il s'est entouré de plusieurs hommes de talent et de volonté. Dans l'histoire universelle, rare construction a été instituée en un milieu si pauvre, si économiquement et socialement « attardé ». La sécurité sociale tunisienne a été en avance par rapport à son temps : elle a été mise en place →

# DEVENEZ UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES EN UN CLIC !

UNE EXCLUSIVITÉ TECHNOLOGIQUE CARTE ASSURANCES

VOUS ÊTES UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ASSURÉ CARTE ASSURANCES

DEVENEZ IMMEDIATEMENT UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES OÙ QUE VOUS SOYEZ

- 1 Téléchargez l'application CARTE ASSURANCES ou connectez-vous sur notre site web [www.carte.tn](http://www.carte.tn)
- 2 Choisissez votre produit d'assurance en ligne.
- 3 Souscrivez et payez par carte bancaire directement en ligne.
- 4 Dès la réception de la notification de succès de paiement

VOUS ÊTES ASSURÉ CARTE ASSURANCES !

GAGNEZ EN SIMPLICITÉ  
Simulez vos futurs contrats d'assurances, souscrivez et payez directement en ligne par carte bancaire sans avoir besoin de vous déplacer.

GAGNEZ EN PRATICITÉ  
Consultez vos contrats, les encaissements\* vos échéances de prime et payez directement en ligne.

SOYEZ AVERTIS  
En recevant des sms et notifications de succès de paiement ainsi que des alertes nouveautés pour être toujours informés.

GAGNEZ DU TEMPS  
Vous recevez vos contrats par e-mail et/ou courrier et recevez vos reçus de paiement par e-mail.

DES QUESTIONS ?



APPLICATION À TÉLÉCHARGER SUR



ET NOTRE SITE WEB

[www.carte.tn](http://www.carte.tn)



Nos conseillers sont à votre écoute 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez à travers les différents réseaux sociaux.

→ très vite et elle n'a cessé de s'élargir pour intégrer, de période en période, de nouvelles catégories sociales.

### De l'âge d'or au retournement

Ces progrès remarquables de la couverture de la population au travail, ces progrès de la profondeur du système ne sauraient, pour autant, cacher des mutations considérables et des fragilités de plus en plus dramatiques. Après son processus de gestation puis de développement, la sécurité sociale a connu son âge d'or. Est venu ensuite, l'âge de son entrée en difficulté, puis aujourd'hui de sa profonde crise. Le cycle de vie de la sécurité sociale est d'autant mieux connu qu'il se prévoit : parce qu'il obéit à des règles démographiques maîtrisables et parce que les pays qui nous ont devancés nous ont également précédés dans le processus d'érosion et dans les manières de les traiter.

Le premier et le plus important des facteurs déterminants, celui qui synthétise, pour ainsi dire, tous les autres, est le rapport démographique: le nombre de travailleurs actifs (ou versant leurs cotisations à la sécurité sociale), rapporté au nombre de retraités ou de bénéficiaires de pension.

Dans un premier temps, quand le pays est jeune, ce rapport est très élevé, avoisinant 10, puis baisse progressivement pendant que s'accumulent les réserves des caisses. C'est l'âge d'or des caisses, et il se poursuit tant que la transition démographique n'a pas donné ses pleins effets, c'est-à-dire tant que la population du troisième âge est restée limitée et tant que les résultats bénéficiaires n'ont pas cédé structurellement et durablement la place aux résultats déficitaires. Un système de sécurité sociale est correctement géré lorsque les mutations démographiques sont anticipées, leurs effets sur les équilibres des caisses mesurés et, surtout, lorsque les stratégies sont élaborées et les mesures prises pour, tout à la fois, accorder aux assurés sociaux une protection sociale suffisante, de nature à leur assurer une vie décente en cas de survenance de tout risque

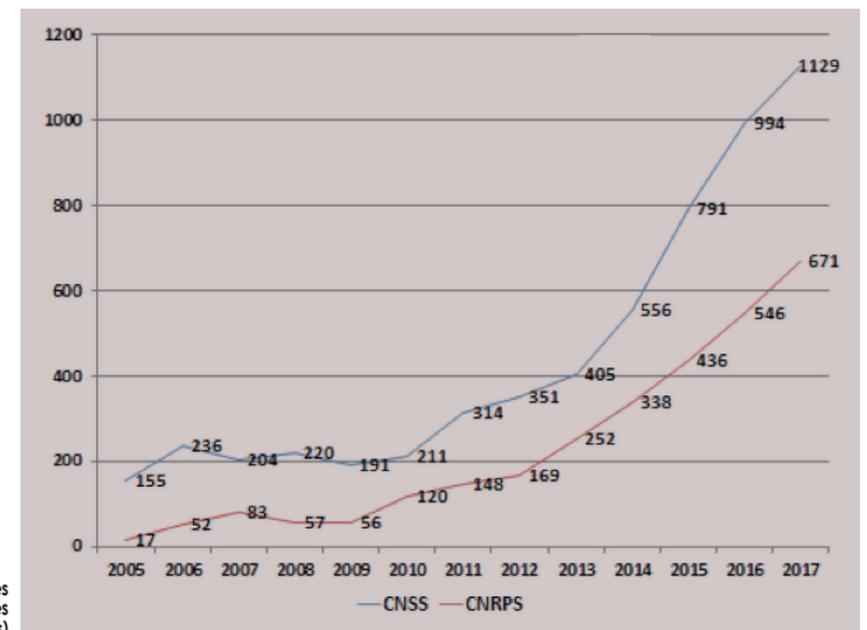
(maladie, vieillesse, accident, décès) et à garantir aux caisses un niveau permanent de réserves afin d'assurer la continuité de leurs prestations, même en cas de crise ou de choc majeur. Ce niveau de réserves est celui préconisé par le BIT : il se situe à 36 mois de versement de pensions et 3 mois de prestations maladie. Ce montant a été approché par notre caisse du secteur privé au début et encore au milieu des années deux mille. Elle y est parvenue au moment où le rapport démographique de ses assurés sociaux était tombé à 3,6, après avoir caracolé à 10, voire davantage, au milieu des années 1980. C'est alors que nous aurions dû engager fermement nos réformes et maintenir notre système à un haut niveau.

### La décision historique du 16 juin 2006...

Le retournement historique de la situation des caisses qui pointait était bien connu, bien intégré par les institutions de l'Etat, qui avaient pleinement conscience aussi bien de l'ampleur que du contenu des réformes nécessaires : à cet effet, dès le 16 juin 2006, un Conseil ministériel décidait de l'engagement de deux étapes de réformes pour assurer la pérennité à moyen et long terme des retraites : une première étape consistant en un recul de deux années de l'âge de départ à la retraite et en une augmentation des taux de cotisation; une deuxième étape en un second recul de l'âge de départ à la retraite de trois années supplémentaires, également couplé avec une nouvelle augmentation des taux de cotisation. Et le même Conseil engageait, à cet effet, une étude sur l'avenir des retraites pour en fixer les modalités.

### ... Une décision restée sur le papier jusqu'à ce jour

Onze années sont passées depuis la décision des réformes imminentes, aucune d'entre elles n'a été engagée. Depuis lors, que de dégâts! De 2006 à 2017, le coût de la non-réforme des retraites, s'élève à 8,7 milliards de dinars aux prix courants. Aux prix de 2017, il s'élève à 15,2 milliards de dinars, soit 15,6% de notre PIB. →



\* Consultation de vos contrats d'Assurance Vie et Assistance Voyage.

■ Evolution des pertes engendrées par le régime des retraites (en millions de dinars)

→ En cette seule année 2017 (voir graphique), les pertes du régime de retraite s'élèveront à 671 millions de dinars pour la Cnrps et à 1 129 millions de dinars pour la Cnss.

### Un système au bord de l'explosion

Les réformes ont été reportées, repoussées à leurs limites extrêmes. Il n'est plus possible d'aller plus loin, plus longtemps, sauf à exposer les caisses au risque de l'insolvabilité.

La Cnss et la Cnrps ne sont plus en mesure d'assurer leurs prestations de retraite qu'en gardant par-devers elles les cotisations que leurs assurés les chargent de reverser à la Caisse nationale d'assurance maladie. Les trois Caisses ont épuisé toutes leurs réserves ; et la Cnam ne verse plus qu'avec de plus en plus de retard les prestations à ses assurés, à la Pharmacie centrale, aux officines privées et aux laboratoires, aux cliniques privées et aux hôpitaux publics.

Nombre de ces derniers manquent des produits consommables les plus courants et ne sont plus en mesure de réaliser certaines opérations.

En ce qui a trait à la Cnss, la poursuite de la situation actuelle donnerait lieu à des pertes qui passeraient de 1 129 millions de dinars en 2017 à plus d'un milliard de dinars en 2018 ; et s'accroissant ainsi d'année en année jusqu'à atteindre environ trois milliards de dinars en 2025. Sur cette période de neuf années, les pertes cumulées s'élèveraient ainsi à 16 milliards de dinars.

Pour ce qui concerne la Cnrps, le statu quo donnerait lieu, pour sa part, à des pertes évaluées à 700 - 750 mille dinars en 2017, près d'un million de dinars en 2018 et s'accroissant ainsi d'année en année jusqu'à atteindre 3 200 millions de dinars en 2025. Sur cette période de neuf années, les pertes cumulées s'élèveraient ainsi à 16,5 milliards de dinars.

Faut-il que nous soyons menacés de voir nos vivres coupés par les institutions financières internationales pour que nous daignions apporter un soin à l'un de nos acquis les plus précieux, l'un des éléments fondamentaux de notre identité et de notre fierté collectives: notre sécurité sociale? Onze ans d'abandon, c'est onze ans de trop. Les jeunes générations sont en droit de nous juger pour irresponsabilité et égoïsme car c'est leur patrimoine qu'on a impunément dilapidé à notre profit.

### Repousser le spectre de la faillite

Les différents tests effectués depuis le 1er semestre 2016 par le Centre de recherche et des études sociales (Cres) puis les missions techniques du BIT montrent que les réformes

qui peuvent avoir un effet réel et immédiat pour préserver la solvabilité des caisses sont le recul significatif de l'âge légal de départ à la retraite (un minimum de deux ans) et l'augmentation du taux de cotisation de 3 points de pourcentage. Le déficit ne sera pas pour autant annulé, mais il sera considérablement réduit.

### Refonder notre modèle social

En vérité, c'est tout notre modèle social qu'il nous faut revisiter. Les premières urgentes réformes doivent, de toute évidence, être mises en place au cours des prochains mois pour éviter le chaos. Mais il nous faut reprendre le souffle qui a animé nos bâtisseurs, fonder notre protection sociale du 21<sup>e</sup> siècle et renouer avec les aspirations qui ont animé notre Révolution.

A ce titre, le modèle social qu'il nous appartient de bâtir doit garantir un ensemble de prestations à tous : une pension de retraite digne, une couverture maladie universelle, un revenu décent en cas de perte d'emploi et une formation de qualité entre deux emplois, des crèches et des jardins d'enfants accessibles à tous, une prise en charge de toutes les personnes porteuses de handicap.

Ce nouveau modèle exigera de nouvelles ressources : au système contributif actuel, il faudra ajouter un système de financement par l'impôt. La conjoncture que traverse notre pays n'est pas propice à la mobilisation rapide de financements publics substantiels, certes, mais les grandes ambitions s'inscrivent dans la durée et se construisent pierre par pierre. En moins d'une dizaine d'années, à condition de le planifier et de l'inscrire dans notre stratégie budgétaire pluriannuelle, nous pourrions le bâtir.

Ce que nous pouvons mettre en place, dès aujourd'hui, ce sont les institutions de préparation de l'avenir. A l'instar d'un grand nombre de pays qui nous ont devancés, nous pouvons mettre rapidement en place un Haut Conseil du financement de la protection sociale, qui serait une instance consultative composée des partenaires sociaux, de parlementaires, de hauts fonctionnaires et de personnalités qualifiées, chargée d'établir un état des lieux, de formuler des propositions d'évolution et de rédiger des rapports périodiques au chef du gouvernement, communiqués au Parlement et rendus publics.

Si nous nous y mettons ensemble, et si nous prenons bien conscience que la prospérité requiert du temps et du labeur, alors nous pourrions rattraper le temps perdu et préparer un meilleur avenir aux générations montantes. 

M.B.R.

Ancien ministre des Affaires sociales



CHERY  
FUN TO DRIVE

E3

أخبط عليها

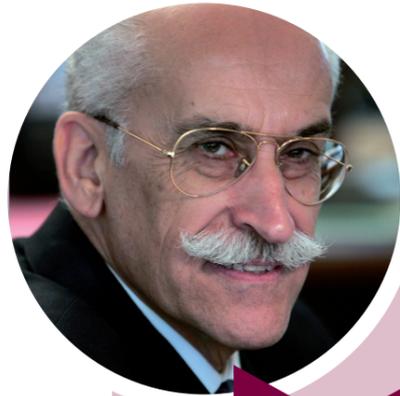


À partir de  
**34 200 DT**

**Stock limité**

STA  
Société Tunisienne d'Automobiles

# Le Général Khéredine ou le réformisme à l'épreuve de la société



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

Le Général Khéredine (ou Khayr-al-Dîn) est, sans conteste, une des figures les plus prestigieuses de l'histoire politique tunisienne et un des pionniers de la pensée et de l'action réformistes dans le monde musulman. Son nom est associé, au plan théorique, à un essai (*Aqwam al massâlik fi ma'arif al ahwâl al mamâlik*), publié à Tunis en 1867, dont le but était de présenter les institutions représentatives modernes et de prouver qu'elles sont compatibles avec la charia. Au plan pratique, Premier ministre de 1873 à 1877, il dirigea un programme de redressement de l'Etat tunisien. Né vers 1822 dans une famille circassienne du Caucase, il est capturé enfant puis acheté et éduqué à Istanbul. →



■ Khéredine, ministre à Tunis.

Acquis plus tard pour le compte du Bey, il arrive à Tunis en 1839 et rejoint le groupe des mamelouks du Bardo où il gravit les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'au grade de général de division, commandant la cavalerie. Nommé ministre de la marine et président du Grand conseil, il en démissionne en 1862. Dès 1846, de nombreux voyages et missions en Europe occidentale et à Constantinople lui donnent l'occasion d'observer de près les progrès scientifiques et techniques prodigieux de l'Europe et les rouages des institutions politiques modernes. En 1869, il est nommé président de la Commission financière internationale créée par la France, l'Angleterre et l'Italie pour mettre sous tutelle, au bénéfice des créanciers étrangers, les finances tunisiennes. « Ministre-dirigeant » en 1870, puis Premier ministre (wazîr akbar) en 1873, il tente de réformer l'administration, la justice, l'enseignement, les fondations habous (ou waqf), ainsi que l'économie. En juillet 1877, il est obligé de démissionner et quitte, quelque temps après, Tunis pour Istanbul où le sultan Abdulhamid II – sous la pression insistante de la France – le nomme, en 1878, grand vizir. Il ne resta à ce poste que quelques mois, le temps d'obtenir l'abdication du khédive d'Egypte, Ismaïl, considéré par les puissances occidentales comme un obstacle à leurs intérêts. Khéredine Pacha (il avait été élevé à cette dignité par le sultan au moment de son accession au vizirat) mourut en son palais de Péra le 30 janvier 1890.

Mais revenons à la partie tunisienne de la vie de l'illustre personnage. Homme de sérail, intelligent et doué, Khéredine bénéficia de la sollicitude des beys Ahmed, Mhammed et Sadok ainsi que de la protection du puissant ministre Mustapha Khaznadar qui en fit son gendre. Plus que d'autres, il incarna ce que le statut de mamelouk pouvait conférer comme privilèges de toutes sortes au détriment des dignitaires autochtones même doués de grandes qualités. Ces privilèges accordés aux mamelouks du Bardo n'étaient pas de nature à instaurer une grande cohésion au sein de l'élite politique et de l'appareil d'Etat. Le pouvoir despotique jouait habilement sur les coteries et les intrigues de sérail, la rancœur

rentrée des autochtones à l'égard des mamelouks et l'arrogance – pas toujours contenue – de ces derniers. Bien en cour, Khéredine accumula rapidement une fortune considérable. Cela n'avait rien d'exceptionnel chez un personnage de son statut et de son rang mais elle se constitua au moment même où la société tunisienne dans son ensemble, y compris les hauts personnages autochtones, connaissait une crise économique sans précédent. Cette crise suscitait un sentiment de précarité, voire une peur de l'avenir, qui furent sans doute chez nombre de ses contemporains un frein puissant à l'épanouissement d'un projet réformiste.

La situation exceptionnellement privilégiée de Khéredine (il était apprécié des pachas beys, ses maîtres, et du Khaznadar, son beau-père) et sa richesse constituèrent des atouts majeurs dans son parcours politique et rejaillirent sur la physionomie du courant réformiste tunisien. Son leadership au sein de ce courant, il le dut moins à son rôle de précurseur (il y avait déjà un Mahmoud Qabâdou, par exemple) qu'à son statut de haut dignitaire mamelouk. C'est en cette qualité qu'il put signer de son nom et faire publier par les soins de l'Imprimerie d'Etat un ouvrage révolutionnaire pour l'époque, le célèbre *Aqwam al massâlik* et le faire traduire en français et publier à Paris en 1868 sous le titre de *Réformes nécessaires aux Etats musulmans*. Les autres réformistes tels que les cheikhs



■ Les cheikhs Mohamed Bayram V (à gauche) et Salem Bouhajeb

■ Khéredine, grand vizir et pacha à Constantinople



de la mosquée-université de la Zitouna, Mohamed Bayram V et Salem Bouhajeb, étaient heureux d'avoir contribué anonymement à la conception et la rédaction de l'ouvrage car ils savaient qu'ils auraient été dans l'impossibilité de faire paraître leurs éventuels essais personnels sur la nécessité de procéder à des réformes dans le despotisme ambiant.

Homme de sérail, Khéredine n'était cependant pas un pur produit du Bardo. Elevé à Istanbul dans la famille d'un haut personnage →



→ à la fois très ottoman et très musulman, le Naqib des chérifs Tahsin bey, il n'arrive à Tunis qu'à l'âge de dix-sept ans environ. Il se distinguait donc de ses homologues, tels que le fameux Youssouf Saheb Etabâa, Mustapha Saheb Etabâa, ou encore Mustapha Khaznadar. Ramenés enfants de Moldavie, de Géorgie, de Grèce et d'ailleurs, et élevés dans les traditions locales, ces puissants personnages manifestèrent toujours un vif intérêt pour la culture tunisienne dans ses expressions académiques, religieuses et populaires ainsi qu'une vénération pour les saints et les confréries du cru. Khérédine, lui, garda davantage son caractère de mamelouk ottoman. Cette particularité, liée à sa première jeunesse à Constantinople, allait être renforcée par les nombreux voyages qu'il effectua à titre professionnel ou privé. Davantage en contact avec la Sublime porte et les hautes sphères politiques européennes qu'avec la société de la régence, il put, en quelque sorte, épargner à ses conceptions modernistes les pesanteurs de la culture politique traditionnelle qui régnait au Bardo et au sein des élites sociales. Paradoxalement, c'est donc en restant plus «mamelouk» et plus ottoman que Khérédine fut un réformiste tunisien ou, en d'autres termes, ce sont ses distances à l'égard de la société qui ont entretenu sa foi dans le réformisme. Son ouverture sur le monde joua en outre un rôle déterminant dans sa vision des relations internationales. Plus que tout autre haut dirigeant beylical, il était persuadé que, face à la pression européenne, il n'y avait d'espoir de salut pour la petite Tunisie que dans le renforcement effectif des liens avec l'Empire ottoman. Ce qui le distinguait profondément des princes et de leurs ministres fidèles à la doctrine beylicale husseïnite d'autonomie par rapport au gouvernement impérial turc.

Enthousiaste et déterminé, Khérédine était aussi un adepte de la réforme par le recours à l'autoritarisme. Là encore, la conception politique reflétait le statut social : comme le mamelouk se juxtaposait à la société en servant le pouvoir beylical, le projet réformiste se juxtaposait à la société et se servait de l'Etat. Les réformes législatives de 1857 et 1861 avaient, de ce fait, abouti à la perpétuation de la domination des mamelouks du sérail. A ce propos, Ahmed Ben Dhiaf, lui-même réformiste mais dignitaire autochtone, nous

■ Khérédine en général de cavalerie (tableau de Louis Simil, coll. de l'Etat)



fait part, dans un des passages de sa chronique (*Ithâf*), de son dépit face au spectacle de la suprématie mamelouke au détriment, encore une fois, des dignitaires originaires du pays dans les conseils consultatifs créés par le Bey à l'occasion de la promulgation de la charte dite du Pacte fondamental de 1857, pourtant censée garantir l'égalité de tous.

Pur produit du despotisme oriental, Khérédine ne concevait pas de revendiquer une réforme au nom d'une catégorie sociale. Il ne parlait qu'au nom de l'élite dirigeante et pour elle. Il ne sollicitait que la participation des hauts

dignitaires politiques et religieux. La distance qui séparait le Général des élites sociales l'empêchait de songer, par exemple, à associer à son projet les grands marchands de la médina de Tunis et des autres villes du pays. Et lorsqu'il invite les oulémas à donner, au nom d'un islam d'ouverture, leur caution à un projet réformiste fondé sur la justice et la liberté, il ne pense qu'aux hauts magistrats de la capitale, lesquels étaient en contact avec la cour du Bardo. De cette vision de la société, découle l'idée directrice de la pensée de Khérédine que l'élite dirigeante, politique et religieuse est seule susceptible →

www.interieurs.com.tn

interieurs

Mobilier de Bureau



HermanMiller  
Authorised Dealer

La révolution Ergonomique !



LES PROS DU BUREAU

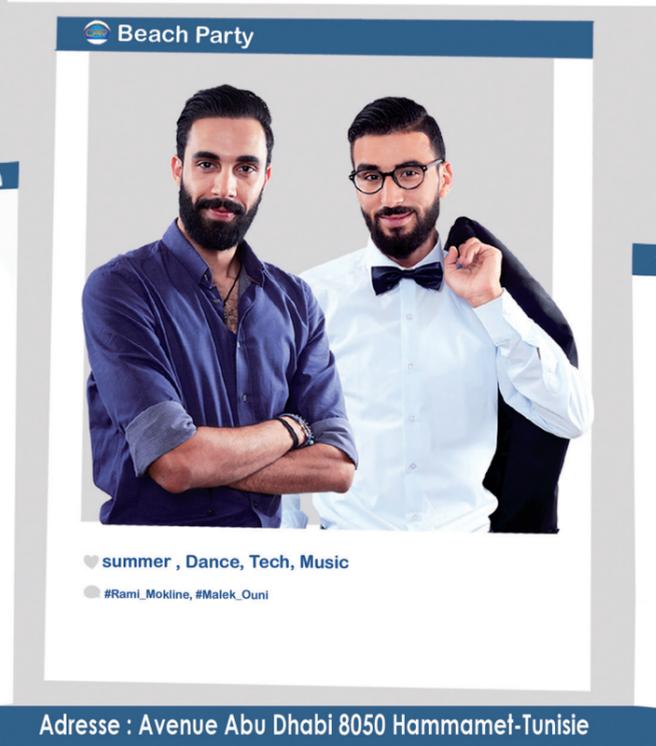
SHOWROOMS :

TUNIS - SOUSSE KANTAQUI - SOUSSE SAHLOUL - SFAX  
BÉJA - GABÈS - ALGER - TRIPOLI - ABIDJAN



www.interieurs.com.tn  
Tél : 71 863 611

# LE BON AIR EST SUR CAP Fm



Adresse : Avenue Abu Dhabi 8050 Hammamet-Tunis

91.5 fm 105.6 fm 95.2 fm radio cap fm www.caprado.tn 31 363 750

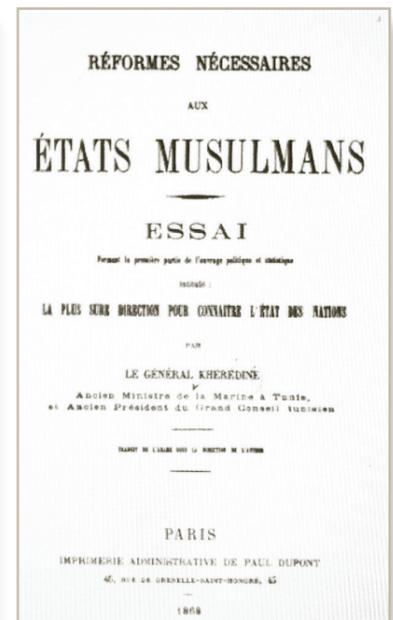
→ d'améliorer les choses ou de les aggraver en orientant la société réduite à un rôle passif. Le réformisme de Khéredine est, là aussi, un autre reflet de la conception mamelouke des rapports entre le pouvoir et la société. Le projet réformiste, c'est encore le pouvoir face à la société et la subjuguant. Lorsqu'il accéda au poste de ministre-dirigeant puis à celui de Premier ministre, cette conception prit l'allure d'un despotisme qui, bien qu'éclairé et constructif, étonna ses proches compagnons eux-mêmes. Cette culture politique mamelouke s'inscrivait dans le cadre plus large de celle du Makhzen d'une manière générale qui – conformément à la mentalité de l'époque – déniait à de larges couches de la société le droit à la parole et, à plus forte raison, à l'action politique. On songe ici aux propos méprisants de Ben Dhiab à l'égard des manifestants qui, à Tunis en septembre 1861, réclamèrent la suppression d'un tribunal d'un nouveau genre et réclamèrent un retour à la tradition d'une justice rendue par le Bey lui-même. Comme l'écrivait l'universitaire Abdelkader Zghal, «les sujets n'ont pas le droit collectif pour infléchir l'action politique de l'Etat. Pour être plus précis, la concertation de deux sujets pour influencer l'action du gouvernement est le début d'un complot contre l'Etat. Tel est le modèle (...) officiel de la vie politique après la promulgation du Pacte fondamental.» Le réformisme aboutissait ainsi à un conservatisme social puisqu'il perpétuait la relation traditionnelle entre le pouvoir oriental et ses sujets et qu'il restait fidèle au

vieux clivage entre l'élite (al khâssa) et le commun des mortels (al 'amma).

La société tunisienne, quant à elle, se présentait, en cette funeste seconde moitié du XIXe siècle, sous un bien mauvais jour. Archaïque dans ses structures, elle était en outre épuisée par la crise qui sévissait dans les campagnes et qui, dans les villes, frappait de plein fouet des pans entiers de l'activité artisanale et marchande ruinés par la concurrence des produits manufacturés européens. La crise des finances beylicales rejaillissait sur tous les fonctionnaires. Les traitements n'étaient plus versés régulièrement. Pour différentes raisons, des grandes familles makhzen qui vivaient naguère dans l'opulence connurent l'endettement et la ruine. Une conscience aiguë de la précarité gagnait toutes les catégories sociales, y compris les dignitaires, autochtones surtout. Si un Khéredine était capable de démissionner et d'entamer dans l'aisance une « traversée du désert », quel dignitaire civil ou religieux pouvait prendre le risque de mécontenter le Bey, de risquer le limogeage, de perdre son salaire et peut-être tout son patrimoine ? Seuls ceux qui disposaient de larges rentes foncières comme un Mohamed Bayram V ou qui jouissaient de la protection bienveillante d'un personnage puissant pouvaient laisser transparaître leurs convictions réformistes. C'était le cas pour le cheikh Salem Bouhageb, protégé par le cheikh el-islam Bayram IV et le général

Husseïn, ou encore pour Mahmoud Qabâdou par le même cheikh el-islam et le puissant vizir Mustapha Khaznadar.

En 1873, au moment où Khéredine, nommé Premier ministre en titre, en remplacement de Mustapha Khaznadar, entreprend sa politique de redressement de l'Etat, la société tunisienne, appauvrie, touchée dans ses forces vives, terrorisée par un pouvoir central d'autant plus vorace que ses caisses étaient vides, est, dans sa grande majorité, réfractaire à la nouveauté en politique, assimilée (injustement, certes, mais la chose était perçue ainsi) aux traumatismes consécutifs à la grande révolte de Ben Ghedhahem en 1864 et aux années noires qui ont suivi ce soulèvement dont une des revendications – finalement satisfaite – fut l'abrogation des institutions politiques et judiciaires nouvelles créées par le Bey dans l'esprit de la Charte de 1857 et la Constitution de 1861. A Tunis même, les institutions nouvelles créées à la même époque, comme le Conseil municipal et un corps de police, avaient été superposées aux institutions urbaines traditionnelles sans que l'Etat définit clairement les attributions des unes et des autres. Cette situation avait entraîné un imbroglio dont se plaignirent les autorités traditionnelles de la ville. Tous ces changements étaient vécus comme des agressions et la société eut tendance à se réfugier dans un passéisme intransigeant. Aussi, lorsque Khéredine engagea ses réformes, sa politique fut d'autant plus autoritaire qu'il chercha à l'imposer à une société privée de tout élément dynamique. Le ministre – que la culture politique mamelouke prédisposait, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à la gestion autoritaire – allait être d'autant plus prompt à ne compter que sur lui-même et une poignée de collaborateurs que, contrairement à Constantinople, il n'existait pas à Tunis de secteurs professionnels susceptibles de véhiculer la réforme dans les milieux sociaux. Pas de marchands en contact avec l'Europe ; l'armée régulière organisée dès la première moitié du XIXe siècle, et qui en Turquie avait contribué à répandre les idées modernistes au sein des élites, connaissait, chez nous, dans les années 1860-1870, des difficultés de tous ordres. Les professions libérales qui, à Istanbul, recrutaient aussi au sein de la population musulmane étaient ici aux mains →



■ Première page de l'édition tunisienne (1284 hég./1867) et de l'édition française (Paris, 1868) de l'essai de Khéredine

→ des seuls étrangers. Créé par Khéridine en 1875, le Collège Sadiki, premier établissement moderne d'enseignement, ne pouvait évidemment pas porter ses fruits du jour au lendemain. Outre toutes ces difficultés, la souveraineté du pays était depuis longtemps sérieusement malmenée et en 1881, le pays tombait aux mains des Français. Soulignons, à ce propos, que parmi les nombreux écueils qui parsemaient la route du vizir réformateur, celui que représentait la stratégie des consuls européens accrédités à Tunis n'était pas le moindre. Durant les quelque quatre années du ministère Khéridine, les représentants des chancelleries de France, d'Italie et de Grande-Bretagne ne cessèrent de manœuvrer en vue de paralyser cet effort de redressement car il gênait les intérêts de leurs gouvernements (dont le but était l'effondrement de l'Etat tunisien), et de leurs administrés qui étaient souvent des spéculateurs qui profitaient grassement du surendettement de l'Etat et des particuliers. L'historien Jean Ganiage le dit sans ambages : « Avec Khéridine, Roustan [consul général de France] perdait tout espoir de réaliser ce plan d'une vaste pénétration économique qu'il méditait déjà. Trop indépendant (...) le ministre tunisien était gênant. Roustan provoqua sa chute en l'abandonnant ». A propos des spéculateurs, le même historien écrit : « Gros porteurs de titres eux-mêmes, ils ne pouvaient accueillir favorablement une réduction de leurs revenus; ils avaient trop d'avantages à voir se perpétuer un système de prêts usuraires au gouvernement pour souscrire de gaieté de cœur à un assainissement financier durable ».

Le 22 juillet 1877, le Premier ministre Khéridine donnait sa démission. Ironie du sort, c'est le même Khéridine qui, installé à Istanbul, contribua à cette pénétration économique étrangère. En 1880, malgré une opposition farouche du gouvernement beylical, il vendit tous ses biens fonciers et immobiliers et notamment le fameux domaine de 100.000 ha connu sous le nom de Henchir de l'Enfida (qui lui avait été offert naguère par Sadok Bey) à la Société Marseillaise de crédit. Dans un contexte de crise diplomatique dont il serait fastidieux de développer les aspects ici, il donna, de ce fait, un prétexte à la France pour intimider le gouvernement beylical qui cherchait à faire annuler la vente, en envoyant le plus puissant navire de son escadre de Méditerranée, le *Friedland*, menacer La Goulette. Cette affaire ayant précipité les événements,



■ Cour intérieure du bâtiment qui abrita le Collège Sadiki à sa création en 1875 (ancienne caserne des janissaires, rue Djemaâ Zitouna. L'édifice situé sur les hauteurs de la Kasbah a été construit sous le protectorat)

■ Porte d'entrée du premier collège Sadiki



dès mars 1881, Paris décidait de procéder à une intervention militaire en Tunisie.

Si l'attitude de l'homme privé, dans cet épisode, est sujette à caution, l'engagement de l'homme public durant sa carrière tunisienne n'a manqué ni de grandeur ni de pathétique. Qu'en retenir sinon que dans cette atmosphère délétère propre à la période précoloniale l'expérience de Khéridine, malgré des réalisations durables comme la création du Collège Sadiki et de l'Administration des Habous ainsi que la réforme de l'enseignement zitounien, fut une sorte de baroud d'honneur. L'état d'épuisement de la société et de l'Etat avait réduit l'ambitieux projet de modernisation politique que laissait présager *Aqrwam al Massâlik* à une tentative

■ «Palais Khéridine dans la médina (actuel musée et galerie d'art de la Ville de Tunis)



d'assainissement de l'administration. Celui qui aurait dû être un grand réformateur de l'Etat ne fut en définitive, à cause des contraintes sociales et des manœuvres étrangères, qu'un bon vizir d'Orient. Khéridine est le modèle du vizir réformateur comme Mustapha Khaznadar est l'archétype du vizir conservateur ; mais tous deux participaient du même système politique qui leur conférait le même statut de haut dignitaire mamelouk. Malgré toute l'énergie de son auteur, les pesanteurs politiques, sociales et culturelles, la détresse économique et financière ne pouvaient qu'entraver un programme de réforme et de restauration de l'Etat appelé au demeurant à succomber – ici comme ailleurs – devant l'expansion impérialiste entreprise par les puissances européennes.

S'il y eut échec de Khéridine dans sa politique de réforme, il y eut cependant un admirable effort de redressement du pays et des hommes ainsi qu'une tentative courageuse d'injecter quelques éléments de modernité dans une société musulmane. Plus d'un siècle après la mort du grand ministre, son expérience politique nous livre un enseignement de taille : il n'est pas toujours bon d'être trop intégré dans une société affaiblie et menacée pour entreprendre une œuvre de renaissance ou, à tout le moins, de fonder une vision réformatrice. Il convient d'être à l'écoute du monde davantage qu'aux bougonnements locaux. C'est le meilleur moyen d'échapper à la tentation démagogique. Attentif à l'évolution de son époque et peu enclin à



prêter attention aux récriminations empreintes de nostalgie de nombre de ses contemporains, Khéridine fut dans la direction du pays un homme convaincu qu'il n'y avait guère de salut pour son pays hors de la modernité politique. Condamné à se mouvoir difficilement entre les contraintes internes d'une société exsangue et les manœuvres des puissances étrangères hostiles à une renaissance de l'Etat, il eut le mérite de poser les jalons d'une pensée politique réformatrice et de tenter, malgré tout, l'expérience gouvernementale du renouveau. Aussi mérite-t-il largement la considération et le respect que la conscience tunisienne voue à sa mémoire. ■

Md. A. B.A.

Outre mes études et recherches, cet article est redevable aux travaux d'Ahmed Abdesslem, Ali Chénoufi, Moncef Chénoufi, Jean Ganiage, Magali Morsy, M.S Mzali, J. Pignon, Mongi Smida et G.S. Van Krieken.

Jawhara FM  
إذاعة وطنية

90.7

Bizerte  
TUNIS

Nabeul  
Zaghuan  
Sousse  
Monastir  
Kairouan  
Mahdia  
Sfax  
Gabes



FM  
Jawhara  
الدنيا و ما فيها

## A propos du fondamentalisme religieux et de ses antécédents



• Par Ammar Mahjoubi

Au départ, mais sans remonter au-delà des temps qui firent de Rome la métropole du monde antique, les religions étaient dans notre pays polythéistes et communautaires. Elles n'exigeaient aucun acte de foi exclusif et ne comprenaient, sauf exception, aucune doctrine. Les préceptes se résumaient au calendrier liturgique et au rituel prescrit. A la religion civique, qui liait l'adoration de Rome et des dieux du Capitole au culte impérial, s'ajoutaient les cultes rendus aux divinités du panthéon gréco-romain, à celles des religions orientales ainsi qu'à une foule de dieux secondaires. Ba'al-Hammon, le parèdre de Tanit à l'époque punique, avait cependant conservé tout son ascendant et était devenu, après son assimilation au gréco-romain Saturne, le grand dieu de la province romaine d'Afrique. Et dans chaque province de l'Empire abondaient également les dieux ethniques et les déités protectrices de chaque cité. →

Tout acte collectif ou individuel, public ou privé, accompli pendant une cérémonie officielle, ou dans l'intimité du logis, était également placé sous la protection d'un dieu; et il était par ailleurs nécessaire que les magistrats, les citoyens de l'Empire et l'ensemble de ses habitants fussent unis en communiant dans la religion officielle, par un acte politique autant que religieux, celui de l'adoration d'Auguste et de la triade capitoline tutélaire de Rome, Jupiter, Junon et Minerve.

Mais, que ce soit les institutions sacrées de Rome, répandues dans l'ensemble de l'Empire par le culte officiel et public, ou bien les religions et dévotions particulières à chaque province et à chaque cité, toutes les pratiques étaient tolérées par les autorités, à la seule exception de ne point susciter de dissensions ni de désordres. L'hérésie, l'intolérance n'étaient pas des catégories connues et il ne fut jamais question, avant la propagation du christianisme, d'une persécution générale de quelque pratique religieuse illicite. Par contre, dès que cette pratique devenait exclusive, dès que chez ses adeptes pointait l'intention de jeter l'interdit sur toute autre dévotion, sur toute autre observance religieuse, elle ne manquait pas d'engendrer dans la population des réactions plus ou moins violentes.

L'empire romain s'accommoda, pourtant, des particularités religieuses de la communauté juive, qui professait une foi monothéiste exclusive. Certes, Titus, sous le règne de son père, l'empereur Vespasien, avait au cours de l'année 70 mis fin à l'état de Judée et détruit le Temple de Jérusalem; mais c'était pour en finir avec les révoltes incessantes des Zélotes, ces patriotes juifs dont le messianisme temporel visait à l'expulsion de l'étranger et à la restauration du royaume davidique. Depuis, les Juifs bénéficièrent d'une égalité des droits et d'une autonomie protégée par la loi publique. En retour, ils manifestèrent respect et déférence pour l'ordre romain et leur prosélytisme, les rares fois où il s'exerçait, restait des plus discrets.

Par contre, les progrès du christianisme ne tardèrent pas à constituer un grave danger pour l'Empire. Refusant de participer à la vie de la cité, adorant un dieu exclusif et manifestant ostensiblement leur incroyance et leur impiété envers les autres dieux, les chrétiens furent vite considérés par les autorités comme un élément subversif et délétère. A juste titre, pour l'opinion publique de l'époque, l'historien Tacite les traita d'«ennemis du genre humain». Car à l'instar de cette «communauté internationale» qu'on invoque aujourd'hui, et qui est censée représenter l'ensemble des nations, alors qu'elle se réduit, en réalité, aux nations occidentales, l'Empire romain était censé représenter, dans l'antiquité, l'ensemble du «genre humain» ou, du moins, sa composante civilisée. Lequel «genre humain» n'admettait pas le refus par les chrétiens du culte impérial et de la religion civique, éléments essentiels d'unification et de cohésion politique et morale de l'Empire.

Mais tout changea au IV<sup>e</sup> siècle, après la dernière vague de persécutions ordonnées par l'empereur Dioclétien. L'avènement de Constantin à la tête de l'Empire mit fin aux épreuves des chrétiens et inaugura en 313, par l'édit de Milan, une ère de faveurs ininterrompues envers leurs églises; il commença par leur garantir une tolérance qui aboutit en définitive à faire du christianisme, vers la fin du siècle, la religion officielle du monde romain. En échange des avantages considérables accordés par l'Etat et de l'adhésion des classes dirigeantes, les autorités chrétiennes accomplirent, de leur côté, un ralliement spectaculaire et comptèrent, désormais, parmi les plus fermes soutiens du régime impérial. On en arriva même, bientôt, à trouver inconcevable toute mise à l'écart de la sphère religieuse, toute distinction tranchée entre un domaine civil et un domaine religieux dominé par l'Eglise.

Cette union étroite avec l'Etat romain amena l'Eglise à renoncer, très largement, à ce qui était son rôle prophétique. De plus en plus manifeste fut sa collusion avec le pouvoir et l'argent, ainsi que sa tendance à admettre, et bientôt même à bénir, l'ensemble de la réalité politique et sociale de l'Empire, y compris les ordonnances et les pratiques les plus contestables au regard de la morale chrétienne. Devenue une grande propriétaire terrienne et considérablement enrichie, l'Eglise consentit aux inégalités sociales, tout en s'efforçant de soulager les misères par la pratique de la bienfaisance. Au début du Ve siècle, la compromission du christianisme avec l'ordre établi était devenue telle qu'on relève, dans la «Cité de Dieu» de Saint Augustin, une sorte de justification théologique de l'esclavage.

*«Ah ! Constantin, de quels maux fut la mère  
Non pas ta conversion mais cette dot  
Que reçut de toi le premier pape riche !»  
écrit Dante au XIX<sup>e</sup> chant de l'Enfer où il place les papes  
d'une Eglise prostituée à l'argent.*

Alors apparurent, sous des formes diverses, les contestations et les mises en cause de l'Eglise par les chrétiens; avec bientôt la constitution d'églises schismatiques. Ce fut le cas notamment, mais beaucoup plus tard en Occident, où les Cathares se dressèrent contre les pouvoirs et les richesses de l'Eglise, nourris des enseignements d'une secte gnostique musulmane d'Egypte et de ceux du manichéisme iranien; ils enflammèrent, au XII<sup>e</sup> siècle, toute l'Occitanie. Cette «hérésie» des «Purs» (les Cathares) de la chrétienté fut noyée dans le sang et les derniers «hérétiques» furent brûlés sur le bûcher. Dans la province romaine d'Afrique, c'est-à-dire sur le territoire actuel de la Tunisie, s'était développée beaucoup plus tôt, depuis la fin du II<sup>e</sup> siècle et bien avant les autres provinces, une abondante littérature chrétienne d'expression latine, avec les précurseurs Tertullien et Minucius Felix. L'exemple le plus éloquent de cette contestation de l'Eglise dans notre pays fut, dès le IV<sup>e</sup> siècle, l'apparition de «l'hérésie» donatiste. A ses origines, cette secte rigoriste reprochait à certains clercs →

No.1  
للتراكتورات  
في العالم

Mahindra

# القلب الكبير و طابة الخير

لمزيد من المعلومات إتصلوا على الرقم  
70 130 130

Mahindra  
Rise.

Ets Zouari & cie  
Matériels Agricoles & Manutention

TUNIS  
Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE  
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX  
Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5  
Tél. : (+216) 74 281 000  
Fax : (+216) 74 281 020

GABES  
Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 75 270 044 - 75 277 560  
Fax : (+216) 75 274 151

→ leurs faiblesses lors de la persécution de Dioclétien. Mais lorsque les autorités décidèrent, de 317 à 320, de condamner les donatistes puis de les persécuter, leur hostilité à l'Église officielle comme à son allié, le pouvoir impérial devint irréductible. L'appui qu'ils reçurent des paysans révoltés, les circoncissions, a été perçu, par certains historiens, comme l'expression religieuse d'un mouvement social contre les autorités romaines et contre les riches; mais en fait, l'alliance entre le mouvement donatiste et la jacquerie paysanne fut seulement circonstancielle. D'autres historiens ont relevé l'adhésion au donatisme de nombre d'évêques numides et ont privilégié, dans cette hérésie purement africaine, l'attitude ethnique «berbériste». Si ces explications n'ont pas résisté, finalement, à l'analyse critique, il n'en demeure pas moins que les manifestations religieuses plus ou moins violentes trahissent souvent, à toutes les époques et de façon générale, les fêlures qui traversent les sociétés.

Pour les donatistes, en simplifiant un tant soit peu leurs thèses, l'Église devait veiller surtout à sa pureté. Menacée par la persécution puis par la compromission avec le pouvoir, elle se devait de rester l'Église des «Justes» et des «Saints». Elle devait mettre la société en face d'une alternative: demeurer en dehors de l'Église, ou accepter l'obligation de pureté rituelle et de souffrance méritoire. L'importance de cette notion de «pureté» était telle que le simple contact avec «l'impur», qu'il fût personne ou objet, ne pouvait qu'entraîner la perte de la puissance spirituelle. Ainsi convaincus de la justesse de leurs opinions, les donatistes en arrivèrent à regretter le temps des persécutions. Certains multipliaient même les provocations, pour se faire tuer par les soldats; d'autres n'hésitaient pas à se suicider, lorsque la répression du schisme devenait intolérable, afin d'obtenir plus facilement, pensaient-ils, la palme du martyr. Mais malgré la violence de la répression, celle du pouvoir comme celle de l'Église catholique, le donatisme se répandit dans toute la province où, dans chaque cité, une Église donatiste fut érigée et imposa sa présence à côté de l'Église officielle.

Il faut relever, cependant, que le rigorisme fondamentaliste du donatisme n'était, en quelque sorte, que le prolongement d'une orientation, sinon d'une position adoptée, dès la fin du II<sup>e</sup> siècle à Carthage, par Tertullien. Le célèbre polémiste africain avait réussi à associer une solide culture juridique à sa formation de parfait rhéteur. Connaissant admirablement le latin et le grec, il possédait en outre une érudition des plus étendues et était promu à une brillante situation d'avocat. Mais dès qu'il se convertit au christianisme, sa carrière tourna court et il se lança corps et âme, sans ménagement et sans aucune compromission, dans la défense et la glorification d'un christianisme qu'il ne concevait que d'un point de vue rigoriste. Théologien subtil, mais également rhéteur rompu aux disciplines philosophiques, il considérait les philosophes comme des précurseurs, tout en estimant qu'ils auraient trahi leur véritable vocation.

Alors qu'il appartenait encore à l'Église officielle, il invitait déjà les fidèles, dans un style puissant et imagé, vibrant, direct et même brutal, à renoncer aux jeux publics, fustigeant la violence et la «folie impudique du cirque\*», l'«impudicité du théâtre», la «cruauté de l'arène» et la «vanité du stade». Multipliant les exigences d'une morale intransigeante, il blâmait la légèreté et la coquetterie des femmes, encensait le voile strict des jeunes filles et prônait la chasteté. Son esprit sectaire ne tarda pas à se manifester, dévoilant son rigorisme outrancier lorsqu'il passa à l'hérésie montaniste, venue d'Asie Mineure, puis, surtout, quand il fonda sa propre secte des Tertullianistes. Il retourna alors contre l'Église les armes dont il s'était servi pour la défendre. Ses terribles pamphlets s'acharnaient à flétrir la lâcheté de ceux qui avaient faibli pendant les persécutions, bannissaient de la communauté chrétienne les fornicateurs et les adultères, rejetaient les secondes noces et préconisaient la pratique des jeûnes les plus rigoureux. Il en arriva même à écarter des habitudes et des usages qui étaient plus ou moins indispensables pour vivre en société.

C'est ce sectarisme rigoriste qui se développa, puis connut une sorte de survie, grâce au schisme donatiste. Pourtant, grâce à l'extension de la citoyenneté romaine à l'ensemble ou presque des hommes libres, par l'édit promulgué en 212 par Caracalla, Rome visait à créer, au-delà des particularismes, un nivellement juridique et une sorte de consensus, d'unanimité morale au sein de l'Empire. A l'opposé de cette politique, Tertullien, avant les donatistes, se fondait sur les références évangéliques pour affirmer, à l'instar de tous les fondamentalistes, juifs, chrétiens, et plus tard musulmans, qu'«il n'y a pas d'accord possible entre le serment divin et le serment humain... une âme ne peut se vouer à deux maîtres, à Dieu et à César». Affirmation à laquelle pourrait répondre, comme en écho à travers les siècles, la devise des «Frères musulmans» en Egypte: الإسلام هو الحل (L'Islam, c'est la solution).

Dans l'«Apologétique» de Tertullien, on décèle déjà la manifestation très nette de l'hostilité des chrétiens envers les juifs; plus tard, il entendit démontrer, dans un traité, que les juifs n'étaient pas le peuple élu, car égarés et opiniâtres dans leur aveuglement, ils étaient réduits à ne rechercher que les biens terrestres. La même dureté caractérisa, à la fin de l'Antiquité, les écrits chrétiens contre les juifs, Augustin lui-même fut amené à les prendre à partie. Mais c'est principalement sur les donatistes que s'acharna sa vindicte; sûr de la justesse de sa position dans la lutte engagée contre le fondamentalisme, le grand penseur du Maghreb antique mena le combat contre le donatisme jusqu'à sa fin. En ramenant la querelle à son niveau théologique, il affirma que l'Église n'était pas, comme les hérétiques le prétendaient, la communauté des «Saints» et des «Purs», mais une réalité terrestre et transitoire, une réalité humaine faite du juste et du pécheur. Ne pouvant être sans tâche ni ride, sans errements et sans péchés, l'Église «telle qu'elle est» ne peut être «telle qu'elle sera», lors de →

جديد

# وحدو في البنت





قريبا... .

الموجة إلى نزهة... une vague de bonheur...

NABEUL  
HAMMAMET  
100.0 FM

TUNIS  
CAP BON  
104.1 FM



Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie



(+216) 72 32 85 00 FAX : (+216) 72 32 85 60



marketing@radiomedtunisie.com



www.radiomedtunisie.com

→ l'avènement de la cité de Dieu. Puis, lorsque la violence fit rage entre l'église catholique et le fondamentalisme de l'église dissidente, l'autorité d'Augustin devint véhémence et sa fermeté une opiniâtreté déterminée à mener à son terme une destruction réfléchie du donatisme, sans aucune hésitation et sans même reculer devant les mesures policières les plus implacables et les plus contestables.

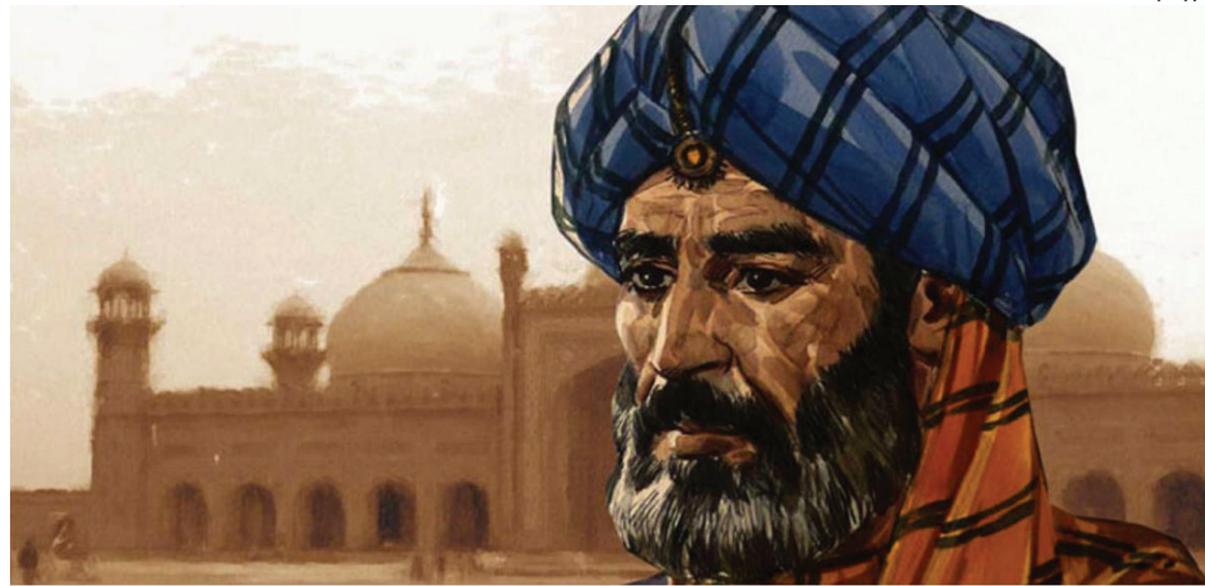
Puis-je m'aventurer, maintenant, bien qu'historien de l'Antiquité classique, sur le terrain des médiévistes et des modernistes? Grâce aux études de ces derniers et, surtout, aux travaux éminents des islamologues et des sociologues sur l'orthodoxie sunnite et le sunnisme, je m'aperçois, de plus en plus, que les thèses du salafisme musulman ne sont pas sans rappeler celles du fondamentalisme chrétien, par-delà la diversité des situations historiques et des particularités sociologiques. Il faut d'abord préciser que le salafisme n'est pas tant un fait récent, né des vicissitudes sociales et politiques de l'histoire contemporaine, mais tout également une constante, une réminiscence historique propre à la pensée sunnite, cramponnée à la tradition des temps prophétiques. Car le tri opéré par la mémoire du sunnisme n'a jamais rechigné à opposer le règne de la vertu, prétendument répandue autrefois, à la corruption et à la dépravation qui sévissent au présent. A cet égard, il faut rappeler que, de façon générale, les Anciens, Athéniens et Romains, avaient, leur racontaient les historiographes et annalistes, des dirigeants pieux et vertueux; les pères de l'Eglise l'étaient tout autant, de même que les premières générations des bons et pieux musulmans des temps bénis du prophète et de ses compagnons, à commencer par les premiers califes (الخلفاء الراشدون) et toute la lignée exemplaire des ancêtres Attaché à la pure orthodoxie et à l'imitation, jusqu'à la caricature, des faits et gestes de ces ancêtres, prétendument vertueux, avec même souvent un surcroît de rigorisme, le salafisme sunnite n'a cessé de se cramponner à la loi originelle, la sunna du Prophète et de ses Compagnons. Attachement qui ne peut composer ni avec les évolutions introduites par l'Histoire, ni avec les changements intervenus dans les normes. Bien au contraire, clament les sunnites les plus intransigeants, l'orthodoxie doit être sacralisée, rester en dehors du Temps et rétablie, à chaque fois, dans la plénitude de son intégrité.

Cet acharnement n'est pas le fait de tous les sunnites certes, ni celui de l'immense majorité des croyants, mais il caractérise, parmi eux, ceux qui ne cessent de s'en tenir au fondamentalisme et à son système global. Loin d'être récent, celui-ci remonterait au milieu du IX<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, vers l'année 234 de l'Hégire, lorsque le calife abbasside al-Mutawakkil mit fin à l'adoption, par l'Etat, du rationalisme mu'tazilite. Auparavant, le règne d'al-Maâmoun, de 819 à 833, avait imposé ce système philosophique et théologique, qui faisait appel à la raison (al'aql), en tant que source de connaissances religieuses. Les préceptes légués par le Prophète et les Compagnons étaient certes respectés, mais les « gens de libre opinion » (أهل الرأي) pouvaient discuter, faire preuve d'esprit critique, aussi bien pour la résolution des

questions juridiques que pour l'examen des situations particulières et des cas d'espèce. L'empire islamique foisonnait alors d'idées, de projets, de recherches dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. La conquête lui avait livré les textes des meilleures bibliothèques du monde gréco-romain et de l'empire perse, que la vaste bibliothèque de Beit el Hikma mettait à disposition des astronomes, médecins, mathématiciens, géomètres, philosophes, lettrés et traducteurs venus de toutes les provinces. Tous ces savants, musulmans, juifs et chrétiens parlaient, pensaient et écrivaient en arabe, langue liturgique et administrative, qui ne tarda pas à véhiculer les savoirs les plus avancés de l'époque. Riche et séduisante de surcroît, la dernière née des langues sémitiques bénéficia, dans sa diffusion, de l'avènement du papier qui, venu de Chine à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, avait permis le développement d'un véritable marché du livre. De Bagdad à Bukhara et du Caire à Cordoue, émirs et sultans adoptaient et poursuivaient la politique exemplaire d'al Maâmoun. Bagdad et Cordoue, surtout, furent les grands centres de rayonnement d'un savoir avancé, préfiguration de la culture moderne. Depuis la science expérimentale et mathématique jusqu'aux méditations les plus élevées de la spiritualité et de la mystique, s'y développait la réflexion sur les motivations et les fins de la philosophie et de la science.

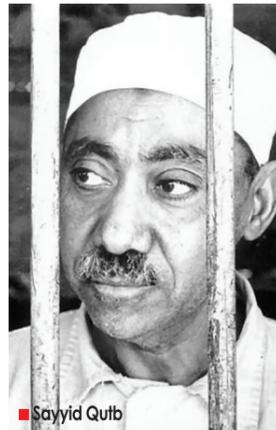
Mais dans les domaines de la théologie et du droit, le rationalisme mu'tazilite rencontrait nombre de résistances; en particulier à propos de la nature du Coran. Ce groupe d'intellectuels, qui avaient adopté le surnom qualificatif de «solitaires» (المعتزلة) considérait, en effet, que ce texte, tout comme le genre humain lui-même, avait été créé, était une créature (مخلوق), ouvrant ainsi la voie à un questionnement des plus délicats: celui d'un examen critique du texte coranique. L'homme, créature dotée de raison, n'était-il pas en droit de se poser des questions, de discuter le Coran? Dialectique subtile que l'homme du commun, et à plus forte raison la foule inculte, ne pouvait accepter. Ainsi pensées, édictées et imposées d'en haut au peuple des croyants, non sans violence systématique contre les opposants, les thèses du rationalisme mu'tazilite devinrent de plus en plus impopulaires. A cette époque, en effet, le rationalisme des élites et, surtout, les limites de sa diffusion ne pouvaient être en mesure d'entraîner l'adhésion des masses, dont les mentalités étaient tributaires d'une culture ancestrale traditionnelle. Le désaveu grandit, puis la contestation s'étendit et entraîna une répression féroce, dont le symbole souffrant fut l'Imam Ahmed Ibn Hanbal, qui acquit une célébrité posthume sous al Mutawakkil, à l'issue de la «grande épreuve» (المحنة) ainsi que les sunnites qualifient la période d'imposition du mu'tazilisme. Ce qui fit du hanbalisme le plus rigoriste des quatre rites de l'islam sunnite, qui rejette l'Ijtihad, c'est-à-dire le raisonnement et la recherche en théologie et en droit musulman, et prône une observance stricte de la tradition (التقلد).

L'ensemble des rites sunnites élevèrent aussi les hadith -c'est-à-dire les dits et paroles prêtés au Prophète, apocryphes→



■ Ibn Taymiyya

→ pour la plupart- au rang du Coran, et en firent une source supérieure irrécusable d'un droit immuable, placé au-dessus des évolutions du temps et des adaptations dues aux modifications de l'espace. Avec le hanbalisme, le conservatisme sunnite devint raidissement et se mua en rigorisme; et à l'instar du Montanisme et du Tertullianisme, prolongés jusqu'au Ve siècle par le Donatisme, le fondamentalisme des partis et des Etats théocratiques a prolongé ici et là dans le monde musulman, depuis le Moyen Age et jusqu'à l'époque contemporaine, la postérité du hanbalisme. Depuis Ahmed Ibn Hanbal et son fils Abdallah, dans son «Kitab as-sunnah», puis Ibn Taymiyya, et son disciple Ibn Qayyim al Jawziyya aux XIII-XIV<sup>e</sup> siècles, et Ibn 'Abd al Wahhab au XVIII<sup>e</sup>, jusqu'à Hassan al Banna, Sayyid Qutb et les Frères musulmans égyptiens, ce fondamentalisme n'a cessé de prôner l'observance stricte de la chariâ, la séparation rigoureuse des sexes et l'application minutieuse des peines coraniques; avec un puritanisme rigide,



■ Sayyid Qutb



■ Hassan al Banna

récusant certes les traditions associationnistes d'origine païenne, telles que les talismans et le culte des saints, mais aussi prônant le voile couvrant totalement les femmes, rejetant parures, musique et divertissements, manifestant une consternante indigence de l'esprit, une absence effarante de toute trace de spiritualité et de culture. ■

A.M.



■ Ahmed Ibn Hanbal

\*Le cirque, c'est-à-dire, ici, l'amphithéâtre des cités romaines, offrait des spectacles violents: combats de gladiateurs, chasses dans l'arène et affrontements de fauves. Mais le terme peut signifier aussi, selon le contexte, l'hippodrome.

# شمس FM

تونس الكبرى

101.7 FM

بنزرت

95.7 FM

قصة

88.7 FM

الوطن القبلي

106.5 FM

المنستير

90.6 FM

صفاقس

96.2 FM

القيروان

107.0 FM

سوسة

93.7 FM

# Kalthoum Bornaz...un an déjà



Kalthoum Bornaz

**A** l'occasion de la commémoration de la première année de la disparition de sa sœur, la cinéaste Kalthoum Bornaz, Alia Baccar publie un ouvrage, de belle facture, intitulé *Kalthoum Bornaz, l'Étoile à la recherche du fil perdu*. Le titre et la couverture du livre sont déjà un vibrant hommage à «Kalte l'étoile» dont la vie a été une constante recherche du fil perdu de sa destinée.

L'ouvrage est préfacé par l'ami d'enfance, l'ami de toujours Férid Boughedir dont le texte, empreint de douce nostalgie d'une époque révolue, remonte le parcours de la jeune Tunisoise, aux prises avec l'éveil des sens féministe et nationaliste. Son croustillant témoignage révèle le caractère trempé d'une jeune fille un peu en avance par rapport à son temps, qui «parle à égalité avec les garçons». Il en ressort que le fil conducteur de l'existence de Kalthoum consiste en la revendication pleinement assumée, d'une farouche indépendance. Indépendance par rapport aux idéologies, par définition réductrices, y compris celle du féminisme. Indépendance par rapport à l'état civil et affranchissement réitéré du carcan du mariage. Indépendance par rapport à la carrière cinématographique, empreinte de renouvellement des genres et de douloureuses remises en question. En somme, Kalte, comme aiment à la surnommer ses proches, a toujours été là où on ne l'attendait pas, se jouant allègrement des idées reçues liées au statut de la femme en société, à celui de l'intellectuel arabe englué dans son lourd passé, à celui du cinéaste comme porte-voix de l'avant-garde et à celui du



témoin, vivant mais factice, de son temps. Elle exérait par-dessus tout d'être enfermée dans un canevas qui risquait de border une liberté à laquelle elle tenait comme à la prune de ses yeux. Elle en a, d'ailleurs, payé le prix fort. Férid Boughedir a su, dans un style qui lui est propre, rendre compte de l'évolution d'une personne qui, tout au long de son existence, n'a eu de cesse d'interagir avec les soubresauts de l'Histoire. Du télescope de la petite et de la grande histoire est née la destinée de Kalthoum Bornaz, «trop tôt disparue».

La sœur aînée et initiatrice de l'ouvrage, Alia Baccar, s'est fendue d'un avant-propos où elle livre les raisons intimes qui l'ont poussée à mettre en musique cette publication. Loin de se livrer au pathos, elle sonde son intériorité pour se rendre compte qu'écrire et rassembler les documents en rapport avec sa chère disparue n'étaient autre qu'un acte de refuge. Elle écrit pour elle-même, pour « l'avoir encore présente », pour conjurer le sort qui l'a séparée de celle avec qui elle a eu « soixante-dix ans de vie commune ». Elle écrit également en hommage à cette sœur dont l'attachement aux livres est viscéral. Elle écrit enfin pour les autres, et spécialement, pour la jeune génération, afin de leur transmettre le témoin de l'engagement de Kalthoum en faveur de l'Autre dans sa différence fondamentale, en faveur de la promotion de la culture tunisienne dans sa diversité, en faveur de l'inscription sans faille dans la modernité. C'est au «livre d'une vie» que s'attelle donc, avec bonheur, Alia Baccar, «avec tout ce qu'elle comporte d'épisodes heureux et d'autres malheureux».

Dans une première partie de l'ouvrage, Alia Baccar entreprend de passer en revue les étapes de la destinée, par moments douce et par d'autres mouvementée de Kalte l'Étoile : enfance insouciance au sein d'une famille moderniste, études secondaires et supérieures qui l'ont menée vers la carrière cinématographique émaillée, certes, de succès, mais aussi de détresse due aux lourdeurs administratives et aux injustices.

Dans une seconde partie, Alia Baccar présente l'œuvre cinématographique de Kalthoum et livre au lecteur ses écrits qui révèlent ses dons de critique d'art, son plaidoyer pour le cinéma tunisien, et les chroniques d'une citoyenne engagée au lendemain du 11 janvier 2011. Le tout est présenté dans un contexte qui fait la part belle à l'authenticité, souvent teintée d'amertume et d'humour. Dans une troisième partie, intitulée «*Kalthoum Bornaz au regard des intellectuels*», un choix d'articles écrits sur ses films et des interviews dévoilent divers aspects de sa personnalité (son respect envers le patrimoine, sa conception de la démocratie, son point de vue sur la création féminine et sur le statut de la femme cinéaste, la direction des acteurs, ses projets...) Cette partie s'achève sur les hommages posthumes qui lui ont été rendus en Tunisie et à l'étranger.

Le parti pris d'Alia Baccar est celui de l'objectivité et du respect de l'intimité de la défunte. Les documents, présentés dans leur jus, y compris dans leur disparité de style, sont un éclairage édifiant du parcours, qui n'a pas toujours été rose, de cette militante culturelle assumée, dévoreuse de livres, amoureuse de botanique et de jardins secrets, aimée de tous.

L'ouvrage est émaillé également de nombreuses illustrations et photos tirées de la collection particulière de Kalthoum Bornaz et de celle de la famille Bornaz en général. Alia Baccar livre à la postérité une part non négligeable du parcours de sa sœur «Kalte l'Étoile», même s'il existe encore matière à plusieurs autres ouvrages que la sœur aînée ne manquera pas, à coup sûr, de mettre en pages et de coucher sur papier. **L**

Lyès Annabi



# D'Alep à Rennes



• Par Rafik Daragi

**L**illustrant l'œuvre que le photographe Carlos Freire a consacrée en 2004 à la cité d'Alep, le poète Adonis écrivait : «*Comment vas-tu donc affronter cette ville, Alep, aux sept mille années de mémoire ?*, m'ont demandé les pierres calcaires, blanches, jaunes ou noires, tandis que je les découvrais sous forme de façades, d'arcades ou de colonnes...

*Et l'écriture m'a rappelé à l'ordre : Tu ne pénètres les choses*

*Qu'à travers une plongée aux tréfonds de toi-même ».*

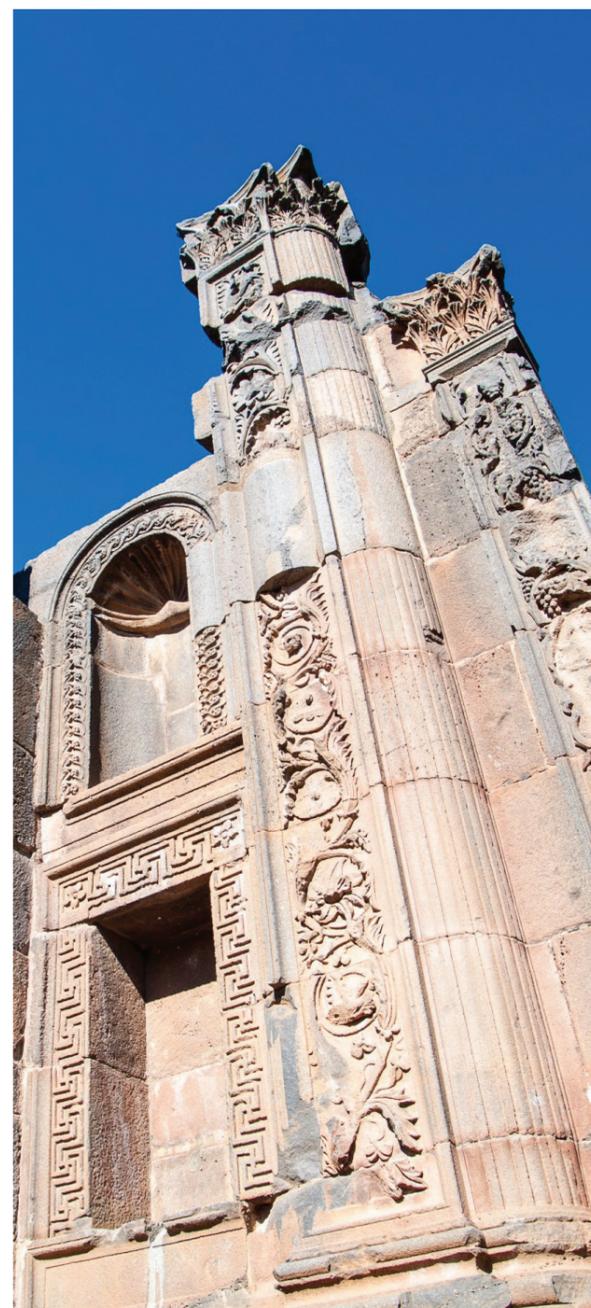
C'était à ces mots que nous songions quand nous avons, pour la première fois, en 2008, foulé le sol de cette ville mythique, Alep



Joude Jassouma  
avec Laurence De Cambronne

**Je viens d'Alep**

Itinéraire d'un réfugié ordinaire,  
Allary Éditions, Paris, 2017  
222 pages.



en mer ou ballottées sur les routes européennes. Mais en feuilletant ce livre, quelle ne fut ma surprise lorsque j'ai découvert que son auteur, qui vit aujourd'hui à Rennes, n'est autre qu'un jeune étudiant syrien rencontré lors de ce colloque. Seul le prénom a changé : Joude au lieu de Jihad (ou Jehad, en anglais). L'explication se trouve à la page 145 :

«...Ce soir de l'attentat (de l'aéroport de Bruxelles), nous avons une drôle de conversation. Elle (Laurence, une bénévole française rencontrée en Grèce) me dit : «Jihad, nous sommes tous traumatisés par cet attentat. Tout le monde a peur. Tu sais, c'est terrible, pour nous, le mot Jihad est associé aux terroristes. Nous les appelons les « Jihadistes ». Jihad, tu devrais changer ton prénom, au moins sur Facebook. L'islamophobie gagne en Europe. Il faut que vous soyez prudents.»

Divisé en dix-neuf courts chapitres, portant non seulement sur l'itinéraire suivi par le personnage central, mais également sur les diverses phases de la guerre en Syrie, cet ouvrage a pour point de départ une scène atroce :

«...Le 15 avril 2015...Sur le trottoir, un grand chien efflanqué, galeux, →

→ au poil ras marron foncé, serre quelque chose dans sa gueule. Contrairement à ce que j'ai d'abord cru, ce n'est pas un rat, on dirait plutôt une sorte d'animal à poils longs que le chien ne lâche pas et secoue dans tous les sens. Mais les poils sont des cheveux et l'animal est une tête. Une tête humaine !». (p.16)

Il faut dire que depuis 2011, à la suite du Printemps arabe, la guerre faisait rage à Alep, particulièrement dans les quartiers populaires à l'est de la ville. Jihad qui vivait là, dans la maison paternelle, ne voulait pas « choisir entre le dictateur qui ne connaissait que la voie des armes et les rebelles très vite noyautés par les extrémistes islamistes qui bombardaient et détruisaient (sa) belle ville » (p.14). Fuyant les bombardements et les check-points, il avait finalement trouvé refuge avec toute la famille, à Ariha, une charmante, petite localité, à 70 km à l'ouest d'Alep, nichée dans la montagne, parmi les cerisiers. Là, auprès de sa jeune femme Aya, alors enceinte de Zaine Alsham, le jeune homme crut un instant revivre. Mais la crainte de la conscription commencée en 2014, et les combats qui s'approchaient de plus en plus d'Ariha, obligèrent le jeune homme à quitter la Syrie.

De la première destination, Istanbul, à la dernière, Rennes, tout au long de ce périple, Jihad fera preuve d'une volonté de puissance hors norme, conjuguée à une mémoire cristallisant une infinité de souvenirs, souvent des plus terribles Ainsi en est-il, par exemple, du franchissement de la frontière turque :

« Tandis que j'avance en rampant, j'aperçois soudain, à ma droite, deux soldats turcs et deux autres à ma gauche qui semblent regarder dans ma direction. Ni une ni deux, toujours couché, je me débarrasse de mon sac... je me redresse et me mets à courir comme un malade entre les herbes hautes, complètement paniqué. La veille, au même endroit, un Syrien a été abattu. Par chance, il y a une sorte de grand trou creusé dans la terre, je me jette dedans et j'attends sans bouger ». (p.108)

Ou encore l'angoisse de la traversée de la mer Egée, la nuit, en plein hiver, de Didim, au sud d'Izmir, à l'île grecque de Farmakonissi, avec sa femme et son bébé, qui l'avaient rejoint à Istanbul quelques semaines auparavant :

« - Tu sais, Jihad, si le bateau chavire et que nous tombions à l'eau, je crois que je pourrais nager. Mais je ne pourrais pas m'occuper de Zaine Alsham, il faudra que tu la prennes dans tes bras.

- Le bateau ne chavirera pas.

- Oui, mais s'il coule.

- Ne t'en fais pas...

- Tu crois que tu pourras nager avec le bébé ?

Toute la nuit nous avons envisagé les scénarios les plus fous. » (p.114)

Outre, la technique narrative et la description directe, le lecteur a droit en plus à une fresque sociale en temps de guerre : l'attitude traditionnelle dictée par les conventions sociales et religieuses de l'époque, le contrôle des coutumes sexuelles, et surtout la réalité socio-politique syrienne sous la présidence de Bachar al-Assad. Dans cette entreprise qu'est la remémoration de la violence et la réactivation de souvenirs pénibles, toute écriture est susceptible d'entrouvrir aussi bien des espaces imaginaires que des messages indirects. Nous citerons pour exemple Les Exilés de la mémoire, un roman partiellement autobiographique où l'auteur, l'écrivain mexicain Jordi Soler, prend prétexte de la défaite des républicains espagnols en 1939, et de la tragique Retirada, pour véhiculer, par fiction interposée, un message qui fut largement entendu depuis. En effet, par devoir de mémoire, la ville d'Argelès, en France, a décidé de ne plus occulter l'existence de ce camp de concentration où Arcadi, le grand-père de Jordi Soler, connut les pires exactions, et même de construire un musée sur son emplacement.

Puisse cet ouvrage, *Je viens d'Alep, Itinéraire d'un réfugié ordinaire*, lui aussi, réveiller les consciences et véhiculer un message de paix et de tolérance.

R.D.



Garantie

3 ans

The Creative Life

TCL



Pour une vie pleine d'interaction.

SMART TV  
ANDROID IPTV

**Android 4.4 :**  
Avec un design plus abouti, de meilleures performances et de nouvelles fonctionnalités, l'Android 4.4 KitKat vous offre une expérience captivante et intelligente et vous transporte vers le futur.



**Android 5.1.1 :**  
L'Android 5.1.1 Lollipop vous propose une nouvelle interface qui fera de votre navigation une expérience unique que ce soit sur votre téléphone, tablette, montre Android wear ou TV.



**Dynamic Contrast Ratio :**  
Appréciez des couleurs plus riches avec des noirs plus sombres et des couleurs plus éclatantes pour une image plus claire et réaliste.



**True Color Tech :**  
Une technologie d'amélioration avancée des couleurs élargit le spectre de couleur de votre télévision et vous offre des images naturelles.



**Direct Led :**  
Le positionnement de LED juste derrière l'écran permet un éclairage constant et uniforme, une luminosité améliorée et une faible consommation en énergie.



**IPTV Standard / Electro IPTV :**  
Profitez de plus que 2000 chaînes en streaming et une bibliothèque de 5000 films.

# Hôtel de Charme Borj Dhiafa Sfax Exigez l'excellence



**R**emarquable consécration. En obtenant la classification par le ministère du Tourisme dans le groupe d'hôtels de charme, Borj Dhiafa Sfax (5\*\*\*\*\*) voit ses efforts de développement récompensés et ses performances soulignées. Pour accéder à cette catégorie, l'arrêté ministériel du 29

juillet 2013 pose des exigences élevées. L'hôtel de charme est construit, stipule le texte, afin de préserver les attraits architectural et historique authentique de l'édifice ou de son site d'implantation et doit fournir à sa clientèle résidente des prestations personnalisées. Aussi, la capacité maximale d'hébergement de l'hôtel de charme ne peut dépasser cinquante (50) lits.

Toutes ces exigences et plus sont satisfaites par Borj Dhiafa, situé à 2.5 km seulement du centre-ville et à 5 km de l'aéroport de Sfax-Thyna. Son cachet architectural est inspiré du style arabo-andalou et ses espaces marient harmonieusement marbre et sculptures. Des meubles et pièces d'art authentiques y ajoutent une note attractive. Partout, dans le café, restaurants, salles de

réunion et chambres, l'hospitalité est de règle. Autant Borj Dhiafa est connu pour son bon accueil et le soin particulier qu'il apporte à tout un chacun, autant il se distingue par sa table exceptionnelle. Ses restaurants offrent en effet les mets les plus exquis, qu'il s'agisse de plats typiques sfaxiens ou de cuisine européenne et internationale, préparés par des chefs talentueux.

L'hébergement aussi y trouve ses lettres de noblesse. Les chambres sont vastes, bien équipées, offrant télévision par satellite et connexion internet. Pour vous souhaiter la bienvenue, corbeille de fruits, pâtisseries sfaxiennes et eau minérale vous sont offerts. Quant aux produits d'accueil, ils sont de grandes marques. Tout pour rendre ainsi votre séjour aussi confortable qu'agréable. Le secret de réussite de Borj Dhiafa, c'est le soin du moindre détail et l'accomplissement au service du visiteur. Depuis le voiturier qui conduit votre véhicule au parking jusqu'aux hôtes d'accueil, au desk de réception et à la direction générale, vous serez traité en hôte d'exception. La certification aux normes ISO 9001 et ISO 22000 ne fait que confirmer un état d'esprit partagé par tous : bien recevoir.

Un autre aspect important et bien des moindres, la sécurité. Tout un dispositif de gardiennage et de sécurisation est mis en place, dès l'abord de l'hôtel et dans ses différentes enceintes, ce qui fait de Borj Dhiafa l'un des hôtels les mieux sécurisés. Un atout fort apprécié par de grandes compagnies tunisiennes et étrangères, notamment pétrolières, qui l'ont plébiscité pour y héberger leurs équipes.

En séjour touristique, professionnel ou d'affaires, Borj Dhiafa est l'hôtel de référence pour tous ceux qui se rendent à Sfax. Classé désormais hôtel de charme, il gagne en attractivité et performances. Séjourner dans ce cadre architectural pittoresque, travailler dans ses salles de réunion bien équipées et déguster ses mets savoureux constitue une expérience inoubliable, exceptionnelle. 



**Borj Dhiafa**  
\*\*\*\*\*  
**Hôtel de Charme**

Route de la Soukra, km 3 - 3052 Sfax  
Tel. +216 74 677 777  
Fax : +216 676 777  
Email : [sfax@hotelborjdhiafa.com](mailto:sfax@hotelborjdhiafa.com)

# Abdelaziz Frikha

## Le photographe de la lumière



**A** 74 ans seulement, Abdelaziz Frikha, pionnier de la photographie moderne en Tunisie, nous a subitement quittés le 14 août dernier. Sa longue silhouette, son sourire ineffable, sa rigueur au travail et sa chasse incessante de la lumière, des couleurs, des formes et des émotions nous manqueront à jamais. De lui nous garderons certes tant d'images, d'ouvrages, d'émissions télé, de feuilletons et de films, mais cette immense bibliothèque inégalée de richesses s'installera désormais dans le souvenir, la mémoire, le patrimoine.

Atypique, Abdelaziz Frikha l'est à plus d'un titre. Né à Sfax (le 3 mars 1943) en pleine guerre mondiale qui a frappé la ville et vive dénonciation sous Chaker, Hached et Bourguiba, de l'occupation, il s'investira comme les jeunes de sa génération dans de brillantes études. Ses camarades d'école, puis de lycée, monteront à Paris, pour faire droit, médecine, pharmacie ou grandes écoles d'ingénieurs. Admis au bac sciences avec une excellente moyenne, il ira lui aussi à Paris, sera reçu au concours d'entrée d'une grande école (Vaugirard), obtiendra une bourse nationale... mais, au lieu de faire médecine, il optera pour la photo et l'audiovisuel. *«Pour un Sfaxien brillant et doué en sciences, commente l'un de ses proches amis, ce n'était pas la filière la plus valorisante et encore moins la plus lucrative recherchée.»*

En fait, Abdelaziz Frikha avait contracté la passion de l'image. C'est l'un de ses frères aînés qui la lui avait suscitée. La photo était encore naissante à Sfax où le Français Marcellon tenait un studio en vogue tout près de l'Hôtel de Ville alors que Si Abderrahmane Zouari officiait à la rue du Bey, à Bab Diwan. A Beb Jebli, à l'autre bout de Bled El Arbi, le Studio Frikha commençait son émergence. L'appareil photo était magique, le film argentique à développer mystérieux, les longues nuits passées dans la chambre noire pour tirer les photos, d'un plaisir immense. Frikha en deviendra passionné. En choisissant d'y faire carrière, il était décidé à en faire, comme ses camarades d'études tunisiens à Paris, une grande carrière.

Ils seront de grands médecins, de grands avocats, de grands ingénieurs, lui sera un grand photographe, donnant au métier toutes ses dimensions et ses lettres de noblesse.

Ses stages à l'ORTF où se produisaient émissions et feuilletons de la télévision française, en Allemagne chez ZDF et aux Etats-Unis au sein de CBS, compléteront sa formation et enrichiront son expérience. Au lancement de la télévision tunisienne, c'est naturellement à lui qu'on a fait appel. A sa tête, Mohamed Mzali l'adjoindra en tant que directeur photo aux équipes fondatrices conduites par les Hassen Akrouf et Mohamed Maghrebi, et comprenant les réalisateurs et techniciens chargés de

fasciner les Tunisiens rivés à cet écran magique.

Maître de l'image, des techniques d'éclairage innovantes et de la créativité dans le paysage audio-visuel, il formera une véritable école en la matière. Les années télé d'Abdelaziz Frikha seront celles d'Omni Traki, Abdelaziz Laroui, et autres Houma weh Kayaette et Dimanche Sport. Mais aussi d'inoubliables documentaires : la Zitouna, Okba Ibn Nafaa, les Mouradites, les Mourabitouns...

Le cinéma bénéficiera aussi de son talent. Frikha sera sollicité comme directeur photo par nombre de grands réalisateurs. Mais, sa véritable grande passion restera la photo. Il s'y consacrera davantage dès 1988, ➔





→ dans sa propre agence Images, effectuant de grands reportages thématiques en Tunisie et à l'étranger, signant des livres d'art qui s'imposeront rapidement en référence.

On lui doit en effet plus de dix livres d'art de grands plasticiens tunisiens, tels que Ammar Farhat, Jelal Ben Abdallah, Ali Ben Salem, Hédi Selmi, Sehili, Khelifa Chaltout, Abdelaziz Gorgi, El Mekki, Nja Mahdaoui, et autres... Il réalisera aussi une série de grands livres suite à des reportages dans les pays d'Orient. Son ouvrage *Pèlerinage à La Mecque*, illustré d'images inédites, constitue une immersion qui n'avait encore jamais été faite dans les Lieux Saints. Publié en cinq langues dans une diffusion internationale, il connaît à ce jour un succès retentissant. D'autres livres de prestige ont été réalisés dans des domaines aussi variés que les arts plastiques, l'architecture, l'archéologie, ou les reportages de voyages. On lui doit la partie photographique de l'ouvrage *L'Ecole de Tunis* sur les précurseurs de la peinture en Tunisie, ainsi que le livre d'art sur le Palais Ennajma Ezzahra du Baron d'Erlanger à Sidi Bou Saïd et celui de la mosquée El Abidine (Malek Ibn Anas à Carthage).

Appréciant son talent, Bourguiba ne sera pas le seul chef d'Etat et de gouvernement, tunisiens et étrangers, à solliciter Abdelaziz Frikha pour réaliser son portrait officiel. Son œuvre en la matière, entrée dans l'histoire contemporaine, continue à servir de référence. Tout comme ses reportages pour la promotion du tourisme tunisien et les magnifiques paysages de notre pays.

Sur les traces du père, son disciple dévoué et talentueux Sami, formé comme lui dans de prestigieuses écoles européennes et nord-américaines, a désormais la lourde tâche de poursuivre cette immense saga.

Smartphone au poing, ou muni d'un appareil plus sophistiqué, chacun devient aujourd'hui photographe. Inégalé dans son art, Frikha restera un grand maître de la photo... pour susciter de nouvelles vocations et inspirer les jeunes talents. **L**

T.H.



# Oui, la loi sur l'égalité dans l'héritage est opportune

Qui d'autre que lui en Tunisie aurait eu, en ces temps troubles, le courage, que dis-je, l'audace, d'ouvrir la boîte de Pandore de la question de l'égalité dans l'héritage en Islam ? En 1 400 ans, personne n'avait osé y toucher. Bourguiba, grand émancipateur de la femme tunisienne devant l'Éternel, s'y était essayé dans les années 70 avant de se raviser devant le tollé provoqué par son initiative. Aujourd'hui, c'est son épigone, Béji Caïd Essebsi, qui remet l'ouvrage sur le métier.

Le 13 août, lorsque le président de la République fait son entrée dans la grande salle du palais de Carthage, l'assistance relativement clairsemée (des militantes féministes avaient boycotté la cérémonie, reprochant au président de la République...de n'avoir pas tenu ses promesses électorales vis-à-vis des femmes) était à mille lieues de penser qu'elle allait vivre un moment historique. Se détachant du texte qui lui a été préparé, le chef de l'Etat improvise un discours de près d'une heure. L'histoire en retiendra, probablement, deux points intimement liés: « une réforme de plusieurs dispositions du Code du statut personnel en vue de consacrer l'égalité entre les citoyennes et les citoyens conformément aux préceptes de l'Islam et aux dispositions de la Loi fondamentale » et l'annulation d'une circulaire remontant à 1973, en vertu de laquelle il est interdit à une musulmane d'épouser un non-musulman, mettant ainsi fin à une hypocrisie tunisienne qui a duré 44 ans.

L'histoire est un perpétuel recommencement, observait, il y a plus de 2 500 ans, l'historien athénien Thucydide. De fait, on a aujourd'hui l'impression de revivre la polémique qui avait entouré la visite de Bourguiba au Machrek, en mars 1965. A l'époque du nassérisme triomphant, parler de négociations avec l'ennemi était pour le moins incongru. Bourguiba eut droit à des torrents

d'injures, des menaces de mort et une campagne de presse comme seuls les Egyptiens savaient la faire. Son maître d'œuvre, Ahmed Saïd, surnommé le Goebbels égyptien, n'est plus là, l'islamisme a chassé le panarabisme, mais personne, y compris le grand journaliste Hassanein Heykal qui a qualifié Bourguiba de fou, n'avait essayé d'aller au fond des choses, d'engager un débat d'idées qui aurait été salutaire. Caïd Essebsi aura droit lui aussi à des insultes et à un procès en sorcellerie. Ainsi, les vieux réflexes sont toujours là, inusables, traversant sans encombre les siècles.

Je me souviens d'un chroniqueur du *Canard enchaîné* (il s'agit d'Henri Jeanson) qui se targuait de critiquer des films qu'il n'avait pas vus « pour ne pas être influencé ». Bien sûr, il ne faut pas prendre au pied de la lettre cet aveu d'un homme dont on disait « qu'il était capable de perdre 20 amis pour faire un bon mot ». Mais il traduit bien la mentalité des islamistes. Quand ce quarteron d'imams d'El Azhar, suivi des imams de la Zitouna, refuse jusqu'à débattre de cette question, puisque les « textes sont clairs et ne peuvent pas donner lieu à exégèse » (ce qui est une manière de fuir le débat), ils se situent dans la lignée de ceux qui ont persécuté les esprits libres dans le monde arabo-musulman depuis plus de mille ans.

Il reste que la démarche du chef de l'Etat n'a pas fait l'unanimité (l'unanimisme n'est pas de bon ton dans la Tunisie post-révolution). Beaucoup de ceux qui l'on approuvée ont émis des réserves sur son opportunité (ce n'est pas une priorité pour le pays). C'est exactement les arguments avancés par ceux qui avaient attaqué Bourguiba. Procrastination quand tu nous tiens. Quand il s'agit de réparer une inégalité aussi flagrante, il n'est jamais inopportun. ■

H.B.